



## TOGO

Février 2020

### CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ÉLARGIE DE CRÉDIT— COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE TOGO

Dans le cadre de la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI**, préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 25 octobre 2019, à l'issue des entretiens avec les autorités togolaises qui se sont conclus le 10 septembre 2019, et ont porté sur l'évolution de la situation et des politiques économiques sous-tendant l'accord du FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 4 octobre 2019.
- Une **Analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA).
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Togo.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités togolaises au FMI\*  
Mémoire de politiques économique et financière des autorités togolaises\*  
Protocole d'accord technique \*

\* Ces documents figurent aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :  
International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>  
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington, D.C.**



Communiqué de presse n° 19/386  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
25 octobre 2019

Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street, NW  
Washington, D. C. 20431 USA

## **Le conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'accord FEC en faveur du Togo et approuve un décaissement de 34.6 millions de dollars**

Le 25 octobre 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la cinquième revue des résultats économiques obtenus par le Togo dans le cadre d'un programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)<sup>1</sup>. L'achèvement de la revue permet de décaisser 25,17 millions de DTS (environ 34.6 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 151.02 millions de DTS (environ 207.8 millions de dollars).

L'accord triennal en faveur du Togo, d'un montant de 176,16 millions de DTS (environ 242,4 millions de dollars, ou 120 % de la quote-part du Togo), a été approuvé le 5 mai 2017 (voir [communiqué de presse numéro 17/151](#)). Le programme vise à réduire considérablement le déficit budgétaire global en vue d'assurer la viabilité à long terme de la dette et de la position extérieure, à réorienter l'action des pouvoirs publics vers une croissance inclusive grâce à des dépenses sociales ciblées et à des dépenses d'infrastructures financées de manière soutenable, ainsi qu'à résoudre les difficultés financières des deux banques publiques.

La croissance économique devrait s'accélérer à 5,3% en 2019 et osciller autour de 5½% à moyen terme. Le Togo s'est conformé aux critères de déficit budgétaire de l'UEMOA depuis 2017 ; le déficit budgétaire global devrait s'établir à 2,9% du PIB en 2019 et à 1,9% du PIB en 2020. La dette a diminué et devrait tomber sous la barre des 70% du PIB à partir de 2020. Des discussions

---

<sup>1</sup> La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme, sous la forme d'un programme, dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements.

sur l'opération de reprofilage de la dette et les garanties y afférentes sont en cours et en attente de décisions.

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« Les résultats obtenus par le Togo dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont globalement satisfaisants. La reprise économique semble se confirmer, les réformes structurelles avancent et l'assainissement budgétaire se poursuit. Toutefois, il existe des risques liés à la conjoncture économique mondiale, à la situation sécuritaire régionale et à l'incidence éventuelle du cycle électoral sur l'activité économique intérieure.

« Les autorités demeurent déterminées à continuer d'assainir les finances publiques et de réduire la dette. Compte tenu du niveau élevé de la dette, les efforts de mobilisation des recettes et la priorisation des dépenses devraient être poursuivis, tout en remédiant à la sous-performance des dépenses sociales qui visent à renforcer l'inclusion économique et à réduire la pauvreté. Au cas où les autorités envisageraient de procéder à l'opération de reprofilage de la dette, cette opération devrait conduire à une réduction de la valeur actuelle nette de la dette publique ; il conviendrait également de mettre en place les mesures appropriées pour maîtriser les risques y afférents.

« Il est important de remédier aux faiblesses des deux banques publiques de manière transparente. Leur privatisation, si elle est conduite avec succès, renforcerait la stabilité financière et réduirait au minimum les coûts pour le budget de l'Etat. Il importe aussi de suivre attentivement l'évolution plus générale du secteur financier, et de prendre des mesures correctives si nécessaire, notamment concernant le niveau élevé de créances en souffrance.

« Les réformes structurelles se poursuivent au niveau de la politique fiscale, des administrations des recettes et des douanes, et de la gestion des dépenses publiques. Le climat des affaires a été notablement amélioré, ce qui devrait stimuler l'investissement privé intérieur et étranger. Il est essentiel que le cadre légal sur la gouvernance et la lutte contre la corruption qui a été adopté récemment soit pleinement appliqué et que les institutions y afférentes deviennent entièrement opérationnelles ».



## TOGO

4 octobre 2019

### CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

#### RÉSUMÉ

**Contexte.** La reprise économique semble se confirmer. L'inflation se situait à 0,6 % à la fin juillet 2019. L'assainissement des finances publiques s'est poursuivi tout au long du premier semestre 2019 ; le déficit budgétaire global est estimé à 0,2 % du PIB à la fin du mois de juin 2019. Les réformes progressent en matière d'administration fiscale et douanière et de gestion des dépenses publiques. Alors que les autorités sont décidées à privatiser les deux banques publiques, les procédures d'appel d'offre pour les deux banques ont été lancées avec du retard, en septembre 2019 (action préalable). Les tensions socio-politiques se sont apaisées, mais l'incertitude demeure élevée, en particulier dans la perspective de l'élection présidentielle prévue en 2020.

**Performance dans la mise en œuvre du programme.** Tous les critères de réalisation quantitatifs continus ou fixés pour la fin juin 2019 ont été respectés et quatre des cinq repères structurels ont été satisfaits. Si l'objectif indicatif de recettes budgétaires à la fin juin 2019 a été atteint, celui des dépenses sociales ne l'a pas été ; des mesures correctives sont actuellement prises à cet égard. Le repère structurel concernant la privatisation des deux banques publiques n'a pas été atteint, car la préparation des appels d'offres a pris plus de temps que prévu. L'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) a été approuvé en mai 2017 pour une période de trois ans. Le total des décaissements prévus au titre du programme s'élève à 176,16 millions de DTS. La quatrième revue du programme a été achevée en juin 2019.

#### Objectifs du programme :

- Poursuivre l'assainissement des finances publiques pour réduire la vulnérabilité liée à la dette publique ; appliquer les mesures recommandées à l'issue du récent examen des dépenses afin de maîtriser les dépenses courantes ; et continuer d'accroître les recettes permanentes ;
- Renforcer la gouvernance budgétaire au moyen de nouvelles réformes au niveau des administrations fiscale et douanière, ainsi que de l'adoption effective du budget-programme pluriannuel ;

- S'attaquer résolument aux faiblesses financières des deux banques publiques dans le cadre des objectifs primordiaux de stabilité financière, de moindre coût pour le budget de l'État et de transparence. Poursuivre et achever la privatisation tout en mettant en place des garde-fous adéquats ;
- Faire avancer les réformes structurelles propices à la croissance qui sont prévues dans le Plan national de développement et dans le Pacte avec l'Afrique ;
- Adhérer aux politiques régionales de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), y compris le respect des critères de convergence régionaux, dans le cadre des efforts que déploient conjointement les pays membres pour maintenir de solides réserves régionales.

**Points de vue des services du FMI.** Les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC, compte tenu de la mise en œuvre satisfaisante des mesures et des réformes prévues par le programme, ainsi que des engagements pris par les autorités.

Approuvé par  
**Dominique Desruelle**  
 et **Kevin Fletcher**

Les entretiens relatifs à la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC se sont déroulés à Lomé du 28 août au 10 septembre 2019. L'équipe des services du FMI était composée de M. Razafimahefa (chef de mission), de Mme Bunda, de M. Engstrom, de Mme Nikaëin et de M. Tapsoba (représentant résident) (tous du département Afrique), ainsi que de Mme Paret (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), de M. Sowou (économiste local) et de M. Kadagali (stagiaire au bureau local). Mme Ndome-Yandun, Mme Kinvi-boh et Mme Vibar ont apporté une assistance administrative. La mission s'est entretenue avec M. Komi Sélom Klassou, Premier ministre, M. Sani Yaya, ministre de l'Économie et des Finances, Mme Ayawovi Demba Tignokpa, ministre de la Planification du développement et de la Coopération, et M. Kossi Ténou, directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le Togo, ainsi qu'avec d'autres hauts fonctionnaires et des hauts responsables de la BCEAO. Des entretiens ont également eu lieu avec le secrétariat général de la commission bancaire de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). La mission a également rencontré des représentants du secteur privé et des partenaires de développement, et a tenu une conférence de presse.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE ET EVOLUTION RECENTE</b>	<b>5</b>
A. Évolution récente de l'économie : un redressement qui se poursuit	5
B. Perspectives à moyen terme : un fort potentiel assombri par des risques	6
C. Réalisations par rapport au programme	7
<b>DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ECONOMIQUES</b>	<b>8</b>
A. Politique budgétaire : poursuivre l'assainissement tout en prenant en compte certaines dépenses nécessaires	9
B. Administration des recettes : continuer d'accroître les recettes permanentes	10
C. Gestion des finances publiques : moderniser la préparation du budget	11
D. Politique d'emprunt et gestion de la dette : persévérer à réduire la dette	12
E. Secteur financier : remédier à la faiblesse des banques publiques	13
F. Réformes structurelles et croissance inclusive : stimuler l'investissement privé	14
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS</b>	<b>17</b>

**ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI** \_\_\_\_\_ **17****ENCADRES**

1. Diagnostic et évolution du secteur financier	_____	16
---	-------	----

**GRAPHIQUES**

1. Évolution du secteur réel	_____	20
2. Évolution du secteur extérieur	_____	21
3. Évolution des secteurs budgétaire, monétaire et bancaire	_____	22
4. Perspectives économiques à moyen terme, 2011-2024	_____	23

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–2024	_____	24
2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2018-2024	_____	25
2b. Opérations financières de l'administration centrale, 2018-2024	_____	26
3. Balance des paiements, 2017-2024	_____	27
4. Situation monétaire, 2017-2024	_____	28
5. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2014-2018	_____	29
6. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, mars et juin 2019	_____	30
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–2030	_____	31
8. Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2017–2019	_____	32

**ANNEXES**

I. Matrice d'évaluation des risques	_____	33
II. Stratégie de développement des capacités	_____	35

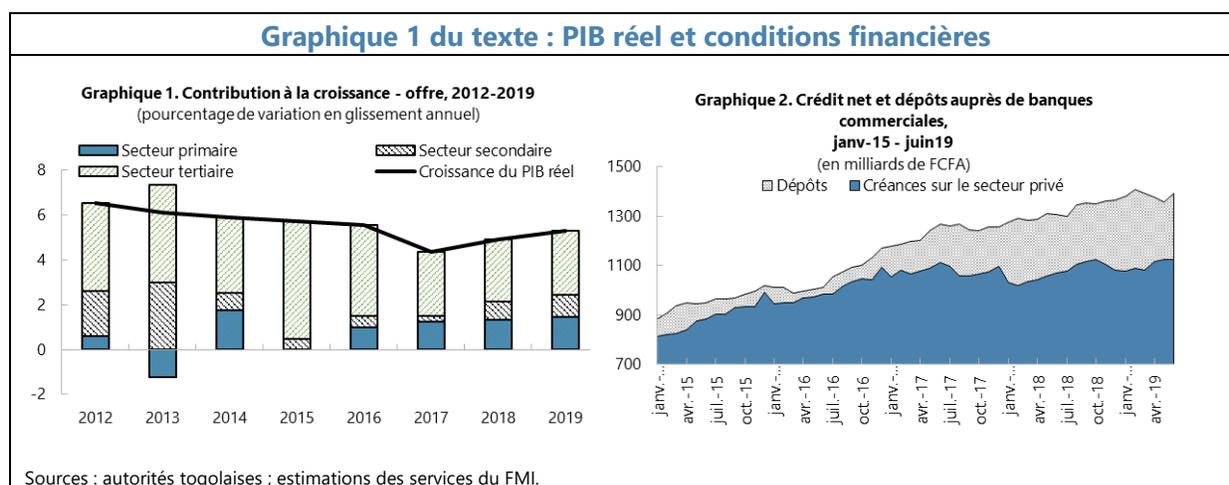
**APPENDICES**

I. Lettre d'intention	_____	37
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière	_____	40
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	_____	53

# CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

## A. Évolution récente de l'économie : un redressement qui se poursuit

**1. La reprise économique semble se confirmer.** L'activité économique a repris de la vigueur en 2018, après une forte décélération due à des tensions socio-politiques en 2017. Cette dynamique s'est poursuivie au premier semestre de 2019 et la croissance économique devrait s'accélérer légèrement pour s'établir à 5,3 % en 2019, contre 4,9 % en 2018. Les secteurs tournés vers l'exportation (extraction du phosphate, café et cacao, et production de coton) ont continué d'afficher de bons résultats. Entre janvier et mai 2019, le trafic au port et à l'aéroport a augmenté d'environ 5 % et la consommation d'énergie d'environ 7 % en moyenne par rapport à la même période en 2018. Le crédit au secteur privé a augmenté d'environ 5 % en janvier-juin 2019 par rapport à la même période en 2018. L'inflation globale s'élevait à 0,6 % à la fin du mois de juillet 2019 (en glissement annuel) tandis que l'inflation sous-jacente était d'environ 0,4 % (selon la définition de l'UEMOA) (graphique 1 du texte).



**2. L'assainissement des finances publiques, qui a débuté en 2017, s'est poursuivi tout au long du premier semestre de l'année 2019** (tableau 1 du texte). Le déficit budgétaire global est estimé à 0,2 % du PIB à la fin juin 2019. Le recouvrement des recettes était conforme à l'objectif fixé à cette date et les recettes douanières ont dépassé d'environ 0,4 % du PIB le montant à atteindre. Les dépenses totales ont été inférieures aux niveaux prévus dans le programme. Malgré les réformes en cours, l'exécution des projets d'investissement public semble toujours en retard. Selon des estimations, l'exécution plus lente que prévu des projets d'investissement a maintenu les dépenses en capital en deçà de 2 % du PIB au premier semestre de 2019. Le taux de souscription aux obligations d'État sur le marché régional est resté favorable (224 % en moyenne au premier semestre 2019).

**3. Les tensions socio-politiques se sont atténuées.** De grandes manifestations ont eu lieu au milieu de l'année 2017 lorsque l'opposition a exigé la limitation rétroactive à deux mandats pour la fonction présidentielle. Les tensions socio-politiques se sont apaisées depuis la mi-2018. Le parti au pouvoir a remporté une large majorité aux élections législatives de décembre 2018, qui ont été boycottées par l'opposition. En mai 2019, l'Assemblée Nationale nouvellement élue a adopté une révision de la Constitution qui limite les mandats présidentiels à deux mandats de cinq ans, sans toutefois que cette limitation puisse être appliquée de manière rétroactive. À la suite de cette révision, la Constitution garantit également une immunité à vie à tous les anciens présidents et limite le mandat des membres de l'Assemblée Nationale à deux mandats de six ans chacun. Par la suite, le parti au pouvoir a remporté les élections locales de juin 2019 avec une marge confortable.

**Tableau 1 du texte : évolution de la situation budgétaire, janvier-juin 2019**  
(en pourcentage du PIB)

	Juin	
	Prog. rév.	Effectif
Recettes et dons	10,7	9,9
Recettes	8,9	9,5
<i>dont</i> : recettes douanières	3,5	3,9
Dons	1,7	0,5
Dépenses et prêts nets	14,3	10,1
Dépenses courantes	8,7	8,3
Dépenses d'équipement	5,6	1,9
Solde primaire intérieur	-1,2	1,5
Solde primaire global (base engagements, dons compris)	-2,4	0,9
Solde global (base engagements, dons compris)	-3,6	-0,2
Variation des arriérés et des comptes à payer	-0,6	-0,6
Variation des comptes à recevoir	-1,1	-1,1
Solde primaire global (base caisse, dons compris)	-1,8	1,5
Solde global (base caisse, dons compris)	-3,1	0,4
Solde global (base caisse, hors dons)	-4,8	-0,1
Financement	4,8	0,1
Financement intérieur	1,7	-0,4
Financement extérieur	3,1	0,5

Sources : autorités togolaises ; estimations des services du FMI.

## B. Perspectives à moyen terme : un fort potentiel assombri par des risques

**4. La croissance devrait se situer autour de 5½ % à moyen terme** (tableau 2 du texte). Sauf résurgence des tensions sociales et politiques, la reprise économique en cours devrait s'établir solidement. Les grands projets d'investissement public réalisés ces dernières années (nouvelles routes et extension du port et de l'aéroport) et l'amélioration constante du climat des affaires devraient favoriser les investissements privés intérieurs et étrangers à moyen terme. L'inflation devrait osciller autour de 2 % à moyen terme et le déficit budgétaire autour de 1 à 2 % du PIB, ce qui est conforme au critère de l'UEMOA en la matière. Le déficit des transactions courantes devrait se maintenir autour de 5 % du PIB, car de nouveaux biens de consommation sont actuellement produits au Togo (ce qui réduit le besoin d'importations), tandis que les exportations croissantes de coton et de phosphates sont complétées par de nouvelles exportations de produits issus de l'agriculture et de l'industrie manufacturière légère (tels que les produits biologiques et plastiques). La dette publique devrait tomber au-dessous de 70 % du PIB à partir de 2020 et passer au-dessous du niveau de référence pour les pays à capacité d'endettement moyenne (valeur actuelle nette de la dette publique de 55 % du PIB) en 2023.

**5. Les risques demeurent orientés à la baisse** (annexe I). *Au niveau national*, bien que les tensions socio-politiques se soient apaisées, l'incertitude demeure élevée. Les élections de 2020 pourraient entraîner une résurgence des tensions, ce qui aurait des effets néfastes sur les résultats macroéconomiques, et les autorités pourraient être contraintes de reporter l'assainissement des

finances publiques et les réformes structurelles ; des retards ou la non réussite des privatisations des deux banques publiques pourrait menacer la stabilité financière. *Au niveau régional*, les risques pour la sécurité, y compris les menaces terroristes, se sont accentués. Ces menaces pourraient entraver l'investissement privé local et étranger, freiner l'activité touristique et contrarier les efforts déployés par les autorités pour faire du Togo un pôle régional des transports et des activités financières. *Au niveau mondial*, les risques pourraient découler d'une montée du protectionnisme et d'un recul du multilatéralisme (réduction des échanges commerciaux et de l'IDE), d'une forte augmentation des primes de risque sur les marchés financiers mondiaux, d'une nouvelle accumulation des facteurs de vulnérabilité financière et d'un fléchissement de la croissance mondiale par rapport aux prévisions.

**Tableau 2 du texte. Togo : principaux indicateurs économiques, 2016–2024**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Est.								
	<i>(croissance en pourcentage, sauf indication contraire)</i>								
PIB réel	5,6	4,4	4,9	5,3	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Indice des prix à la consommation (moyenne)	0,9	-0,2	0,9	1,4	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
	<i>(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>								
Solde primaire intérieur	-4,5	0,8	2,4	1,4	2,6	2,9	2,9	2,9	2,9
Solde primaire global (base engagements, dons compris)	-7,2	1,5	1,6	-0,4	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Solde global (base engagements, dons compris)	-9,5	-0,3	-0,8	-2,9	-1,9	-1,5	-1,5	-1,2	-1,1
Solde primaire global (base caisse, dons compris)	-7,2	-0,3	-1,8	-0,4	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Solde global (base caisse, dons compris)	-9,5	-2,1	-4,2	-2,9	-1,9	-1,5	-1,5	-1,2	-1,1
Solde des transactions courantes	-9,8	-2,0	-4,9	-5,5	-6,0	-5,5	-5,2	-5,3	-5,1
Dette publique totale (y compris dette des entreprises publiques) <sup>1</sup>	81,4	76,0	76,2	73,1	68,9	64,7	60,8	57,0	53,3
Dette publique totale (hors dette des entreprises publiques)	78,0	72,7	73,6	70,9	67,1	63,2	59,6	56,0	52,5

Sources : autorités togolaises ; estimations et projections des services du FMI.  
<sup>1</sup> Y compris arriérés intérieurs de l'administration centrale et dette des entreprises publiques.

## C. Réalisations par rapport au programme

**6. Le programme a été mis en œuvre comme prévu dans la plupart des domaines, mais la stratégie relative au secteur financier a été révisée et l'objectif indicatif à fin juin 2019 concernant les dépenses sociales n'a pas été atteint.**

- **Tous les critères de réalisation fixés pour la fin juin 2019 ont été remplis (mémoire de politique économique et financière (MPEF), par. 4, et tableau 1).** Les objectifs relatifs au solde primaire intérieur et au financement intérieur net ont été atteints largement (avec une marge d'environ 2,7 % du PIB). Ces résultats supérieurs aux attentes s'expliquent en partie par une marge budgétaire créée dans le cadre du programme pour des dépenses d'urgence d'un montant équivalent à 1,2 % du PIB et qui n'a pas encore été utilisée. Les critères de réalisation continus relatifs à un plafond zéro pour la dette extérieure non concessionnelle et les garanties publiques ainsi que les objectifs indicatifs concernant les recettes budgétaires et la non-accumulation d'arriérés intérieurs ont également été atteints.

- L'objectif indicatif de la fin juin 2019 concernant les dépenses sociales a été manqué de 0,7 % du PIB.** Cet objectif indicatif a également été manqué lors de précédentes revues du programme. Cela s'explique principalement par une exécution tardive ou insuffisante de projets d'investissement public et un système d'enregistrement et d'information du budget dont les fonctionnalités sont insuffisantes pour contrôler certaines catégories de dépenses de manière spécifique et détaillée. Les services du FMI et les autorités sont préoccupés par cette sous-performance et se sont penchés sur les mesures correctives qu'il convient de prendre. Les autorités prennent des mesures correctives. Les autorités procèdent ainsi à une modification de la gestion opérationnelle d'un important programme social (le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), de façon à ce qu'il ne soit plus géré par une entité non gouvernementale centralisée, mais par des élus locaux (en l'occurrence les maires). Cette approche devrait améliorer le rythme et l'efficacité de la mise en œuvre du PUDC. En outre, les autorités renforcent le système d'information budgétaire sur une base fonctionnelle afin de permettre un suivi et un enregistrement précis des dépenses sociales.
- Si les réformes structurelles progressent de manière satisfaisante dans la plupart des domaines, les réformes visant à remédier aux faiblesses financières des deux banques publiques ont pris du retard (MPEF, par. 5 et 6, tableau 3 du MPEF).** Les trois critères structurels pour la fin juin relatifs à l'administration des recettes et à la gestion des dépenses publiques ont été remplis. Tous les importateurs jugés inactifs par l'administration fiscale sont tenus de déposer un montant forfaitaire correspondant à 15 % de la valeur à l'importation avant que les marchandises importées ne soient dédouanées<sup>1</sup>. L'administration douanière a également commencé à interdire aux importateurs ayant des obligations fiscales en suspens le dédouanement des marchandises importées. En ce qui concerne la gestion des dépenses, un budget-programme pour la période 2020-2022 a été adopté par le Conseil des ministres et débattu à l'Assemblée Nationale en juillet 2019. Dans le secteur financier, étant donné que la vente directe de la plus petite banque publique n'a pas pu être conclue, les autorités ont présenté une stratégie de privatisation révisée, qui prévoit de lancer un appel d'offres avant la fin du mois d'août 2019. Toutefois, la première phase des appels d'offres pour les deux banques a été lancée avec du retard, en septembre 2019 (mesure préalable).

## DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ECONOMIQUES

*Les discussions ont principalement porté sur : i) la poursuite de l'assainissement des finances publiques tout en laissant la place aux dépenses urgentes précédemment convenues et en préservant les dépenses sociales ; ii) la poursuite du renforcement des recettes permanentes ; iii) l'application des mesures définies à l'issue de l'examen des dépenses récemment achevé et l'adoption de la budgétisation par programmes ; iv) la nécessité de réaliser des avancées décisives en ce qui concerne*

<sup>1</sup> À ce jour, environ 400 importateurs ont été soumis à cette mesure et ont déclaré leur activité à l'administration fiscale. Bien que le montant réel des recettes perçues grâce à cette mesure ait été modeste, l'effet dissuasif sur les fraudes et l'évasion devrait être important.

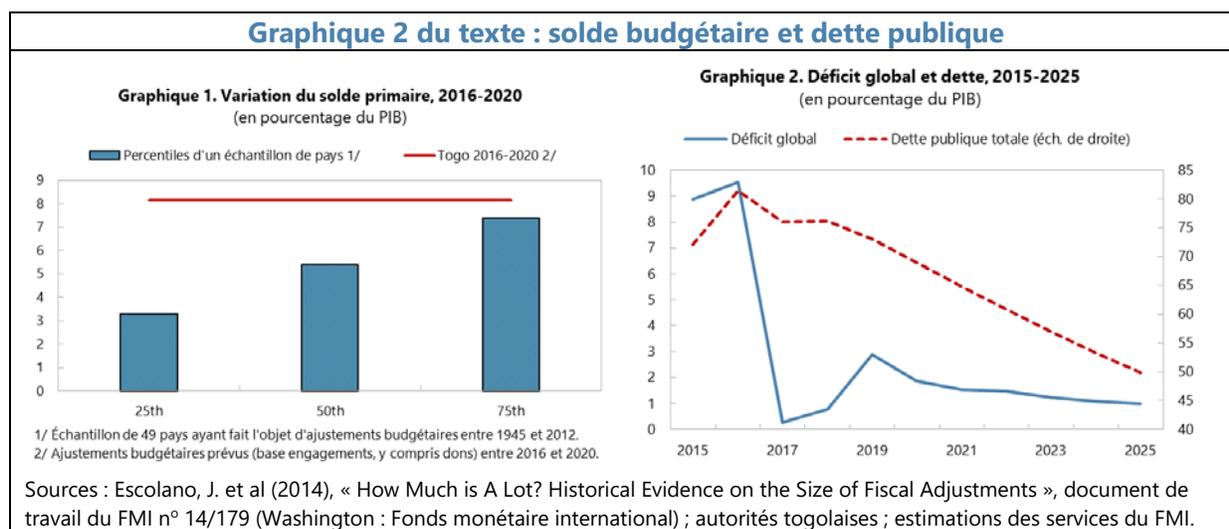
*la privatisation des deux banques publiques, afin de préserver la stabilité financière et de limiter les coûts pour le budget de l'État.*

## **A. Politique budgétaire : poursuivre l'assainissement tout en prenant en compte certaines dépenses nécessaires**

**7. Les autorités élargissent légèrement le déficit de 2019 à 2,9 % du PIB pour procéder à certaines dépenses initialement prévues pour 2020 (MPEF, par. 8).** Lors de la quatrième revue du programme au titre de la FEC, le plafond du déficit global avait été fixé à 2,7 % du PIB, compte tenu de certaines dépenses à engager d'urgence du fait de la détérioration du contexte régional. Ce plafond sera rehaussé de 0,2 % du PIB, car les autorités doivent avancer à 2019 certaines dépenses liées aux élections qui étaient initialement prévues pour 2020. Ces dépenses s'élèvent à 0,2 % du PIB. Pour atteindre l'objectif de déficit, il faut continuer de chercher à accroître les recettes et, surtout, maîtriser fermement les dépenses en biens et services. Les recettes globales ont légèrement dépassé l'objectif fixé pour la fin juin, mais les efforts doivent se poursuivre compte tenu du degré élevé de volatilité et d'incertitude qui a caractérisé les recettes dans le passé. En ce qui concerne les dépenses en biens et services, les autorités entendent maintenant réduire les dépenses de l'année entière, qui représentaient 4,9 % du PIB en 2018, à 3,7 % du PIB en 2019. À la fin juin 2019, ces dépenses ont atteint 2,1 % du PIB. Bien que les dépenses de 2018 comprennent des dépenses exceptionnelles liées aux élections législatives, d'un montant équivalent à plus de 1 % du PIB, il faudra établir soigneusement les priorités de dépense au cours du second semestre de l'année pour parvenir à l'objectif fixé pour la fin décembre 2019. À cette fin, les autorités mettent en œuvre les mesures suivantes, qui ont été recommandées à la suite d'un examen des dépenses récemment effectué : les prix de référence sont révisés à la baisse pour la plupart des marchés publics ; la négociation et la gestion des contrats de location de bâtiments sont centralisées pour réaliser des économies ; l'achat des billets de transport aérien et de carburant est centralisé au niveau de chaque entreprise pour pouvoir négocier des rabais ; certaines acquisitions médicales sont faites par l'intermédiaire du Fonds mondial ; les exonérations sur certains équipements ont progressivement cessé ; le contrôle des péages routiers et la gestion du Fonds d'entretien routier ont été renforcées ; et la masse salariale publique sera assainie sur la base du recensement des fonctionnaires récemment effectué. Les autorités sont également prêtes à redéfinir l'ordre de priorité des investissements publics financés sur ressources intérieures si l'objectif de déficit risque de ne pas être atteint.

**8. Les autorités prévoient de poursuivre l'assainissement des finances publiques en 2020 afin de parvenir à un déficit budgétaire global légèrement inférieur à 2 % du PIB (MPEF, par. 9).** Le plafond de déficit de 2,1 % du PIB prévu pour 2020 au moment de la quatrième revue du programme au titre de la FEC a été ramené à 1,9 % du PIB, étant donné que certaines dépenses liées aux élections, d'un montant équivalent à 0,2 % du PIB, ont été avancées à 2019, comme expliqué ci-dessus. Pour poursuivre l'assainissement, il faudrait agir à la fois sur les recettes et sur les dépenses. Les dépenses courantes primaires, en particulier, devraient retrouver peu ou prou leur niveau de 2017. L'incidence sur l'ensemble de l'exercice des mesures issues de l'examen des dépenses décrites ci-dessus permettra de concrétiser l'assainissement. Si ce déficit était atteint, le Togo réaliserait un assainissement global d'environ 7,5 points de pourcentage du PIB sur toute la période du

programme au titre de la FEC (2017-2020). Il est rare de réaliser un assainissement d'une telle ampleur. Une analyse empirique portant sur plusieurs pays montre qu'environ un quart seulement des pays qui ont entrepris un assainissement de leurs finances publiques ont amélioré leur solde primaire dans cette proportion (graphique 2 du texte). Au-delà de 2020, le déficit budgétaire global resterait inférieur à 2 % du PIB, soit un niveau inchangé par rapport aux projections précédentes. Ces déficits budgétaires sont conformes au critère de déficit de l'UEMOA, selon lequel le déficit budgétaire global ne doit pas dépasser 3 % du PIB. Des déficits inférieurs à 2 % du PIB maintiendraient la dette sur une trajectoire résolument descendante : la dette descendra au-dessous de 70 % du PIB à partir de 2020 et au-dessous du seuil établi par l'analyse de viabilité de la dette (AVD) pour les pays à capacité « moyenne » de remboursement à partir de 2023.



## B. Administration des recettes : continuer d'accroître les recettes permanentes

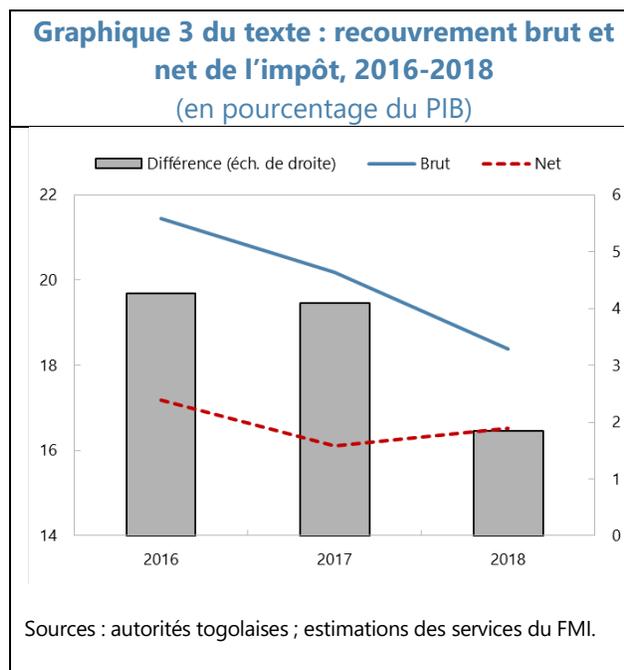
**9. Grâce à des mesures énergiques, les recettes devraient augmenter au second semestre de 2019 et au-delà (MPFF, par. 10 à 13).** La collecte des recettes a pâti des tensions socio-politiques en 2017, les recettes étant inférieures aux objectifs du programme. Si elles ont augmenté en 2018, c'est principalement grâce à des sources non permanentes et temporaires, telles que les recettes non fiscales (ex. : droits de licence et dividendes) et les recettes exceptionnelles (ex. : recouvrement ponctuel des arriérés d'impôt). Pour accroître les recettes, les autorités prennent des mesures énergiques qui devraient porter leurs fruits au cours du second semestre de l'année 2019 et au-delà. Pour tirer pleinement parti de la fusion des administrations fiscale et douanière au sein d'une seule entité (à savoir l'Office togolais des recettes (OTR)), les autorités élaboreront et mettront en œuvre un plan d'action fondé sur une récente évaluation réalisée à l'aide de l'outil d'évaluation-diagnostic de l'administration fiscale (TADAT)<sup>2</sup>. Il s'agira en priorité d'étendre le système de

<sup>2</sup> Une mission conjointe de la Banque mondiale et du FMI chargée de l'outil d'évaluation-diagnostic de l'administration fiscale (TADAT) s'est rendue au Togo en août 2009.

déclaration d'impôt en ligne à au moins la moitié des grandes entreprises ; de prendre des mesures en faveur de la conformité volontaire pour accroître le nombre de paiements spontanés de l'impôt ; d'élaborer un plan d'action visant à dématérialiser complètement les déclarations en douane et les pièces justificatives, et à activer la fonctionnalité correspondante du système SYDONIA World ; et de renforcer les contrôles internes de tous les services de l'OTR.

**10. Les autorités s'efforcent également de maîtriser les dépenses fiscales afin de relever le niveau des recettes et d'en accroître leur permanence (MPEF, par. 11).**

Les dépenses fiscales au Togo s'expliquent principalement par les exonérations accordées à certains opérateurs économiques sur la base d'accords spécifiques, les exonérations diplomatiques et les exonérations liées au code des investissements. Grâce aux efforts des autorités, l'écart entre le montant brut et le montant net de l'impôt perçu, qui consiste principalement en des dépenses fiscales, est passé de 4,3 % du PIB pour l'ensemble de l'année 2016 (avant le lancement du programme appuyé par le FMI) à 1,9 % du PIB en 2018. Ces efforts ont permis d'accroître les recettes fiscales d'environ 0,5 % du PIB en 2018, malgré la baisse des recettes fiscales brutes (graphique 3 du texte)<sup>3</sup>.



### C. Gestion des finances publiques : moderniser la préparation du budget

**11. D'importants progrès ont été réalisés en matière de gestion des finances publiques depuis le lancement du programme appuyé par le FMI (MPEF, par. 14).** Les arriérés envers les fournisseurs ont été progressivement apurés et un système a été mis en place pour synchroniser les plans d'engagement, de passation de marchés et de trésorerie, afin de prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés. Un guide méthodologique a été élaboré pour sélectionner les projets d'investissement public à financer en priorité dans le cadre du budget, et une circulaire a été envoyée à tous les ministères concernés pour le faire appliquer. Le compte unique du Trésor a été consolidé grâce à la fermeture progressive des comptes détenus par l'État dans des banques

<sup>3</sup> Bien que l'augmentation des recettes nettes ne soit pas proportionnelle à la diminution des dépenses fiscales, l'écart plus étroit entre les recettes brutes et les recettes nettes indique une évolution positive, car l'Office togolais des recettes semble se concentrer davantage sur la perception des recettes réelles au lieu de gonfler artificiellement les évaluations des recettes. L'ampleur moindre de l'augmentation des recettes nettes par rapport à la diminution des dépenses fiscales peut également s'expliquer par une modification de la structure de l'assiette de l'impôt (ex. : la part des importations dans l'assiette de l'impôt a diminué et celle des activités économiques nationales a augmenté, car certaines importations avaient déjà engendré des dépenses fiscales considérables).

commerciales, ce qui permet d'améliorer la gestion de la trésorerie et de réduire le coût des emprunts. Toutefois, d'autres mesures sont nécessaires pour faire en sorte que le compte unique du Trésor soit pleinement fonctionnel et regroupe plus amplement les comptes du secteur public. Des efforts ont également été faits en ce qui concerne la publication d'informations sur l'exécution du budget et la transparence de ce processus, notamment pour ce qui est de la présentation du budget à l'Assemblée Nationale dans les délais prévus par la loi organique relative aux lois de finances.

**12. La prochaine grande réforme de la gestion des finances publiques est axée sur l'adoption d'un budget-programme pluriannuel (MPEF, par. 14).** L'adoption d'un budget-programme est exigée par une directive de l'UEMOA. Cette réforme vise principalement à améliorer la phase de préparation du budget de l'état et l'efficacité des dépenses. Le premier budget-programme, portant sur la période 2020-2022, a été adopté par le Conseil des ministres et transmis à l'Assemblée Nationale pour examen en juin 2019. Les membres de l'Assemblée Nationale ont bénéficié d'une formation sur cette réforme. Les autorités mettent en place les conditions préalables nécessaires pour que le passage au budget-programme soit pleinement effectif : système informatique adapté, effectifs suffisants et délocalisation/déconcentration des unités de contrôle financier et de soutien opérationnel vers les ministères compétents. La phase d'essai se déroulera en 2020, parallèlement à la présentation du budget de moyens ; le basculement complet est prévu pour 2021. En outre, le compte unique du Trésor sera étendu à d'autres entités publiques. L'unité chargée des partenariats public-privé de la Direction de la dette publique sera dotée des outils juridiques et institutionnels nécessaires pour devenir pleinement opérationnelle.

## D. Politique d'emprunt et gestion de la dette : persévérer à réduire la dette

**13. Il est essentiel de continuer de réduire la dette pour préserver la viabilité budgétaire et extérieure à long terme (MPEF, par. 16).** Le Togo présente un risque modéré de surendettement extérieur et un risque élevé de surendettement public global, notamment en raison du niveau élevé de la dette intérieure (voir AVD en annexe). La stratégie budgétaire vise à ramener à moyen terme la valeur actuelle de la dette publique totale du Togo au-dessous du niveau de référence pour un pays à capacité d'endettement moyenne. Les autorités s'efforcent d'améliorer la gestion de la dette, notamment en permettant à la nouvelle direction de la dette publique de fonctionner pleinement avec des effectifs suffisants. L'exécution des tâches liées aux activités de gestion de la dette ont fait l'objet d'un ensemble de documents, avec l'assistance technique du FMI, et un manuel de procédure a été approuvé.

**14. Les autorités prévoient de procéder à une opération de reprofilage de la dette avant la fin 2019 (MPEF, par. 18).** L'opération vise à réduire la valeur actuelle de l'encours de la dette publique et à atténuer les risques de refinancement en empruntant sur les marchés extérieurs à des conditions plus favorables pour rembourser la dette intérieure/régionale. Elle présente certains avantages potentiels. Compte tenu de la garantie à l'appui de réformes apportée par la Banque mondiale, les autorités s'attendent à ce que le taux d'intérêt sur les emprunts extérieurs soit nettement inférieur à celui des titres de dette régionaux à rembourser. Le nouveau prêt extérieur porte sur une plus longue durée, ce qui réduit les risques de refinancement à court terme.

L'opération réduit le risque d'effet d'éviction et renforce les réserves de change régionales au moment de la transaction. Parallèlement, l'opération comporte divers risques, notamment : i) des conditions réelles du marché au moment de l'émission qui pourraient être moins favorables que les hypothèses retenues pour concevoir l'opération ; ii) le coût d'opportunité de l'utilisation d'une partie de l'allocation de financement de la Banque mondiale ; iii) une augmentation des ratios de la dette extérieure ; iv) une accentuation du risque de change ; et v) une hausse du risque de refinancement sur les marchés internationaux. Pour tirer pleinement parti de l'opération de reprofilage de la dette et réduire au minimum les risques qu'elle présente, il est nécessaire d'établir des garde-fous. Il convient de plafonner le volume de l'opération de manière à ne pas entraîner une détérioration de la notation du risque de surendettement extérieur. L'opération ne devrait être menée qu'à des fins de gestion de la dette, c'est-à-dire qu'elle devrait conduire à une réduction de la valeur actuelle de la dette. Elle devrait cibler les prêts intérieurs ou régionaux les moins favorables (en ce qui concerne les taux d'intérêt et les échéances) et les prêts qui ne sont pas assortis de pénalités pour remboursement anticipé. Des procédures devraient être mises en place pour gérer les risques d'exécution liés à cette opération. Enfin, il convient de renforcer la capacité de gestion de la dette des autorités afin d'assurer une gestion saine de la dette à moyen et long terme, compte tenu de l'exposition accrue aux risques des marchés internationaux (notamment les risques liés aux taux de change, aux taux d'intérêt et à la base d'investisseurs). Les services du FMI ont élaboré un scénario préliminaire de reprofilage de la dette sur la base d'hypothèses issues des entretiens en cours (voir AVD en annexe).

## E. Secteur financier : remédier à la faiblesse des banques publiques

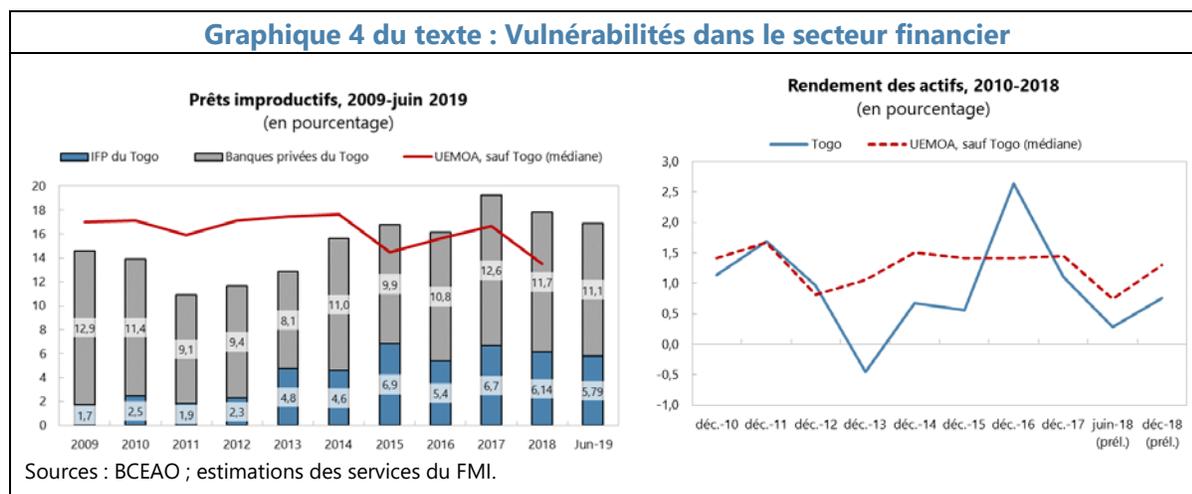
**15. La privatisation des deux banques publiques fait l'objet d'un appel d'offres ouvert (MPEF, par. 19).** Le projet de privatisation de la deuxième banque publique par vente directe n'a pas pu être mené à bonne fin, car les autorités et l'acheteur potentiel ne sont pas parvenus à un accord sur les conditions de la vente directe. Les autorités ont donc choisi de recourir, comme pour l'autre banque publique, à un appel d'offres ouvert. Alors que les appels d'offres pour les deux banques devaient être lancés d'ici la fin août 2019, le conseiller en transactions des autorités a eu besoin de plus de temps pour achever tous les préparatifs nécessaires. La première phase des appels d'offres a été lancée à la mi-septembre. Il se peut que les autorités aient à engager certaines dépenses budgétaires pour mener à bien la privatisation<sup>4</sup>. Pour promouvoir la stabilité financière, le processus de privatisation devra attirer des investisseurs stratégiques de bonne réputation et être totalement transparent (encadré 1).

**16. La solidité du système financier doit être surveillée de près (MPEF, par. 20, encadré 1).** Le niveau des prêts improductifs demeure élevé, à 16,9 % des prêts bruts à la fin juin 2019 (graphique 4 du texte). Le ratio global de fonds propres (selon la nouvelle réglementation de la BCEAO sur les fonds propres, qui est conforme aux normes internationales Bâle II/III) a baissé à la fin juin 2018 (tableau 5) en raison du déficit de fonds propres élevé des deux banques publiques. Le

<sup>4</sup> Ces dépenses fiscales n'ont pas été prises en considération dans les projections relatives au budget et à la dette du scénario de référence, car leurs modalités et leur montant ne sont pas connus à ce stade.

passage aux normes Bâle II/III a mis en évidence les faiblesses de ces banques, qui ne répondent pas aux exigences réglementaires et sont en cours de privatisation<sup>5</sup>. Hors les banques publiques, le ratio de fonds propres global du reste du système bancaire dépasse largement le niveau requis par la réglementation. Néanmoins, des appels à la reconstitution des fonds propres ont été lancés pour deux banques privées d'importance non systémique qui sont en cours de restructuration privée, après avoir été rachetées par des investisseurs stratégiques privés. Face à ces faiblesses et pour réduire la vulnérabilité, les autorités devraient suivre de près les indicateurs de liquidité des banques publiques, examiner attentivement l'évolution générale du secteur financier et, le cas échéant, prendre des mesures correctives, et remédier au taux de prêts improductifs, qui demeure élevé<sup>6</sup>. Il est également important d'améliorer l'infrastructure du crédit, y compris pour le bureau de crédit, afin de favoriser l'inclusion financière et d'accélérer l'activité économique.

**Graphique 4 du texte : Vulnérabilités dans le secteur financier**



## F. Réformes structurelles et croissance inclusive : stimuler l'investissement privé

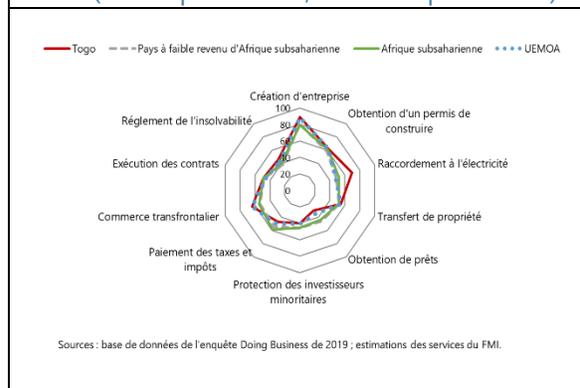
**17. La vision ambitieuse du Plan national de développement (PND) exige un climat des affaires très favorable (MPEF, par. 22).** Le Togo ambitionne de devenir un pôle régional de commerce et de transport, une base manufacturière et un centre financier régional. Pour y parvenir, il doit pouvoir compter sur une expansion rapide de l'investissement privé. Le Togo a largement

<sup>5</sup> Voir le document de la série des questions générales « Banques publiques, privatisation, et performance macro-financière en Afrique subsaharienne », qui accompagne la consultation au titre de l'article IV et de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, juillet 2019, pour connaître les causes des problèmes persistants des deux banques publiques.

<sup>6</sup> Pour réduire les prêts improductifs, il s'agit notamment de remédier aux faiblesses des deux banques publiques, d'appliquer l'instruction de la BCEAO sur la comptabilisation et la déclaration des prêts improductifs, d'appliquer intégralement le cadre comptable bancaire révisé, notamment le point concernant la passation en charges des prêts improductifs non recouverts après cinq ans, de renforcer les structures juridiques et institutionnelles en place pour le recouvrement des prêts improductifs, et de renforcer le pouvoir des entités de recouvrement des créances.

amélioré son climat des affaires ces dernières années ; il a été l'un des pays qui a enregistré la plus forte amélioration selon le classement le plus récent des indicateurs de l'environnement des affaires (« Doing Business »)<sup>7</sup>. Toutefois, il accuse un retard par rapport à des pays comparables dans certains domaines, notamment l'accès au crédit et le paiement des taxes et impôts (graphique 5 du texte). La mise en œuvre continue des réformes décrites dans le PND et le Pacte avec l'Afrique seront essentielles pour stimuler l'investissement privé et promouvoir une croissance inclusive, notamment la poursuite des réformes foncières et des améliorations apportées au système de gestion des terres.

**Graphique 5 du texte : indicateurs de l'environnement des affaires (« Doing Business »), 2019**  
(0 = le plus faible, 100 = le plus élevé)



**18. Les autorités pourraient améliorer la gouvernance en appliquant judicieusement les cadres institutionnels et juridiques récemment adoptés (MPEF, par. 22).** Bien que la vulnérabilité à la corruption demeure élevée, les autorités ont pris ces dernières années plusieurs mesures visant à améliorer la gouvernance. Ainsi, un nouveau code pénal a été adopté en 2015, le préfinancement non transparent des projets d'investissement public a été arrêté en 2017, un organisme de lutte contre la corruption (HAPLUCIA)<sup>8</sup> a été créé en 2017, une nouvelle loi de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été adoptée en 2018 et les deux premiers tribunaux du commerce traitant de litiges économiques seront rendus pleinement opérationnels. Il convient d'appliquer ces dispositifs juridiques de gouvernance et de lutte contre la corruption et de rendre pleinement opérationnelles les nouvelles institutions. Il faudrait intensifier la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, conformément aux conclusions formulées à l'issue de la récente évaluation multisectorielle des risques menée à l'échelle nationale ; il est important de mettre rapidement en œuvre le plan d'action pertinent, dans l'optique de l'évaluation que réalisera le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent (GIABA) en 2020<sup>9</sup>. La législation sur la déclaration de patrimoine devrait également être renforcée et appliquée.

<sup>7</sup> Le pays a vu sa note passer de 49 en 2017 à 55 en 2018, et a progressé de 19 places au classement de 2019.

<sup>8</sup> HAPLUCIA : Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

<sup>9</sup> L'évaluation nationale et multisectorielle des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, menée avec l'appui de la Banque mondiale, a été achevée. Le résumé de cette évaluation devrait être rendu public et le plan d'action recommandé devrait être mis en œuvre rapidement pour remédier aux facteurs de vulnérabilité recensés, en particulier en vue de la prochaine évaluation du GIABA. Il convient d'adopter toute la législation relevant de la loi de 2018 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et d'institutionnaliser le Comité national de coordination. Les recommandations formulées dans le rapport de 2018 de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme devraient être appliquées.

### Encadré 1 : diagnostic et évolution du secteur financier

**Le renforcement de la réglementation prudentielle destiné à mieux appréhender les risques bancaires et la révision des normes comptables conformément aux normes internationales ont révélé des faiblesses préexistantes dans les deux banques publiques.** L'application du nouveau dispositif prudentiel en 2018 avait notamment pour but un relèvement du niveau minimum de fonds propres. Malgré ce nouveau dispositif réglementaire, plusieurs indicateurs de solidité financière agrégés (alignés sur Bâle II-III depuis janvier 2018) montrent aujourd'hui une détérioration par rapport aux années précédentes, où des normes réglementaires moins strictes étaient appliquées. Cette détérioration est principalement due à la faiblesse de la situation financière des deux banques publiques, alors que le reste du système bancaire a constitué des réserves de fonds propres. Les faiblesses localisées sont plus frappantes dans le nouveau cadre de Bâle II-III, qui met davantage l'accent sur les risques bancaires et sur les exigences minimales en matière de fonds propres de meilleure qualité. L'écart par rapport aux minima réglementaires est amplifié lorsqu'une banque dispose de fonds propres insuffisants, car la totalité des expositions à certains risques importants est déduite des fonds propres requis<sup>1</sup>. S'il n'est pas tenu compte des deux banques publiques (environ 19% du total des actifs bancaires), le ratio total de solvabilité du secteur bancaire togolais satisfait largement aux exigences réglementaires.

**Pour remédier aux faiblesses des deux banques publiques, un processus de privatisation est en cours et devrait être achevé d'ici au premier trimestre 2020.** Compte tenu des retards précédents, le processus de privatisation a été accéléré, sans qu'aucune phase ne soit omise pour autant, et est conforme aux pratiques internationales. Il concilie rapidité et exigence de qualité des renseignements attendus de la part des investisseurs intéressés. Un avis international d'appel à candidatures – la première des deux principales phases du processus d'appel d'offres ouvert – a été publié dans des revues internationales d'actualité financière en septembre 2019. Les autorités ont l'intention de vendre leurs participations ou d'ouvrir la majorité du capital des deux banques publiques à des investisseurs stratégiques disposant d'une solide expérience bancaire et financière afin de permettre aux deux banques de réaliser pleinement leur potentiel et de poursuivre leur développement. Cette démarche permettrait de préserver la stabilité financière et de réduire au minimum les coûts pour le budget de l'État. L'expérience du Togo et d'autres pays donne à penser que les résultats s'améliorent après la privatisation lorsque l'État abandonne tout contrôle, que la privatisation se fait au profit d'investisseurs stratégiques, et que l'appel d'offres est ouvert à tous, notamment aux banques étrangères. Le succès d'une privatisation dépend en outre de la qualité du contrôle prudentiel exercé sur le propriétaire par les autorités de supervision ainsi que du climat des affaires concernant la concurrence, la gouvernance et l'accès au marché. Il serait important d'éviter les écueils du cycle de privatisation précédent, notamment la fragmentation des appels d'offres, l'arbitrage des soumissionnaires et les vices de procédure<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les déductions des fonds propres durs (CET1), fonds propres de base additionnels (AT1) et fonds propres complémentaires (T2) pour non-respect des limites réglementaires augmentent le besoin de fonds propres réglementaires minimaux pour couvrir ces risques.

<sup>2</sup> Voir le document de la série des questions générales « Banques publiques, privatisation, et performance macro-financière en Afrique subsaharienne », qui accompagne la consultation au titre de l'article IV et de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, juillet 2019.

## MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

**19. Tous les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels restent inchangés par rapport à la quatrième revue, à l'exception du repère structurel pour la fin décembre 2019 relatif aux banques (MPEF, par. 24).** Les derniers critères de réalisation quantitatifs, qui seront évalués lors de la sixième et dernière revue, sont fixés pour la fin septembre 2019. Pour la fin décembre 2019, il est proposé de modifier l'objectif indicatif concernant le solde primaire intérieur afin de tenir compte des dépenses liées aux élections ; il est également proposé de modifier l'objectif indicatif ayant trait au financement intérieur net pour prendre en considération les dépenses liées aux élections et le report du dernier décaissement au titre de l'accord FEC au début de l'année 2020. Le programme est intégralement financé grâce aux engagements fermes de partenaires pour le développement pour le reste de la période sur laquelle il porte, notamment la Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque africaine de développement ; les décaissements au titre de l'accord FEC combleront les besoins de financement restants.

**20. Évaluation des sauvegardes.** Selon l'évaluation actualisée des sauvegardes de la BCEAO menée en 2018, la banque centrale conserve un solide dispositif de contrôle, les procédures d'audit sont globalement conformes aux normes internationales et les états financiers sont établis dans le respect des normes internationales d'information financière. La BCEAO a récemment accentué le rôle de surveillance de son comité d'audit conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation.

**21. La capacité du Togo à rembourser le FMI reste solide.** Les obligations du pays vis-à-vis du FMI culmineront à 2,5 % des recettes publiques en 2025, soit 0,5 % du PIB (tableau 7).

**22. Le renforcement des capacités au cours de l'exercice 2020 est axé sur l'administration des recettes, la politique budgétaire, la gestion des finances publiques et les statistiques.** L'assistance technique du FMI a contribué à appuyer le programme de réformes (annexe II).

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**23. La reprise économique semble se confirmer.** La croissance devrait s'accélérer pour atteindre 5,3 % en 2019, puis se situer autour de 5½ % à moyen terme. Les grands projets d'investissement public réalisés ces dernières années (nouvelles routes et extension du port et de l'aéroport) et l'amélioration constante du climat des affaires devraient favoriser les investissements privés intérieurs et étrangers. Le déficit courant devrait se maintenir aux alentours de 5 % du PIB à moyen terme, car une hausse de la production dans l'industrie manufacturière légère devrait à la fois réduire les importations et soutenir les exportations.

**24. Les perspectives économiques restent exposées à des risques.** Au niveau national, bien que les tensions socio-politiques se soient apaisées, des incertitudes subsistent, notamment en raison des élections présidentielles prévues pour 2020 et des résultats de la privatisation des deux banques publiques. Au niveau régional, les risques pour la sécurité, y compris les menaces

terroristes, se sont accentués. Au niveau mondial, une montée du protectionnisme et un recul du multilatéralisme, une forte augmentation des primes de risque sur les marchés financiers mondiaux, une nouvelle accumulation des facteurs de vulnérabilité financière et un fléchissement de la croissance mondiale par rapport aux prévisions constituent des risques.

**25. Les services du FMI félicitent les autorités pour les résultats globalement satisfaisants qu'elles ont obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI.** Tous les critères de réalisation pour la fin juin 2019 et tous les critères de réalisation continus ont été remplis et quatre des cinq repères structurels ont été atteints. Le déficit budgétaire global s'élevait à 0,2 % du PIB à la fin juin 2019 ; les recettes ont dépassé l'objectif du programme. Les réformes se poursuivent dans les domaines de la politique fiscale, de l'administration fiscale et douanière, ainsi que de la gestion des dépenses publiques. Les autorités restent déterminées à privatiser les deux banques publiques, mais le processus de privatisation a connu des retards et les appels d'offres correspondants n'ont été lancés qu'en septembre 2019.

**26. Les services du FMI saluent la détermination des autorités à persévérer dans l'assainissement des finances publiques et la réduction de la dette.** La loi de finances rectificative de 2019 plafonne le déficit budgétaire global à 2,9 % du PIB. Le projet de loi de finances de 2020 vise à ramener le déficit budgétaire global en deçà de 2 % du PIB. Avec ces plafonds de déficit, le Togo continuera de respecter le critère de convergence de l'UEMOA, à savoir un déficit global ne dépassant pas 3 % du PIB. Le Togo présente actuellement un risque modéré de surendettement extérieur et un risque élevé de surendettement public global, notamment en raison du niveau élevé de la dette intérieure. En se pliant à cette discipline budgétaire, les autorités devraient finir par ramener au cours du temps la dette publique totale en-deçà du seuil établi par l'analyse de viabilité de la dette (AVD) pour les pays à capacité « moyenne » de remboursement. L'opération de reprofilage de la dette prévue devrait contribuer à réduire la valeur actuelle de la dette publique, mais il est nécessaire d'établir des garde-fous pour faire face aux risques liés à cette opération.

**27. Les services du FMI saluent la mise en œuvre de réformes structurelles, qu'il convient de poursuivre.** L'Office togolais des recettes est en train de mettre en œuvre des mesures définies à partir d'une récente évaluation menée à l'aide de l'outil d'évaluation-diagnostic de l'administration fiscale (TADAT). Les autorités cherchent à encourager davantage la conformité volontaire. Le paiement de l'impôt et les déclarations fiscales en ligne ainsi que la dématérialisation des procédures douanières sont également renforcés. Le budget-programme sera déployé parallèlement à la présentation du budget de moyens en 2020 ; le basculement complet se fera en 2021. Le climat des affaires a été considérablement amélioré. Il faudra persévérer dans la mise en œuvre des réformes décrites dans le Plan national de développement et dans le Pacte avec l'Afrique afin de promouvoir l'investissement privé. Il convient d'appliquer pleinement le cadre juridique récemment adopté en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption et de faire en sorte que les institutions concernées soient pleinement opérationnelles.

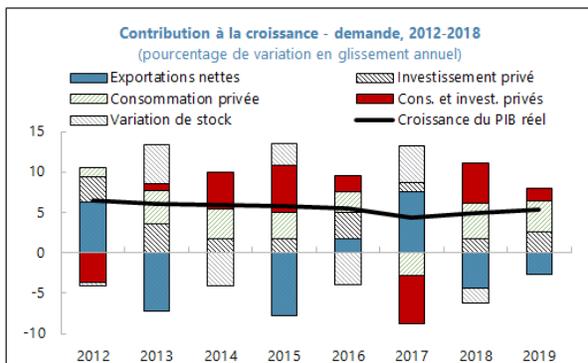
**28. Les services du FMI exhortent les autorités à avancer de manière décisive pour remédier aux faiblesses des deux banques publiques.** Étant donné que la privatisation de la

première banque publique par vente directe n'a pas pu aboutir, les autorités ont choisi de recourir à un appel d'offres ouvert, procédure utilisée pour l'autre banque publique également. La première des deux phases du lancement des appels d'offres a été achevée, mais avec retard. Entretemps, les autorités devraient suivre de près la liquidité des deux banques. Une privatisation réussie devrait garantir la stabilité financière, réduire au minimum les coûts pour le budget de l'État et offrir la transparence requise. Les autorités devraient suivre l'évolution du secteur financier dans son ensemble et prendre des mesures correctives si nécessaire, notamment en ce qui concerne les prêts improductifs, dont la part parmi les prêts bruts restait élevée à la fin juin 2019, à 17 %.

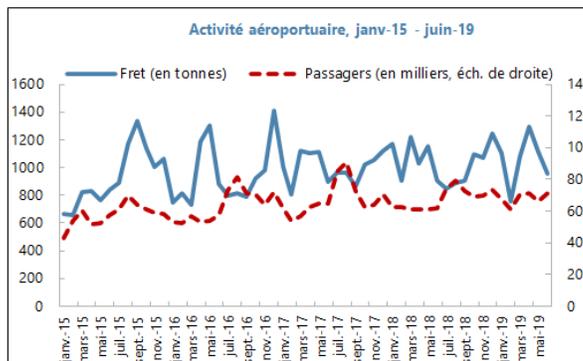
**29. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC.** Les résultats du programme ont été satisfaisants dans l'ensemble. La lettre d'intention et le memorandum de politique économique et financière énoncent les mesures à prendre pour réaliser les objectifs du programme, et la capacité à rembourser le FMI est adéquate.

### Graphique 1. Togo : évolution du secteur réel

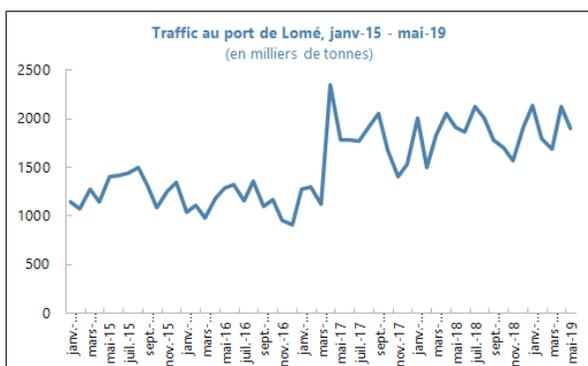
La reprise économique se confirme :...



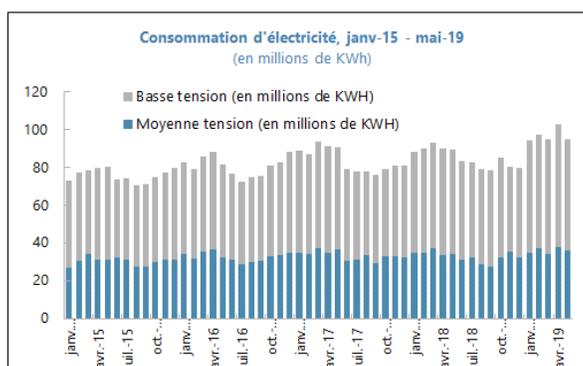
...l'activité aéroportuaire s'est accélérée au début de l'année 2019...



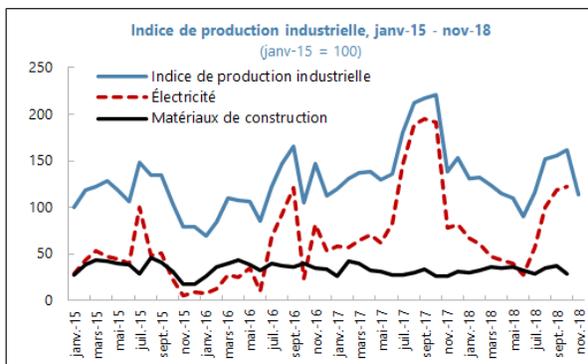
...et le trafic au port de Lomé continue de s'intensifier.



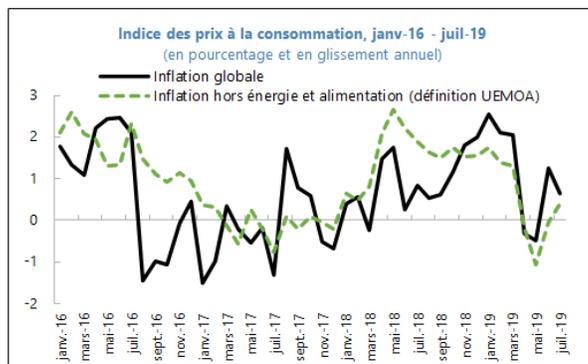
La consommation d'électricité a augmenté par rapport aux niveaux antérieurs,...



...alors que des incertitudes demeurent en ce qui concerne la production industrielle<sup>1</sup>.



L'inflation est globalement positive.

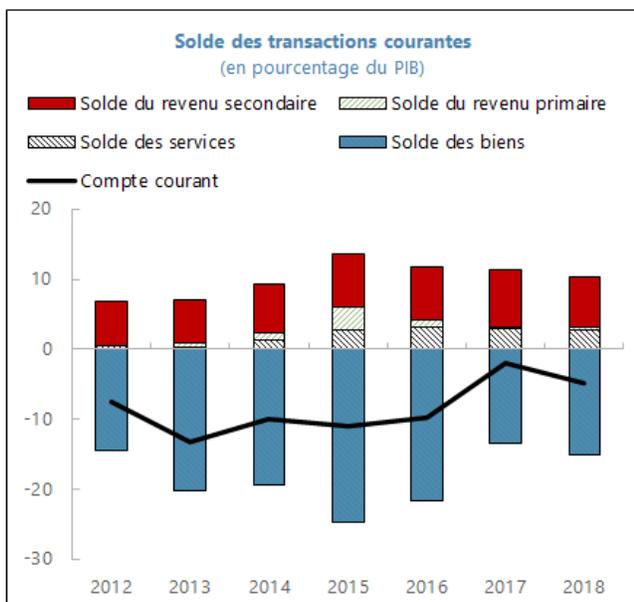


Source : INSEED ; PAL ; BCEAO ; autorités togolaises ; estimations des services du FMI.

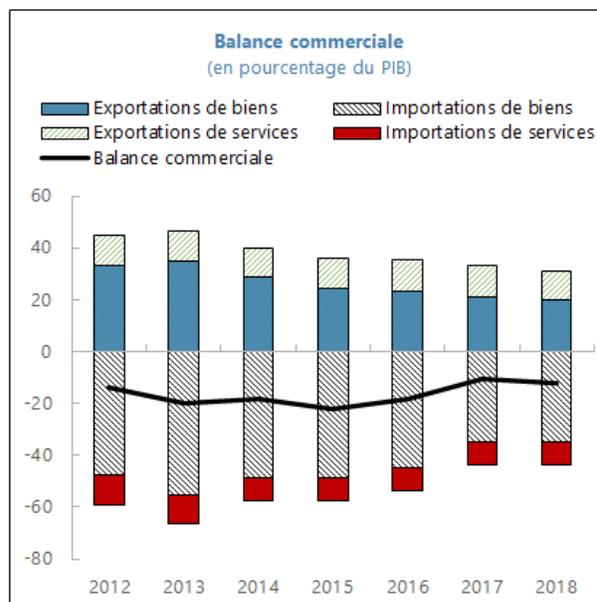
<sup>1</sup> Les données de la production industrielle de 2019 ne sont pas encore disponibles.

### Graphique 2. Togo : évolution du secteur extérieur

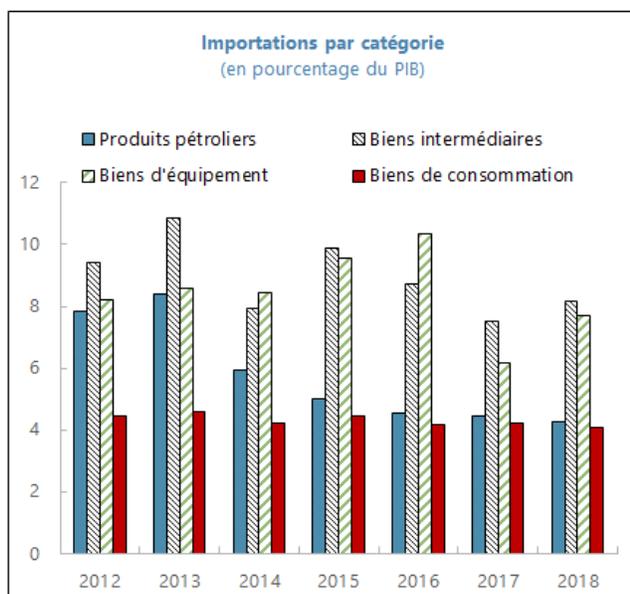
Le déficit courant s'est considérablement amélioré en 2017-18...



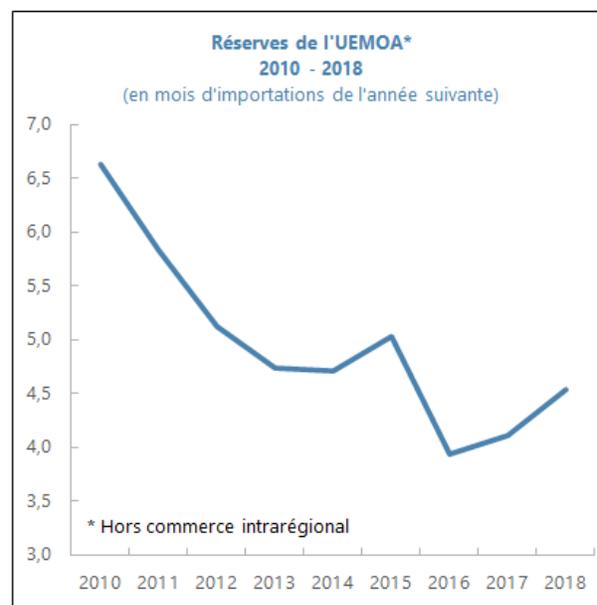
...sous l'effet d'un renforcement de la balance commerciale, tiré par...



...la réduction des importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement liées aux investissements publics et privés.



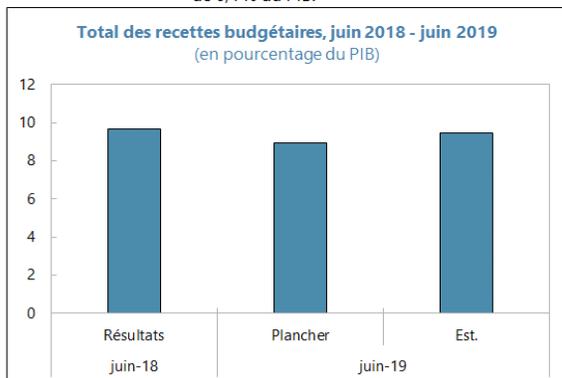
La réduction du déficit courant du Togo a contribué au renforcement des réserves régionales.



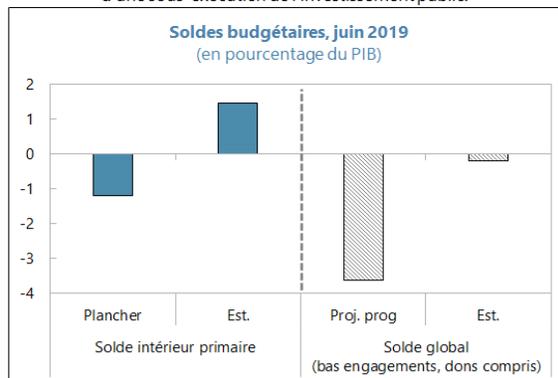
Sources : autorités togolaise ; estimations des services du FMI.  
Note : les chiffres de 2018 sont des estimations des services du FMI.

### Graphique 3. Togo : évolution des secteurs budgétaire, monétaire et bancaire

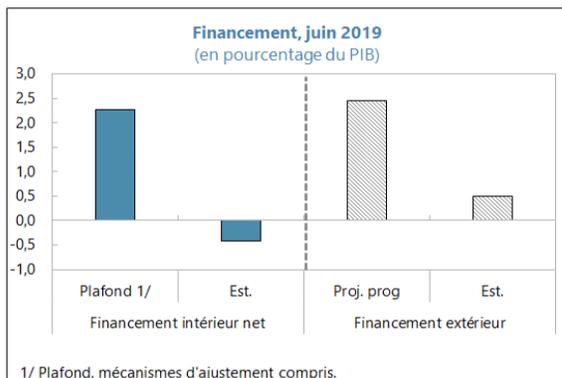
Les recettes recouvrées étaient conformes à l'objectif en juin et les recettes douanières ont été supérieures à l'objectif fixé de 0,4 % du PIB.



Les soldes projetés ont été atteints avec une marge conséquente, tant pour le solde global que pour le solde intérieur primaire, du fait d'une sous-exécution de l'investissement public.

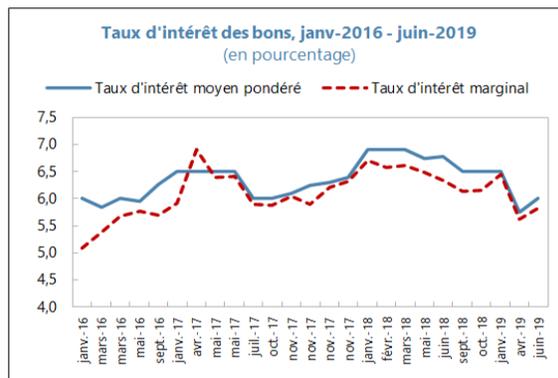


Le financement extérieur et le financement intérieur ont été nettement en deçà des prévisions.

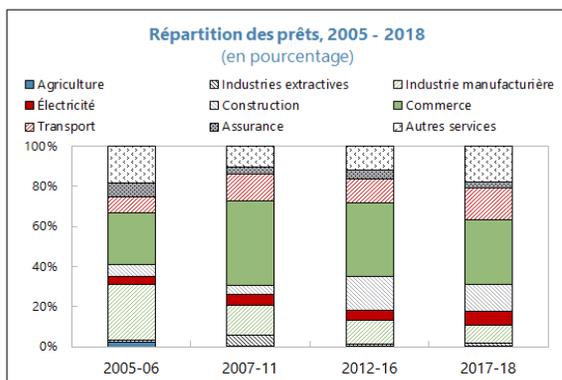


1/ Plafond, mécanismes d'ajustement compris.

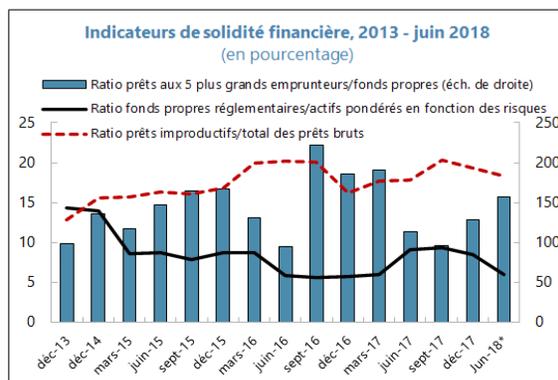
Les taux d'intérêt des bons émis sur le marché régional sont globalement stables.



Bien qu'une certaine diversification est à noter par rapport au passé, les prêts restent concentrés dans un petit nombre de secteurs.



Le niveau de prêts improductifs reste élevé, les marges de fonds propres diminuent et la concentration demeure forte.



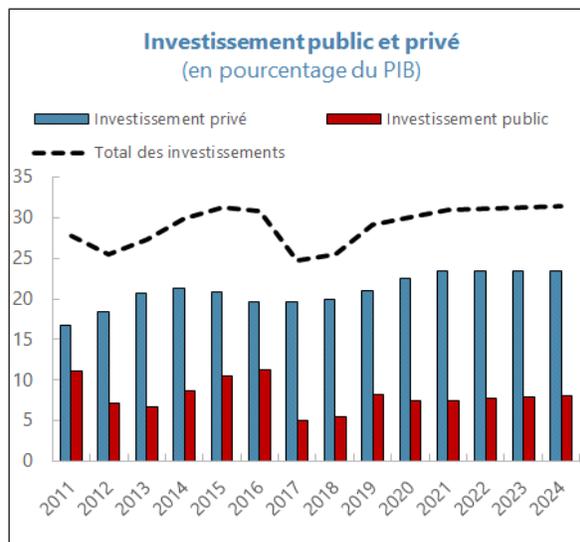
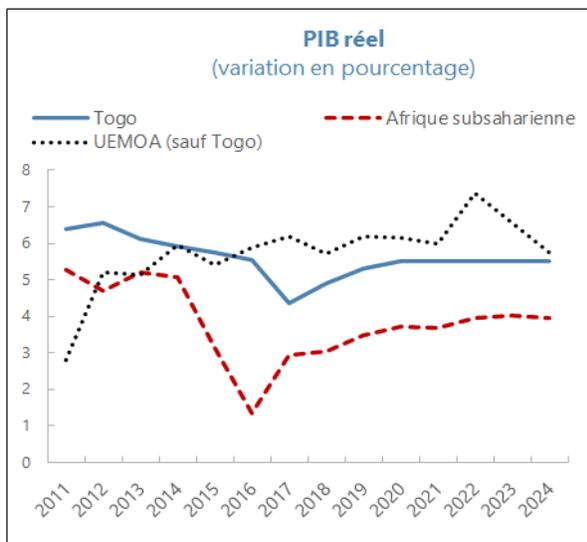
Sources : UMOA Titres ; BCEAO ; autorités togolaises ; estimations des services du FMI.

\* Année de la première communication de données, conformément aux normes Bâle II/III et plan comptable révisé (données provisoires)

### Graphique 4. Togo : perspectives économiques à moyen terme, 2011-2024

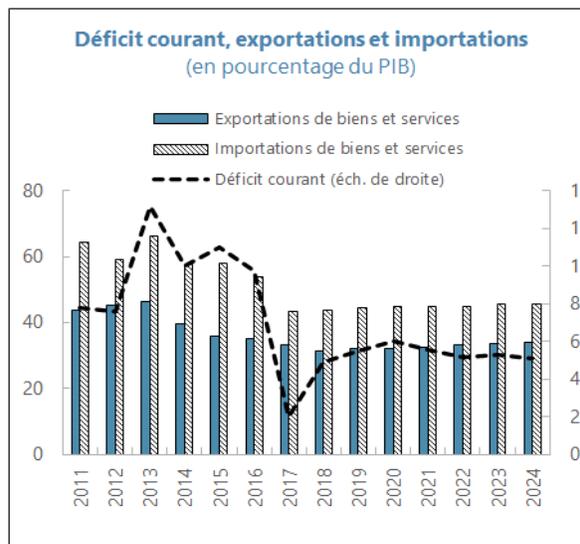
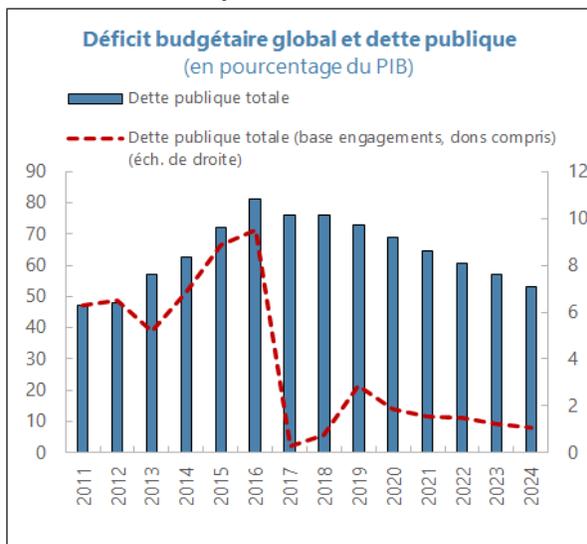
Alors que la croissance du Togo devrait rester plus rapide que celle des pays d'Afrique subsaharienne, elle est légèrement plus

La croissance ne devrait plus être tirée par l'investissement public, mais l'investissement privé, à mesure que l'investissement public retrouve le niveau qui était le sien avant de connaître une forte augmentation.



Étant donné que l'assainissement des finances publiques devrait se poursuivre, la dette publique devrait s'inscrire dans une trajectoire descendante.

Le compte courant devrait converger vers ses paramètres fondamentaux à mesure que les importations de l'Etat sont maîtrisées.



Sources : autorités togolaises ; Perspectives de l'économie mondiale ; estimations des services du FMI.

**Tableau 1. Togo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2016-2024**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Est.			Prev.					
	(Taux de croissance, sauf indication contraire)								
Revenu national, prix et taux de change									
PIB réel	5.6	4.4	4.9	5.3	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5
PIB réel par habitant	2.9	1.8	2.3	2.7	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
Déflateur du PIB	1.5	0.9	1.7	2.1	2.8	2.9	2.9	2.9	2.9
Indice des prix à la consommation (moyen annuel)	0.9	-0.2	0.9	1.4	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
PIB (en milliards de FCFA)	2,649	2,789	2,975	3,199	3,469	3,767	4,089	4,440	4,821
Taux de change FCFA/USD (niveau moyen annuel)	592.8	580.9	555.2	...	...	...	...	...	...
Taux de change réel effectif (appréciation = -)	-2.3	0.7	-1.2	...	...	...	...	...	...
Termes de l'échange (détérioration = -)	-1.4	25.3	-5.9	0.0	1.6	1.0	3.2	0.6	0.8
	(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)								
Situation monétaire									
Avoirs extérieurs nets	5.8	1.7	0.5	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.5
Crédits à l'Etat	-2.3	9.5	2.7	0.3	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1
Crédit au secteur non gouvernemental	7.5	1.7	3.1	3.9	8.2	8.2	8.1	8.3	8.5
Masse monétaire (M2)	12.6	10.0	9.0	9.2	9.3	9.3	9.3	9.3	9.4
Vélocité (PIB par rapport à M2 en fin de période)	1.9	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Investissement et épargne									
Investissement brut intérieur	33.5	25.9	26.8	30.1	31.8	32.7	32.9	33.2	33.3
Secteur public	13.9	6.3	6.8	9.1	9.3	9.3	9.5	9.8	9.9
Secteur privé	19.6	19.6	20.0	21.0	22.5	23.4	23.4	23.4	23.4
Epargne nationale brute	23.7	23.9	21.8	24.5	25.8	27.1	27.8	27.9	28.2
Secteur public	4.3	6.0	6.0	6.2	7.4	7.7	8.1	8.5	8.8
Secteur privé	19.4	17.9	15.8	18.4	18.4	19.4	19.7	19.4	19.4
Finances du gouvernement central									
Recettes et dons	21.6	21.4	23.9	23.0	23.7	23.9	24.2	24.4	24.6
Recettes	18.7	18.2	20.3	19.9	20.0	20.3	20.5	20.8	21.0
Recettes fiscales	16.8	16.1	16.5	17.6	17.8	18.0	18.2	18.4	18.6
Dépenses et prêts nets	31.1	21.6	24.7	25.8	25.6	25.5	25.6	25.7	25.7
Dépenses courantes primaires	23.2	17.4	17.9	18.5	17.4	17.4	17.7	17.9	18.1
Solde global (sur la base ordonnancement)	-9.5	-0.3	-0.8	-2.9	-1.9	-1.5	-1.5	-1.2	-1.1
Solde budgétaire primaire intérieur <sup>1</sup>	-4.5	0.8	2.4	1.4	2.6	2.9	2.9	2.9	2.9
Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement, y compris dons)	-7.2	1.5	1.6	-0.4	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Solde budgétaire global (base ordonnancement, y compris dons)	-9.5	-0.3	-0.8	-2.9	-1.9	-1.5	-1.5	-1.2	-1.1
Solde budgétaire global primaire (base de caisse, y compris dons)	-7.2	-0.3	-1.8	-0.4	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Solde budgétaire global (base de caisse, y compris dons)	-9.5	-2.1	-4.2	-2.9	-1.9	-1.5	-1.5	-1.2	-1.1
Change in domestic arrears	0.0	-1.8	-3.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes	-9.8	-2.0	-4.9	-5.5	-6.0	-5.5	-5.2	-5.3	-5.1
Exportations (biens et services)	35.3	33.1	31.3	32.1	32.0	32.5	33.1	33.5	34.0
Importations (biens et services)	-53.7	-43.5	-43.6	-44.6	-45.0	-44.9	-45.0	-45.5	-45.8
Dettes publiques extérieures <sup>2</sup>	20.2	20.1	20.5	22.2	21.9	21.5	21.1	20.5	19.8
Service de la dette publique extérieure (% des exportations) <sup>2</sup>	4.9	5.9	4.9	3.9	3.9	3.6	3.8	4.4	4.8
Dettes publiques intérieures <sup>3</sup>	61.2	55.8	55.7	50.9	47.0	43.2	39.7	36.5	33.5
Dettes publiques totales <sup>4</sup>	81.4	76.0	76.2	73.1	68.9	64.7	60.8	57.0	53.3
Dettes publiques totales (à l'exclusion des entreprises publiques) <sup>5</sup>	78.0	72.7	73.6	70.9	67.1	63.2	59.6	56.0	52.5

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes moins dépenses, à l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses financées par l'extérieur.<sup>2</sup> Inclut la dette extérieure des entreprises publiques.<sup>3</sup> Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette intérieure des entreprises publiques.<sup>4</sup> Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette des entreprises publiques.<sup>5</sup> Inclut la dette préfinancée et les arriérés de paiement intérieurs.

**Tableau 2a. Togo : opérations financières de l'administration centrale, 2018-2024**  
(en milliards de francs CFA)

	2018		2019			2020		2021	2022	2023	2024
	Déc.	Jun	Décembre		Décembre	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.		
	Est.	Est.	Budget	Prog. rév.	Prev.	4ème rev.	Prev.	Prev.			
(en milliards de FCFA)											
Recettes totales et dons	710.8	317.5	800.0	767.1	734.4	845.7	821.8	901.5	988.8	1,084.7	1,186.9
Recettes totales	604.9	303.0	668.7	635.9	635.9	703.4	695.3	764.1	839.7	922.8	1,011.1
Recettes fiscales	491.9	266.7	585.1	563.0	563.0	612.7	617.3	679.5	745.9	819.0	896.7
Administration fiscale (DGI)	259.8	142.9	342.0	313.5	307.1	344.5	339.8	377.7	418.3	463.2	510.5
Administration douanière (DGD)	232.1	123.8	243.1	249.5	255.9	268.2	277.6	301.8	327.6	355.7	386.2
Recettes non fiscales	113.0	36.3	83.6	72.9	72.9	90.7	78.0	84.7	93.7	103.8	114.4
Dons	105.9	14.5	131.3	131.2	98.4	142.3	126.5	137.3	149.1	161.9	175.8
Programme	33.2	0.0	20.4	20.4	20.4	22.1	16.1	17.5	19.0	20.6	22.4
Projets	72.7	14.5	110.9	110.9	78.0	120.2	110.4	119.9	130.1	141.3	153.4
Dépenses totales et prêts nets	733.8	324.1	813.9	852.3	826.4	918.4	886.8	959.4	1,048.7	1,140.0	1,238.9
Dépenses courantes	532.2	264.0	529.4	529.4	536.4	588.8	565.3	610.6	659.4	706.6	760.3
Dépenses courantes primaires	461.8	227.4	451.2	451.2	458.2	491.9	465.4	515.0	559.2	607.1	659.2
Salaires	200.4	99.0	215.2	215.2	215.2	233.6	235.8	257.8	279.9	303.9	329.9
Biens et services	144.9	67.7	111.2	111.2	118.2	124.2	101.6	118.0	128.1	139.1	151.1
Transferts et subventions	116.5	60.7	124.8	124.8	124.8	134.0	128.0	139.2	151.1	164.1	178.2
Intérêts sur la dette	70.4	36.6	78.2	78.2	78.2	96.9	99.9	95.6	100.2	99.5	101.2
Intérieure	61.6	32.2	66.8	66.8	66.8	88.3	89.8	85.4	88.3	86.0	86.0
Extérieure	8.8	4.4	11.3	11.3	11.3	8.6	10.1	10.2	11.9	13.5	15.1
Dépenses d'investissement	201.7	60.1	284.5	322.9	290.0	329.6	321.5	348.8	389.3	433.3	478.6
Financement sur ressources propres	70.8	28.6	95.3	133.7	133.7	125.2	138.7	140.2	162.9	187.5	211.7
Sur financement extérieur	130.9	31.5	189.2	189.2	156.4	204.4	182.8	208.6	226.4	245.9	266.9
Solde budgétaire primaire intérieur	72.3	47.0	122.2	51.0	44.0	86.3	91.2	108.9	117.6	128.2	140.3
Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement) incluant les dons	47.3	30.0	64.3	-7.0	-13.9	24.3	34.9	37.7	40.3	44.2	49.1
Solde budgétaire global (base ordonnancement) incluant les dons	-23.0	-6.6	-13.9	-85.1	-92.1	-72.6	-65.0	-57.9	-59.9	-55.3	-52.0
Solde budgétaire global (base ordonnancement) excluant les dons	-128.9	-21.1	-145.2	-216.4	-190.5	-215.0	-191.5	-195.2	-209.0	-217.2	-227.8
Variation des arriérés et des comptes créditeurs et de créance	-100.8	18.1	-35.4	0.6	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés et des comptes créditeurs	-64.8	-17.9	-35.4	-35.4	-35.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation de créance	36.0	-36.0	0.0	-36.0	-36.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global primaire (base de caisse) incluant les dons	-53.4	48.1	28.9	-6.3	-13.3	24.3	34.9	37.7	40.3	44.2	49.1
Solde budgétaire global (base de caisse) incluant les dons	-123.8	11.5	-49.3	-84.5	-91.5	-72.6	-65.0	-57.9	-59.9	-55.3	-52.0
Solde budgétaire global (base de caisse) excluant les dons	-229.7	-3.0	-180.6	-215.7	-189.9	-215.0	-191.5	-195.2	-209.0	-217.2	-227.8
Financement	189.7	3.2	120.5	153.5	149.2	215.0	171.2	195.2	209.0	217.2	227.8
Financements intérieurs (nets)	59.3	-13.1	-56.4	-23.3	5.2	22.3	8.6	1.3	2.1	1.3	1.6
Financements extérieurs (nets)	130.4	16.3	176.9	176.9	144.1	192.7	162.6	194.0	206.9	215.9	226.2
Dons	105.9	14.5	131.2	131.2	98.4	142.3	126.5	137.3	149.1	161.9	175.8
Emprunts programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emprunts liés à des projets	58.2	17.0	78.3	78.3	78.3	84.1	72.4	88.7	96.3	104.6	113.5
Amortissements	-33.7	-15.2	-32.7	-32.7	-32.7	-33.7	-36.3	-32.1	-38.5	-50.6	-63.1
Résiduel/gap de financement	40.0	-0.2	60.1	62.2	40.6	0.0	20.3	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI-FEC	40.0	0.0	60.1	62.2	40.6	...	20.3	...	...	...	...
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,975.0	3,198.6	3,198.6	3,198.6	3,198.6	3,469.2	3,469.2	3,766.6	4,089.5	4,440.0	4,820.6

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

**Tableau 2b. Togo : opérations financières de l'administration centrale, 2018-2024**  
(en pourcentage du PIB)

	2018		2019			2020		2021	2022	2023	2024
	Déc.	Jun	Décembre			Décembre		Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
	Est	Est	Budget	Prog. rév.	Prev.	4ème rev.	Prev.	Prev.			
	(en pourcentage du PIB)										
Recettes totales et dons	23.9	9.9	25.0	24.0	23.0	24.4	23.7	23.9	24.2	24.4	24.6
Recettes totales	20.3	9.5	20.9	19.9	19.9	20.3	20.0	20.3	20.5	20.8	21.0
Recettes fiscales	16.5	8.3	18.3	17.6	17.6	17.7	17.8	18.0	18.2	18.4	18.6
Administration fiscale (DGI)	8.7	4.5	10.7	9.8	9.6	9.9	9.8	10.0	10.2	10.4	10.6
Administration douanière (DGD)	7.8	3.9	7.6	7.8	8.0	7.7	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0
Recettes non fiscales	3.8	1.1	2.6	2.3	2.3	2.6	2.2	2.2	2.3	2.3	2.4
Dons	3.6	0.5	4.1	4.1	3.1	4.1	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
Programme	1.1	0.0	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Projets	2.4	0.5	3.5	3.5	2.4	3.5	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
Dépenses totales et prêts nets	24.7	10.1	25.4	26.6	25.8	26.5	25.6	25.5	25.6	25.7	25.7
Dépenses courantes	17.9	8.3	16.6	16.6	16.8	17.0	16.3	16.2	16.1	15.9	15.8
Dépenses courantes primaires	15.5	7.1	14.1	14.1	14.3	14.2	13.4	13.7	13.7	13.7	13.7
Salaires	6.7	3.1	6.7	6.7	6.7	6.7	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8
Biens et services	4.9	2.1	3.5	3.5	3.7	3.6	2.9	3.1	3.1	3.1	3.1
Transferts et subventions	3.9	1.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7
Intérêts	2.4	1.1	2.4	2.4	2.4	2.8	2.9	2.5	2.5	2.2	2.1
Intérieure	2.1	1.0	2.1	2.1	2.1	2.5	2.6	2.3	2.2	1.9	1.8
Extérieure	0.3	0.1	0.4	0.4	0.4	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses d'investissement	6.8	1.9	8.9	10.1	9.1	9.5	9.3	9.3	9.5	9.8	9.9
Financement sur ressources propres	2.4	0.9	3.0	4.2	4.2	3.6	4.0	3.7	4.0	4.2	4.4
Sur financement extérieur	4.4	1.0	5.9	5.9	4.9	5.9	5.3	5.5	5.5	5.5	5.5
Solde budgétaire primaire intérieur	2.4	1.5	3.8	1.6	1.4	2.5	2.6	2.9	2.9	2.9	2.9
Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement) incluant les dons	1.6	0.9	2.0	-0.2	-0.4	0.7	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Solde budgétaire global (base ordonnancement) incluant les dons	-0.8	-0.2	-0.4	-2.7	-2.9	-2.1	-1.9	-1.5	-1.5	-1.2	-1.1
Solde budgétaire global (base ordonnancement) excluant les dons	-4.3	-0.7	-4.5	-6.8	-6.0	-6.2	-5.5	-5.2	-5.1	-4.9	-4.7
Variation des arriérés et des comptes créditeurs et de créance	-3.4	0.6	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés et des comptes créditeurs	-2.2	-0.6	-1.1	-1.1	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation de créance	1.2	-1.1	0.0	-1.1	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global primaire (base de caisse) incluant les dons	-1.8	1.5	0.9	-0.2	-0.4	0.7	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Solde budgétaire global (base de caisse) incluant les dons	-4.2	0.4	-1.5	-2.6	-2.9	-2.1	-1.9	-1.5	-1.5	-1.2	-1.1
Solde budgétaire global (base de caisse) excluant les dons	-7.7	-0.1	-5.6	-6.7	-5.9	-6.2	-5.5	-5.2	-5.1	-4.9	-4.7
Financement	6.4	0.1	3.8	4.8	4.7	6.2	4.9	5.2	5.1	4.9	4.7
Financements intérieurs (nets)	2.0	-0.4	-1.8	-0.7	0.2	0.6	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0
Financements extérieurs (nets)	4.4	0.5	5.5	5.5	4.5	5.6	4.7	5.1	5.1	4.9	4.7
Dons	3.6	0.5	4.1	4.1	3.1	4.1	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
Emprunts programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emprunts liés à des projets	2.0	0.5	2.4	2.4	2.4	2.4	2.1	2.4	2.4	2.4	2.4
Amortissements	-1.1	-0.5	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9	-1.1	-1.3
Résiduel/gap de financement	1.3	0.0	1.9	1.9	1.3	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI-FEC	1.3	0.0	1.9	1.9	1.3	...	0.6	...	...	...	...
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,975.0	3,198.6	3,198.6	3,198.6	3,198.6	3,469.2	3,469.2	3,767	4,089	4,440	4,821

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 3. Togo : balance des paiements, 2017-2024

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Est.				Prev.			
	(en milliards de FCFA)							
Solde des transactions courantes	-56.1	-146.7	-176.5	-207.9	-208.5	-211.0	-234.0	-246.9
Balance commerciale	-373.8	-450.6	-482.2	-533.6	-553.3	-582.7	-636.2	-685.0
<i>Dont</i> : produits pétroliers, nets	-97.1	-99.6	-102.4	-105.0	-109.8	-117.6	-128.0	-141.7
Exportations	591.5	588.6	654.3	707.7	782.7	869.8	959.7	1,061.5
Importations	965.3	1,039.2	1,136.5	1,241.2	1,336.1	1,452.5	1,596.0	1,746.6
Services, nets	82.3	83.6	81.5	85.5	86.2	97.6	105.8	117.3
Revenus primaires, nets	2.9	10.8	6.9	9.7	11.3	11.5	11.8	12.4
Revenus secondaires, nets	232.5	209.5	217.3	230.5	247.3	262.6	284.6	308.3
Solde du compte de capital	141.4	171.5	209.2	209.2	219.1	229.7	241.1	253.4
Solde des transactions courantes et du compte de capital	85.3	24.9	32.7	1.3	10.5	18.7	7.1	6.4
Compte financier (- = entrées)	117.8	53.0	61.7	1.0	-18.6	-12.2	-25.5	-37.2
Investissement direct, net	-70.3	-74.3	-85.9	-103.7	-121.2	-142.0	-160.2	-178.4
Investissement de portefeuille, net	176.6	25.1	11.3	9.0	2.7	-0.4	-4.3	-8.9
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, nets	11.6	102.2	136.3	95.7	99.9	130.3	139.0	150.1
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	-79.1	-130.4	-176.9	-162.6	-194.0	-206.9	-215.9	-226.2
Erreurs et omissions	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-30.2	-28.1	-29.0	0.2	29.2	30.8	32.6	43.6
Financement	-10.1	-11.9	-11.7	-20.5	-29.2	-30.8	-32.6	-43.6
Variation des avoirs de réserve <sup>1</sup>	-10.1	-11.9	-11.7	-20.5	-29.2	-30.8	-32.6	-43.6
Écart financier	40.3	40.0	40.6	20.3	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI FEC	40.3	40.0	40.6	20.3	...	...	...	...
	(en pourcentage du PIB)							
Solde des transactions courantes	-2.0	-4.9	-5.5	-6.0	-5.5	-5.2	-5.3	-5.1
Balance commerciale	-13.4	-15.1	-15.1	-15.4	-14.7	-14.2	-14.3	-14.2
<i>Dont</i> : produits pétroliers, nets	-3.5	-3.3	-3.2	-3.0	-2.9	-2.9	-2.9	-2.9
Exportations	21.2	19.8	20.5	20.4	20.8	21.3	21.6	22.0
Importations	34.6	34.9	35.5	35.8	35.5	35.5	35.9	36.2
Services, nets	3.0	2.8	2.5	2.5	2.3	2.4	2.4	2.4
Revenus primaires, nets	0.1	0.4	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Revenus secondaires, nets	8.3	7.0	6.8	6.6	6.6	6.4	6.4	6.4
Solde du compte de capital	5.1	5.8	6.5	6.0	5.8	5.6	5.4	5.3
Solde des transactions courantes et du compte de capital	3.1	0.8	1.0	0.0	0.3	0.5	0.2	0.1
Compte financier (- = entrées)	4.2	1.8	1.9	0.0	-0.5	-0.3	-0.6	-0.8
Investissement direct, net	-2.5	-2.5	-2.7	-3.0	-3.2	-3.5	-3.6	-3.7
Investissement de portefeuille, net	6.3	0.8	0.4	0.3	0.1	0.0	-0.1	-0.2
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, nets	0.4	3.4	4.3	2.8	2.7	3.2	3.1	3.1
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	-2.8	-4.4	-5.5	-4.7	-5.1	-5.1	-4.9	-4.7
Erreurs et omissions	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-1.1	-0.9	-0.9	0.0	0.8	0.8	0.7	0.9
Financement	-0.4	-0.4	-0.4	-0.6	-0.8	-0.8	-0.7	-0.9
Variation des avoirs de réserve <sup>1</sup>	-0.4	-0.4	-0.4	-0.6	-0.8	-0.8	-0.7	-0.9
Écart financier	1.4	1.3	1.3	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI FEC	1.4	1.3	1.3	0.6	...	...	...	...
<i>Pour mémoire:</i>								
AEN de la BCEAO (en mois d'importations de l'UEMOA)	4.1	4.5	...	...	...	...	...	...
AEN de la BCEAO (en million de USD)	12,963	14,858	...	...	...	...	...	...
AEN de la BCEAO (en pourcentage de la masse monétaire)	38.7	39.7	...	...	...	...	...	...

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

<sup>1</sup> Conformément à la méthodologie de la Balance des Paiements de l'UEMOA, inclut les actifs étrangers nets des banques commerciales et les actifs étrangers nets du secteur public togolais auprès de la BCEAO.

Tableau 4. Togo : situation monétaire, 2017-2024

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Est.					Prev.		
	(en milliards de FCFA)							
<b>Avoirs nets extérieurs</b>	552.5	560.2	589.9	622.3	656.5	692.7	730.8	770.9
BCEAO	89.1	66.1	69.6	73.5	77.5	81.8	86.3	91.0
Avoirs	528.4	426.3	426.3	426.3	426.3	426.3	426.3	426.3
Engagements	-439.3	-360.2	-356.7	-352.8	-348.8	-344.5	-340.0	-335.3
Banques de dépôts	463.4	494.1	520.2	548.9	579.0	610.9	644.5	679.9
Avoirs	773.8	748.2	740.4	740.4	740.4	740.4	740.4	740.4
Engagements	-310.5	-254.1	-220.2	-191.6	-161.4	-129.5	-95.9	-60.5
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	1064.6	1213.0	1343.7	1489.1	1648.5	1823.8	2016.0	2231.0
Crédit au gouvernement (net)	166.5	209.2	214.4	223.0	224.3	226.4	227.7	229.3
BCEAO	-10.3	26.6	19.6	19.6	19.6	19.6	19.6	19.6
Banques de dépôts	176.8	182.6	194.8	203.4	204.7	206.8	208.1	209.7
Crédit au secteur non gouvernemental	1176.9	1225.7	1292.6	1445.1	1611.5	1792.1	1992.6	2219.5
<i>dont: crédit au secteur privé</i>	1099.3	1085.7	1200.4	1336.9	1486.3	1648.0	1827.3	2026.0
Autres (net)	138.1	82.6	17.1	25.1	25.4	24.4	25.0	29.0
Actions et autres titres de participation	140.7	139.3	146.3	153.9	161.9	170.4	179.3	188.7
<b>Monnaie au sens large</b>	1617.0	1773.2	1933.5	2111.4	2305.1	2516.4	2746.8	3001.9
Masse monétaire (M2)	1561.5	1702.0	1858.6	2032.3	2221.6	2428.4	2653.9	2904.0
Numéraire hors institutions de dépôts	299.8	336.0	341.0	345.2	349.5	351.8	354.1	356.2
Dépôts transférables	539.8	556.5	620.5	654.9	684.5	710.2	727.7	738.9
Autres dépôts	722.0	809.5	897.1	1032.2	1187.6	1366.4	1572.2	1808.9
Monnaie non liquide	55.5	71.2	74.9	79.1	83.4	88.0	92.8	98.0
	(variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)							
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	1.7	0.5	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.5
BCEAO	0.1	-1.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Banques de dépôts	1.6	2.0	1.5	1.5	1.5	1.4	1.4	1.3
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	8.9	9.5	7.7	7.8	7.8	7.9	7.9	8.1
Crédit au gouvernement (net)	9.5	2.7	0.3	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1
Crédit au secteur non gouvernemental	1.7	3.1	3.9	8.2	8.2	8.1	8.3	8.5
Autres (net)	1.6	-3.6	-3.8	0.4	0.0	0.0	0.0	0.2
Actions et autres titres de participation	0.7	-0.1	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
<b>Monnaie au sens large</b>								
Masse monétaire (M2)	10.0	9.0	9.2	9.3	9.3	9.3	9.3	9.4
Numéraire hors institutions de dépôts	3.8	2.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Dépôts transférables	1.8	1.1	3.8	1.9	1.5	1.2	0.7	0.4
Autres dépôts	4.4	5.6	5.1	7.3	7.6	8.0	8.5	8.9
Monnaie non liquide	0.6	1.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
<i>Pour mémoire:</i>								
Vélocité (PIB/M2 à la fin de la période)	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
	(en pourcentage du PIB)							
<b>Avoirs nets extérieurs</b>	19.8	18.8	18.4	17.9	17.4	16.9	16.5	16.0
BCEAO	3.2	2.2	2.2	2.1	2.1	2.0	1.9	1.9
Avoirs	18.9	14.3	13.3	12.3	11.3	10.4	9.6	8.8
Engagements	-15.8	-12.1	-11.2	-10.2	-9.3	-8.4	-7.7	-7.0
Banques de dépôts	16.6	16.6	16.3	15.8	15.4	14.9	14.5	14.1
Avoirs	27.8	25.1	23.1	21.3	19.7	18.1	16.7	15.4
Engagements	-11.1	-8.5	-6.9	-5.5	-4.3	-3.2	-2.2	-1.3
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	38.2	40.8	42.0	42.9	43.8	44.6	45.4	46.3
Crédit au gouvernement (net)	6.0	7.0	6.7	6.4	6.0	5.5	5.1	4.8
BCEAO	-0.4	0.9	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4
Banques de dépôts	6.3	6.1	6.1	5.9	5.4	5.1	4.7	4.3
Crédit au secteur non gouvernemental	42.2	41.2	40.4	41.7	42.8	43.8	44.9	46.0
<i>dont: crédit au secteur privé</i>	39.4	36.5	37.5	38.5	39.5	40.3	41.2	42.0
Autres (net)	5.0	2.8	0.5	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6
Actions et autres titres de participation	5.0	4.7	4.6	4.4	4.3	4.2	4.0	3.9
<b>Monnaie au sens large</b>	58.0	59.6	60.4	60.9	61.2	61.5	61.9	62.3
Masse monétaire (M2)	56.0	57.2	58.1	58.6	59.0	59.4	59.8	60.2
Numéraire hors institutions de dépôts	10.7	11.3	10.7	10.0	9.3	8.6	8.0	7.4
Dépôts transférables	19.4	18.7	19.4	18.9	18.2	17.4	16.4	15.3
Autres dépôts	25.9	27.2	28.0	29.8	31.5	33.4	35.4	37.5
Monnaie non liquide	2.0	2.4	2.3	2.3	2.2	2.2	2.1	2.0

Source: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) et estimations et prévisions des services du FMI.

**Tableau 5. Togo : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2014-2018T2**  
(en pourcentage)

	2014	2015	2016	2017	2018T2*
<b>Normes des fonds propres<sup>1</sup></b>					
Fonds propres effectif – FPE/actifs pondérés en fonction des risques	14.0	8.7	5.8	8.4	6.0
Fonds propres de base – T1/actifs pondérés en fonction des risques	12.5	8.0	4.6	7.4	4.4
Fonds propres de base durs – CET1/actifs pondérés en fonction des risques <sup>2</sup>	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	4.3
Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	16.7	14.0	13.9	16.1	13.9
Fonds propres/total des actifs	5.7	4.3	2.9	4.3	3.5
<b>Composition et qualité des actifs</b>					
Total des crédits/total des actifs	56.5	55.5	49.1	46.8	46.2
Concentration: crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	136.3	166.6	186.0	128.7	157.2
Répartition sectorielle des crédits <sup>3</sup>					
Agriculture, sylviculture et pêche	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3
Industries extractives	0.7	0.8	0.8	1.8	1.7
Industries manufacturières	11.5	11.6	9.2	9.4	7.4
Électricité, eau, gaz	4.4	3.7	6.0	8.9	6.7
Bâtiments, travaux publics	18.0	22.7	21.4	13.1	11.7
Commerce, restaurants, hôtels	37.2	33.6	34.6	33.8	31.9
Transports, entrepôts et communications	12.0	11.2	10.6	14.1	16.2
Assurances, immobilier, services aux entreprises	3.5	2.9	2.5	3.6	2.7
Services divers	12.5	13.3	14.8	15.0	21.3
Crédits en souffrance bruts/total des crédits	15.6	16.8	16.2	19.3	18.3
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	69.2	66.2	77.3	77.8	81.9
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	5.4	6.4	4.2	5.0	3.9
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	53.3	82.1	70.8	54.4	51.3
<b>Résultats et rentabilité<sup>4</sup></b>					
Coût moyen des fonds empruntés	3.1	2.8	3.1	3.3	n.a.
Taux d'intérêt moyen sur crédits	9.9	7.8	7.8	8.2	n.a.
Marge d'intérêt moyenne <sup>5</sup>	6.8	5.0	4.7	4.9	n.a.
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	0.7	0.6	2.6	1.1	n.a.
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	11.9	11.7	98.6	28.1	n.a.
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	64.5	64.1	64.3	63.8	n.a.
Traitements et salaires/revenu bancaire net	27.0	26.7	26.7	27.1	n.a.
<b>Liquidité</b>					
Actifs liquides/total des actifs	26.3	24.8	17.6	19.5	17.4
Actifs liquides/total des dépôts	38.5	37.2	28.5	30.9	26.4
Total des crédits/total des dépôts	92.7	93.9	90.6	87.2	82.4
Total des dépôts/total des passifs	68.3	66.5	61.9	63.1	65.9
Total des dépôts à vue/total des passifs <sup>6</sup>	29.8	27.0	26.6	25.8	27.4
Total des dépôts et emprunts à terme/total des passifs	38.5	39.5	35.3	37.3	38.6

Source: BCEAO.

\* Année de la première déclaration des données conformément aux dispositions de Bâle II/III et du Plan Comptable Bancaire révisé (Données provisoires)

1/ Données brutes collectées auprès du système bancaire

2/ Donnée déclarée à partir de juin 2018.

3/ Crédits déclarés à la Centrale des risques

4/ Éléments du compte de résultat à périodicité semestrielle.

5/ Hors taxe sur les opérations bancaires

6/ Y compris comptes d'épargne

**Tableau 6. Togo : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, mars et juin 2019**  
(en milliards de francs CFA)

	2019							
	Fin mars			Fin juin				
	Objectifs indicatifs	Ajusté	Réel	Statut	Critères de réalisation	Ajusté	Réel	Statut
<b>Crîtères de réalisation</b>								
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)	-21.9		-5.1	Réalisé	-38.0		47.1	Réalisé
Non-accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure <sup>1</sup>	0.0		0.0	Réalisé	0.0		0.0	Réalisé
Financement intérieur net (plafond) <sup>2</sup>	75.0	75.0	35.4	Réalisé	72.4	72.4	-13.1	Réalisé
Dettes extérieures nominales non-concessionnelles contractées ou garanties par l'État (plafond) <sup>1</sup>	0.0		0.0	Réalisé	0.0		0.0	Réalisé
Prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services garantis par l'État (plafond) <sup>1</sup>	0.0		0.0	Réalisé	0.0		0.0	Réalisé
Préfinancement bancaire des projets d'investissements publics garanti par l'État (plafond) <sup>1</sup>	0.0		0.0	Réalisé	0.0		0.0	Réalisé
<b>Objectifs indicatifs</b>								
Recettes budgétaires globales (plancher)	127.2		133.9	Réalisé	286.1		303.0	Réalisé
Total des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher)	37.2		49.4	Réalisé	109.3		87.8	Non réalisé
Accumulation nette d'arriérés intérieurs (plafond) <sup>3</sup>	0.0	0.0	-2.5	Réalisé	0.0	0.0	-17.9	Réalisé
<b>Pour mémoire</b>								
Solde budgétaire global primaire <sup>3</sup>	-41.5		-33.0		-77.2		-6.5	
Dettes extérieures nominales concessionnelles contractées ou garanties par l'État	19.6		7.6		39.2		17.0	
Valeur actuelle nette des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées à la suite des opérations de gestion de la dette (maximum)	260.3		0.0		260.3		0.0	

Sources : Autorités togolaises et prévisions des services du FMI.

<sup>1</sup> Critère de réalisation continu et cumulé depuis l'approbation de la Facilité, le 5 mai 2017.

<sup>2</sup> Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs seront ajustés à la hausse afin de compenser les écarts par rapport aux financements externes projetés, sous réserve d'un plafond de 10 milliards de FCFA.

<sup>3</sup> Cible indicative calculée de manière cumulative à partir du début de 2019. La cible sera ajustée pour la moitié de l'écart par rapport au financement externe prévu du programme.

<sup>4</sup> Avec remboursement des arriérés, comme prévu dans le budget 2019.

Tableau 7. Togo : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019-2030<sup>1</sup>

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Projections												
<b>Obligations du FMI sur la base crédit existant et prospectif</b>												
en millions de DTS	2.3	7.5	1.8	2.5	12.6	20.1	35.2	35.2	32.7	22.7	15.1	0.0
Principal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges et intérêts												
<b>Total obligations sur base crédit existant et prospectif</b>	2.3	7.5	1.8	2.5	12.6	20.1	35.2	35.2	32.7	22.7	15.1	0.0
en millions de DTS	1.9	6.0	1.4	2.0	10.1	16.1	28.1	28.1	26.1	18.1	12.0	0.0
en milliards de FCFA	0.3	0.9	0.2	0.2	1.1	1.6	2.5	2.3	1.9	1.2	0.7	0.0
en pourcentage des recettes de l'Etat	0.2	0.5	0.1	0.1	0.7	1.0	1.6	1.4	1.2	0.8	0.5	0.0
en pourcentage des exportations de biens et services	2.7	8.1	1.9	2.3	8.8	11.5	17.6	15.7	14.1	10.2	6.9	0.0
en pourcentage du service de la dette <sup>2</sup>	0.1	0.2	0.0	0.0	0.2	0.3	0.5	0.5	0.4	0.3	0.2	0.0
en pourcentage du PIB	1.6	5.1	1.2	1.7	8.6	13.7	24.0	24.0	22.3	15.4	10.3	0.0
en pourcentage de la quote-part												
<b>Encours crédit du FMI</b>	185.4	177.9	176.2	173.6	161.1	140.9	105.7	70.5	37.7	15.1	0.0	0.0
en millions de DTS	149.7	143.5	141.4	139.0	128.8	112.4	84.3	56.2	30.1	12.0	0.0	0.0
en milliards de FCFA	23.5	20.6	18.5	16.6	14.0	11.1	7.5	4.5	2.2	0.8	0.0	0.0
en pourcentage des recettes de l'Etat	14.6	12.9	11.6	10.3	8.7	6.9	4.7	2.8	1.4	0.5	0.0	0.0
en pourcentage des exportations de biens et services	216.8	191.7	188.4	155.1	112.9	80.6	52.8	31.4	16.3	6.8	0.0	0.0
en pourcentage du service de la dette <sup>2</sup>	4.7	4.1	3.8	3.4	2.9	2.3	1.6	1.0	0.5	0.2	0.0	0.0
en pourcentage du PIB	126.3	121.2	120.0	118.3	109.7	96.0	72.0	48.0	25.7	10.3	0.0	0.0
en pourcentage de la quote-part												
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Décaissements	7.5	1.8	2.5	12.6	20.1	35.3	35.3	32.7	22.7	15.1	0.0	0.0
Remboursements et rachats												
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB nominal GDP (en milliards de FCFA)	3.199	3.469	3.767	4.089	4.440	4.821	5.234	5.683	6.170	6.699	7.273	7.896
Exportations de biens et services (en milliards de FCFA)	1,026	1,112	1,224	1,353	1,488	1,640	1,799	1,975	2,168	2,380	2,613	2,867
Recettes de l'Etat (en milliards de FCFA)	636	695	764	840	923	1,011	1,128	1,249	1,383	1,532	1,699	1,882
Service de la dette (en milliards de FCFA) <sup>3</sup>	69	75	75	90	114	140	160	179	185	177	175	160
FCFA/DTS (moyenne sur la période)	807	806	803	801	800	798	798	798	798	798	798	798

Sources: estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Incluant prolongation et augmentation proposées du niveau<sup>2</sup> Le total du service de la dette inclut les remboursements et<sup>3</sup> Inclut les entreprises publiques.

**Tableau 8. Togo : calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2017-2019**

Montant	Date de disponibilité	Conditions du décaissement <sup>1</sup>
25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part)	5 mai 2017	À la suite de l'approbation par le conseil d'administration d'un accord au titre de la FEC
25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part)	15 septembre 2017	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin juin 2017, et achèvement de la première revue de l'accord
25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part)	15 mars 2018	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin décembre 2017, et achèvement de la deuxième revue de l'accord
25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part)	15 septembre 2018	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin juin 2018, et achèvement de la troisième revue de l'accord
25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part)	15 mars 2019	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin décembre 2018, et achèvement de la quatrième revue de l'accord
25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part)	15 septembre 2019	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin juin 2019, et achèvement de la cinquième revue de l'accord
25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part)	15 décembre 2019	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin décembre 2019, et achèvement de la sixième revue de l'accord
176,16 millions de DTS (120 % de la quote-part)	Montant total prévu par l'accord	

Sources : autortés togolaises ; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Outre les conditions généralement applicables dans le cadre de la facilité élargie de crédit.

## Annexe I. Matrice d'évaluation des risques<sup>1</sup>

	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures visant à atténuer les risques
<b>Risques extérieurs</b>			
Montée du protectionnisme et recul du multilatéralisme (CT, MT).	<i>Élevée</i>	<i>Élevée</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une gestion budgétaire prudente pour maîtriser les besoins de financement ; renforcer la coordination et le commerce à l'échelle régionale.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Un essoufflement de la collaboration à l'échelle mondiale et de l'intégration régionale peut limiter l'aide internationale, l'IDE, les flux commerciaux et la croissance.</li> </ul>	
Forte augmentation des primes de risque (CT).	<i>Élevée</i>	<i>Élevée</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître la confiance des investisseurs en mettant en œuvre une stratégie d'ajustement crédible à moyen terme.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les autorités peuvent avoir des difficultés à assurer un financement intégral.</li> <li>Une hausse des taux entraînerait une augmentation des coûts du service de la dette et pèserait sur le budget.</li> </ul>	
Accumulation de facteurs de vulnérabilité financière (MT)	<i>Élevée</i>	<i>Élevée</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comme ci-dessus, mettre en œuvre une stratégie à moyen terme prudente sur le plan budgétaire et en matière de gestion de la dette.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Un assouplissement de la politique monétaire pourrait encourager la prise de risques et accroître l'effet de levier.</li> </ul>	
Croissance mondiale plus faible que prévu (CT, MT)	<i>Moyenne/Élevée</i>	<i>Moyenne/Élevée</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener des réformes visant à accroître la concurrence, et diversifier davantage les marchés à l'exportation.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les exportations et la croissance en souffriraient, en particulier du fait de l'incidence sur les principaux partenaires commerciaux, notamment le Ghana et le Nigéria. Cette incidence serait légèrement atténuée grâce à la diversification par produit et par destination des exportations du Togo.</li> </ul>	
<b>Risques régionaux et intérieurs</b>			
Dégradation des conditions de sécurité dans la région (CT, MT)	<i>Élevée</i>	<i>Élevée</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une gestion budgétaire prudente pour maîtriser le besoin de financement.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les investissements privés (nationaux et étrangers) et l'activité touristique diminueraient ; la croissance de certains partenaires commerciaux ralentirait ; les dépenses budgétaires liées à la sécurité pourraient augmenter ; les conditions financières sur le marché régional pourraient se resserrer.</li> </ul>	
Tensions socio-politiques (CT, MT)	<i>Moyenne</i>	<i>Élevée</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accélérer la mise en œuvre de mesures visant à favoriser la croissance et l'inclusion ; informer les principales parties prenantes des réformes structurelles et en discuter avec elles.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>L'activité économique et la croissance ralentiraient ; les pressions sur les dépenses pourraient s'intensifier pour répondre aux demandes sociales ; l'appui aux réformes structurelles pourrait diminuer.</li> </ul>	
Faiblesses persistantes des banques publiques (CT, MT)	<i>Moyenne</i>	<i>Moyenne</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accélérer la privatisation des banques publiques en faveur d'acquéreurs compétents et appropriés.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>La situation des deux banques publiques menacerait la stabilité financière et pèserait sur le budget.</li> </ul>	
Recul en matière d'assainissement des finances publiques et de réformes (CT)	<i>Moyenne</i>	<i>Moyenne</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre l'assainissement des finances publiques et accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles. Mettre en place des programmes sociaux pour faire face aux éventuels effets néfastes des réformes sur les groupes les plus vulnérables de la population.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Divers groupes d'intérêt peuvent exercer des pressions pour poursuivre de grands travaux publics et retarder les réformes structurelles, notamment l'ouverture de secteurs essentiels aux investissements privés.</li> </ul>	
Déficit d'approvisionnement énergétique (CT, MT)	<i>Faible</i>	<i>Moyenne</i>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'inaction en matière de planification et de réglementation, conjuguée à une gestion médiocre des services collectifs, risque d'entraîner de fréquentes coupures d'électricité, ce qui pèserait sur le budget et freinerait la croissance économique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investir dans les capacités de production d'électricité et réformer les politiques de fixation des prix afin d'encourager la participation d'acteurs privés au secteur. Les entités du secteur public devraient être à jour du paiement de leurs factures afin d'éviter l'accumulation d'arriérés.</li> </ul>
<p><sup>1</sup> La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient considérablement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, selon l'avis des services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent cette référence (par « faible », on entend une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée », une probabilité entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser ensemble. Les expressions « à court terme » (CT) et « à moyen terme » (MT) indiquent respectivement que le risque pourrait se concrétiser dans les 12 mois et dans les 3 ans.</p>	

## Annexe II. Stratégie de développement des capacités

*En tant que pays fragile à faible revenu, le Togo se heurte à des difficultés en matière de renforcement des capacités et des institutions. Un vaste programme d'assistance technique a été mis en œuvre depuis le lancement du programme appuyé par le FMI. Cette assistance, coordonnée avec le programme appuyé par le FMI, porte sur l'administration des recettes, la gestion des finances publiques, le secteur financier et les statistiques. La mise en œuvre des recommandations d'assistance technique a été assez inégale jusqu'à présent, principalement en raison d'un déficit de capacité.*

**Les priorités du programme appuyé par le FMI et la récente évolution de l'économie exigent un développement considérable des capacités.** Les principales priorités du programme des autorités appuyé par l'accord au titre de la FEC sont les suivantes : i) poursuivre l'assainissement des finances publiques pour assurer la viabilité de la dette ; ii) améliorer la gouvernance au niveau de l'administration des recettes et de la gestion des finances publiques ; et iii) résoudre les problèmes des deux banques publiques afin d'assurer la stabilité financière et de prévenir de futurs coûts budgétaires. Compte tenu de l'évolution récente, il est indispensable de poursuivre les activités de développement des capacités : les recettes sont inférieures aux prévisions établies au début de la mise en œuvre de l'accord au titre de la FEC ; malgré des progrès notables, plusieurs réformes restent à mener à bien en matière de gestion des finances publiques ; les statistiques budgétaires et économiques sont insuffisantes et peu cohérentes ; et la mise en œuvre de réformes dans le secteur bancaire est en retard et le niveau de prêts improductifs élevé.

**Malgré les progrès réalisés par les autorités dans les domaines où le FMI a mené des activités de développement des capacités, des obstacles à l'absorption de ces dernières persistent.**

Depuis que l'accord au titre de la FEC a été adopté, les activités d'assistance technique ont principalement porté sur : i) la politique fiscale ; ii) l'administration fiscale et douanière ; iii) la gestion des investissements publics ; iv) la gestion de la trésorerie et de la dette ; v) la comptabilité et l'information budgétaires ; vi) la gestion des finances publiques et vii) les statistiques. La mise en œuvre des recommandations relatives au développement des capacités est inégale dans les divers secteurs. Les obstacles rencontrés sont principalement liés à des déficits de capacités, à des lacunes en ce qui concerne l'établissement des priorités et à des problèmes de coordination interne. Malgré la priorité accordée à l'augmentation des recettes, celles-ci ont augmenté plus lentement que prévu.

**Priorités et objectifs principaux du développement des capacités pour l'exercice 2020 :**

Priorités	Objectifs
Administration des recettes	i) Accroître les recettes intérieures, notamment en réduisant les exonérations fiscales ; ii) moderniser l'administration douanière, notamment en étendant le système SYDONIA World à toutes les phases de dédouanement ; iii) établir un diagnostic complet à l'aide de l'outil TADAT ; et iv) coordonner et synchroniser les bases de données fiscales et douanières.
Politique budgétaire	Renforcer l'unité chargée de la politique budgétaire/fiscale au sein du ministère des Finances.
Gestion des finances publiques	i) Améliorer l'efficacité de l'investissement public, notamment en mettant en œuvre le guide méthodologique pour l'établissement des priorités d'investissement sur la base d'une analyse coûts-avantages ; ii) étendre la portée et améliorer la qualité des données budgétaires et iii) appliquer une budgétisation par programme.
Statistiques	i) Renforcer l'établissement et la diffusion de données macroéconomiques et de statistiques financières ; ii) participer au système général de diffusion des données (SGDD).

**Points de vue des autorités**

**Les autorités souscrivent à l'orientation donnée à la stratégie de développement des capacités.** Elles estiment qu'elle est conforme à leur programme de réforme. Le FMI, par ses activités de développement des capacités, a contribué à l'élaboration de ce programme et à sa mise en œuvre en proposant aux autorités des mesures précises et en appuyant son lancement. Les recommandations pourraient être mieux mises en œuvre et absorbées si davantage d'activités de formation et de sensibilisation étaient menées. Les autorités souhaitent bénéficier d'une solide assistance technique en matière de gestion de la dette par l'intermédiaire d'un conseiller résident ; des discussions sont en cours à ce sujet entre le département Afrique et le département des marchés monétaires et de capitaux.

## Appendice I. Lettre d'intention

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES**

-----

**Cabinet du ministre**

-----

**N° ...../MEF/CAB**

**RÉPUBLIQUE DU TOGO**  
***Travail-Liberté-Patrie***

-----

Lomé, le 4 octobre 2019

### À l'attention de

Mme Kristalina Georgieva  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431

Madame Georgieva,

**1.** Le gouvernement sollicite l'achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Togo sur la base de la mise en œuvre satisfaisante du programme. Nous avons respecté tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2019, de même que quatre repères structurels (RS). Malgré des retards dans les réformes du secteur financier, nous maintenons notre engagement de mener à bonne fin le processus de privatisation des deux banques publiques. Le gouvernement reste déterminé à continuer de s'attaquer au niveau élevé de la dette et à accroître les recettes permanentes. Conformément au programme appuyé par la FEC, l'assainissement budgétaire entamé en 2017 est resté en bonne voie jusqu'au au premier semestre de 2019. Le solde primaire global et le solde global ont largement dépassé les objectifs. Pour éviter le recours aux recettes temporaires et incertaines et préserver les gains d'assainissement budgétaire durablement acquis, nous prenons des mesures pour renforcer les recettes permanentes. Nous nous sommes engagés à maintenir les politiques en vigueur au second semestre de 2019, en alignant ainsi le Togo au critère fixé par l'UEMOA pour le déficit budgétaire, à savoir ne pas dépasser 3 % du PIB, pour la troisième année consécutive. En outre, nous continuerons de centrer nos politiques sur une croissance durable et inclusive, y compris la protection des dépenses sociales en dépit de l'assainissement budgétaire.

**2.** Nous restons déterminés à faire avancer le programme de réformes structurelles. Outre les mesures prises au cours du premier semestre de 2019, nous prendrons d'autres mesures pour améliorer la perception des recettes, renforcer les procédures aux frontières et réduire les risques à la corruption, à savoir: (i) officialiser la création de l'Unité de recouvrement des recettes et restes à recouvrer et renforcer son rôle d'analyse des risques afin d'accroître le taux de recouvrement des arriérés d'impôt (RS à fin octobre); (ii) démarrer l'installation des matériels et logiciels pour la mise en place des caisses enregistreuses, élaborer une stratégie de sélection des vérifications ponctuelles fondées sur les risques, et nommer des points focaux au sein de l'unité des grandes et moyennes entreprises en vue de centraliser les résultats des vérifications ponctuelles (RS à fin octobre); et (iii) rendre obligatoire la soumission en ligne des déclarations et des pièces justificatives pour le dédouanement des importations pour les 30 importateurs ou déclarants les plus importants (RS à fin octobre) en vue de réaliser la dématérialisation totale des déclarations en douane. De plus, nous allons élaborer et mettre en œuvre un plan d'action fondé sur les principales conclusions de la récente évaluation de TADAT. En vue de la transition vers l'instauration du budget-programme qui améliore l'efficacité et l'efficacité des dépenses publiques, nous (i) réviserons et appliquerons le programme pluriannuel d'investissements publics (RS à fin octobre) et (ii) élaborerons un cadre normalisé d'indicateurs de performance pour définir les principes directeurs et former les parties prenantes au sein des ministères et les institutions (RS à fin octobre).

**3.** Nous poursuivons nos efforts pour rétablir la stabilité financière en finalisant la privatisation des deux banques publiques. Pour la privatisation de la première banque publique, nous sommes passés d'un processus de vente directe à un processus d'appel d'offres ouvert, selon le même processus que pour l'autre banque publique. Nous avons publié dans les médias internationaux l'avis de préqualification pour l'appel d'offres de privatisation des deux banques publiques (action préalable). Sur la base du calendrier établi par notre conseiller en transaction, nous demandons la modification du RS de fin décembre relatif à la privatisation des banques publiques. Une privatisation réussie des deux banques publiques devrait assurer la stabilité financière, minimiser les coûts pour le budget de l'État et garantir la transparence. Nous surveillerons de près les indicateurs de liquidité des banques publiques et les développements d'ensemble du secteur financier et prendrons les mesures correctives nécessaires.

**4.** Nous avançons dans l'opération de reprofilage de la dette dans le but de réduire la valeur actuelle du stock de dette publique et d'atténuer le risque de roulement. Avec le soutien d'une garantie basée sur des politiques de la Banque mondiale et éventuellement d'une assurance de l'Agence africaine d'assurance (ATI), cette opération consiste à emprunter à l'extérieur à des conditions plus favorables pour rembourser l'encours de la dette intérieure / régionale. Le nouveau

prêt aura une échéance plus longue, ce qui réduit le risque de roulement à moyen terme. L'opération réduira le risque d'éviction fiscale et ajoutera des ressources aux réserves de change régionales. Néanmoins, nous reconnaissons les risques inhérents à cette opération et prendrons les mesures de sauvegarde nécessaires.

5. Nous sommes convaincus que les mesures présentées dans le MPEF ci-joint nous permettront d'atteindre les objectifs de notre programme. Cependant, nous prendrons toutes les mesures complémentaires qui s'imposeraient à cet effet. Nous consulterons le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures, ainsi qu'avant de réviser les mesures énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI régissant ces consultations. Nous fournirons au FMI les informations qu'il pourrait demander en ce qui concerne les progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre politique économique et financière. Nous autorisons la publication du rapport des services du FMI pour la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC, de la présente lettre d'intention, ainsi que du mémorandum de politiques économiques et financières, et du protocole d'accord technique ci-joints.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice générale, l'expression de ma haute considération.

/s/  
Sani Yaya

Ministre de l'Économie et des finances

## Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière

**1. Le présent Mémoire fournit des informations sur les évolutions économiques récentes, rend compte des réalisations dans le cadre du programme appuyé par l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et décrit les politiques futures des autorités.** Il fait le point des critères de réalisation et des repères structurels à fin juin 2019 puis fixe les objectifs pour fin décembre 2019, et inclut une modification de deux objectifs indicatifs à fin décembre 2019.

### ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES RÉCENTES

**2. La reprise économique est en cours.** Après une forte décélération en 2017 en raison des tensions sociopolitiques, l'activité économique a repris de la vigueur en 2018. Cette dynamique s'est maintenue au premier semestre 2019. La croissance économique devrait s'accélérer légèrement, passant de 4,9 % en 2018 à 5,3 % en 2019. Les secteurs tournés vers l'exportation (phosphate, café, cacao, et coton) ont continué à afficher de bons résultats. Les productions agro-alimentaire et d'énergie ont connu une accélération au premier semestre 2019. Le crédit au secteur privé s'est accru d'environ 5 % entre janvier et juin 2019 par rapport à la même période de 2018. L'inflation globale s'est établie à 0,6 % à fin juillet 2019 (en glissement annuel). La position extérieure reste à un niveau confortable.

**3. L'effort d'assainissement budgétaire entamé en 2017 s'est poursuivi tout au long du premier semestre de 2019.** Le solde budgétaire global était estimé à -0,2 % du PIB à fin juin 2019. Le recouvrement des recettes a atteint l'objectif visé en juin. Les dépenses globales ont été inférieures aux prévisions, principalement en raison de la concentration en fin d'année des projets d'investissement financés tant sur ressources internes que sur financement extérieur. Le taux de souscription des obligations d'État sur le marché régional est resté favorable à un taux moyen de 224 % au premier semestre de 2019.

### MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

**4. Nous avons atteint tous les critères de réalisation quantitatifs continus et à fin juin 2019.** Nous avons atteint les critères de réalisation relatifs au solde primaire intérieur et au financement intérieur net. Pour le premier semestre de 2019, nous avons réalisé un excédent budgétaire primaire intérieur de 0,9 % du PIB, dépassant le niveau plancher fixé par le programme de 2,7 points de pourcentage du PIB. Nous avons également réussi à contenir le financement intérieur net en dessous du plafond fixé. Nous n'avons pas contracté de dette non concessionnelle et nous nous sommes acquittés de toutes nos obligations au titre du service de la dette. En outre, nous n'avons délivré aucune garantie à des fournisseurs ou entrepreneurs nationaux et n'avons préfinancé aucun investissement public. Par ailleurs, nous avons atteint l'objectif indicatif de recettes intérieures et n'avons pas accumulé d'arriérés intérieurs. En revanche, l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales n'a pas été atteint en lien avec la sous-exécution des projets d'investissement, la

configuration du système d'information et la réorientation stratégique concernant le PUDC.

**5. Nous avons réalisé tous les repères structurels à fin juin en matière d'administration des recettes et de gestion des finances publiques.** Afin d'améliorer nos résultats en matière de recouvrement des recettes, nous avons institué un acompte de 15 % sur la valeur des importations réalisées par les contribuables inactifs au niveau du Commissariat des Impôts. Nous avons également interdit l'enlèvement des marchandises importées par des contribuables et/ou des propriétaires ayant des arriérés d'impôts. Pour améliorer l'efficacité générale des dépenses publiques, nous avons élaboré et adopté le document de programmation budgétaire économique pluriannuel (DPBEP) 2020-2022 qui a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) à l'Assemblée Nationale.

**6. La réforme du secteur financier accuse du retard, mais nous maintenons notre engagement à conduire le processus à son terme.** La vente directe de la première banque publique n'a pu être achevée à fin juin 2019, comme convenu dans le MEFP de la quatrième revue du programme soutenu par la FEC. Conformément au repère structurel correspondant, nous avons soumis aux services du FMI une stratégie révisée pour la privatisation de cette première banque publique qui consiste à lancer d'ici fin août 2019 un appel d'offres et à achever le processus de privatisation avant fin décembre 2019. Toutefois, sur la base du calendrier établi par notre conseiller en transaction, nous n'avons pas été en mesure de respecter l'échéance de fin août. Nous lancerons les appels d'offres pour les deux banques publiques avant l'approbation par le Conseil d'administration du FMI de cette cinquième revue du programme soutenu par la FEC.

## PERSPECTIVES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR 2019-2020

### Perspectives et risques à moyen terme

**7. La croissance devrait avoisiner 5½ % à moyen terme.** La dynamique de croissance observée devrait se poursuivre. Les importants investissements publics réalisés ces dernières années et l'amélioration récente de l'environnement des affaires devraient stimuler l'investissement privé à moyen terme. L'inflation devrait se situer autour de 2 % à moyen terme et le déficit budgétaire devrait rester entre 1 à 2 % du PIB, ce qui est en conformité avec les critères de convergence de l'UEMOA. Le déficit du compte courant resterait autour de 5 % du PIB, soutenu par une baisse d'importations de biens de consommation ainsi qu'une hausse des exportations. Parmi les facteurs de risque identifiés figurent les retards dans les réformes du secteur financier qui pourraient poser des risques budgétaires au niveau national, l'intensification des risques sécuritaires et les menaces terroristes au niveau régional et, au niveau mondial, l'incertitude liée à la montée du protectionnisme et à l'abandon du multilatéralisme, une forte augmentation de la prime de risque sur les marchés financiers, une augmentation des vulnérabilités financières au niveau mondial et une croissance mondiale plus faible que prévu.

## Politique budgétaire

**8. Nous poursuivrons avec persévérance nos efforts d'assainissement budgétaire afin de garantir la réalisation des cibles du programme pour 2019.** Les mesures issues du récent exercice de revue des dépenses publiques contribueront à l'atteinte des objectifs de dépenses en fin d'année. Ces mesures visent notamment à réduire les coûts par la centralisation des achats et le recours à un barème de prix de référence pour les principaux achats gouvernementaux, la radiation de tous les fonctionnaires fictifs du registre des agents de l'Etat, la gestion groupée des baux de locations d'immeubles, l'achat de carburant et de billets d'avion auprès d'un seul fournisseur avec remise, l'achat à grande échelle de certains médicaments auprès du Fonds Mondial, la suppression de certaines exonérations, l'amélioration de la collecte et gestion du fonds routier, et la réduction des subventions pour certaines entités. Nous poursuivrons également nos efforts de recouvrement des recettes (voir ci-dessous) pour atteindre nos objectifs de fin d'année. Notre objectif de déficit budgétaire global en 2019 passera de 2,7% du PIB à 2,9% afin de nous permettre de prendre en compte des dépenses initialement projetées en 2020. Cet objectif tient compte des dépenses urgentes examinées lors de la quatrième revue du programme.

**9. Notre cadrage budgétaire pour 2020 prévoit la poursuite de l'assainissement des finances publiques dans le but d'atteindre un déficit budgétaire global de 1,9% du PIB.** Cet objectif inclut une réduction des dépenses initialement projetées pour 2020 mais qui seront prises en compte dans le collectif budgétaire prévu en 2019. Cet effort continu portera l'assainissement budgétaire global à environ 7,5 points de pourcentage du PIB pendant toute la période du programme soutenu par la FEC. Après 2020, le déficit budgétaire global devrait rester inférieur à 2 % du PIB. Ce niveau de déficit budgétaire est conforme au critère de convergence de l'UEMOA. Ils devraient permettre de maintenir la tendance baissière du taux d'endettement, le faisant tomber en-dessous de 70 % à partir de 2020 et en-dessous du niveau de référence initial suggéré par l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) à partir de 2027-2028.

## Gestion budgétaire et institutions

**10.** Nous mettrons en œuvre des mesures de réforme vigoureuses afin d'accroître nos recettes au cours du second semestre 2019 et au-delà. Comme il est indiqué dans le MPEF des troisième et quatrième revues du programme soutenu par la FEC, nous mettons en place des mesures de politique fiscale pour renforcer la collecte permanente des recettes. Nous nous efforçons également de contenir les dépenses fiscales, ce qui devrait contribuer à accroître le niveau et à améliorer la permanence des recettes. Les dépenses fiscales sont passées de 4,3 % du PIB pour l'ensemble de l'année 2016 (avant le début du programme appuyé par la FEC) à 1,9 % du PIB en 2018. Ce qui a contribué à augmenter légèrement les recettes fiscales liquides d'environ 0,5 % du PIB en 2018, malgré la baisse des recettes fiscales brutes. Nous allons estimer les dépenses fiscales et inclure cette évaluation en annexe à la loi de finances.

**11. Nous poursuivrons le programme de réforme de l'administration fiscale.** Pour compléter les mesures mises en œuvre récemment, nous augmenterons le nombre de paiements

spontanés de l'impôt en renforçant les mesures de conformité volontaristes. Ces mesures visent à : (1) améliorer le service aux usagers (instructions claires, formulaires simplifiés, procédures modernes, informations, assistance et conseils) ; (2) informer les contribuables et faire respecter efficacement l'obligation de déclaration des transactions effectuées par les tiers ; (3) assurer un contrôle étroit des différends en suspens par le mécanisme de règlement des différends (Commission des recours) ; (4) procéder à un suivi régulier de délais d'instruction des réclamations contentieuses afin d'accélérer la résolution des cas contentieux le plus rapidement possible; (5) utiliser les déclarations mensuelles des contribuables pour mettre en place un système efficace de gestion des risques centré sur des audits (contrôle ponctuel). Également, le système informatique sera amélioré afin de donner à un plus grand nombre de contribuables la possibilité d'effectuer leurs déclarations en ligne, ainsi que d'isoler et de suivre de façon automatique les déclarations fiscales incorrectes. Le recouvrement des arriérés d'impôts contestés sera ainsi accéléré. Nous finaliserons également le plan d'action pour la dématérialisation complète des déclarations en douane et des pièces justificatives et pour l'activation de la fonctionnalité SYDONIA World prévue à cet effet.

**12. Nous tirerons pleinement parti des avantages potentiels de la fusion des administrations fiscale et douanière dans une structure unique (l'Office Togolais des Recettes)**

en élaborant et en mettant en œuvre un plan d'action fondé sur les principales conclusions de la récente évaluation de TADAT. Nous allons notamment (i) procéder, avec l'appui de l'assistance technique, à une analyse de l'écart de conformité fiscale pour mesurer l'étendue des pertes de recettes à partir du potentiel fiscal ; (ii) continuer à promouvoir le civisme fiscal en suivant les délais et le taux de réponses aux demandes de renseignements téléphoniques des contribuables ; (iii) renforcer le contrôle des non déclarants en améliorant le système d'information utilisé par l'OTR afin d'isoler automatiquement et de suivre les défaillants en matière de déclaration. Nous élargirons les dispositifs de paiement en ligne pour au moins la moitié des grandes entreprises (200 entreprises) d'ici décembre 2019 et commencerons l'extension de la déclaration en ligne aux moyennes entreprises.

**13. Nous renforcerons le dispositif de contrôle interne de l'OTR.** Nous renforcerons à travers les directions de l'audit, assurance qualité et lutte contre la corruption, les contrôles internes dans tous les services de l'OTR. Pour accroître l'efficacité du contrôle interne, en complément des audits, l'OTR à travers la division assurance qualité intensifiera les contrôles permanents et systématiques de la qualité des services pour s'assurer que l'exécution des activités est conforme avec les obligations légales, réglementaires et les procédures internes, et situer les responsabilités en cas d'irrégularités constatées. Outre les missions d'investigations sur les cas de dénonciations, l'OTR auditionnera les personnes identifiées par les contrôles permanents et systématiques de la qualité des services afin de proposer des actions de formation ciblée ou des mesures de sanction si nécessaire.

**14. En ce qui concerne les réformes de la gestion des finances publiques, nos efforts à l'avenir viseront l'instauration du budget pluriannuel et par programme.** Des progrès significatifs ont été réalisés en matière de gestion des finances publiques depuis le début du programme soutenu par la FEC, notamment en ce qui concerne la gestion des arriérés, le classement

des investissements par ordre de priorité et la mise en place progressive d'un compte unique du Trésor. Nos efforts seront axés à présent sur l'instauration du budget-programme, qui est une exigence de la LOLF. Cette réforme vise principalement à renforcer l'élaboration du budget et à accroître l'efficacité des dépenses. Nous remplissons les conditions préalables à une transition harmonieuse vers le budget-programme en fonctionnant en parallèle avec le budget de moyen en 2020 et en basculant entièrement en budget-programme à partir de 2021, notamment en mettant à niveau le système d'information en le rendant opérationnel pour le passage au budget-programme, les moyens en ressources humaines et en déconcentrant les services de contrôle par la désignation des points focaux dans les ministères sectoriels. Par ailleurs, afin d'améliorer l'efficacité des investissements publics dans le cadre de la budgétisation par programme, nous sommes en train de réviser et de rendre obligatoire le programme d'investissement public pluriannuel.

**15. Nous avons fait des progrès sur le calendrier budgétaire et sur les rapports d'exécution budgétaire.** Nous avons respecté le délai de soumission à l'Assemblée Nationale du projet de budget, comme requis par la Constitution et la loi organique relative aux lois de finances. Nous avons également commencé à respecter les obligations de publications des rapports d'exécution budgétaire. Nous continuerons nos efforts et soumettrons à l'Assemblée Nationale le projet de loi de finance 2020 en octobre 2019 puis nous publierons également les rapports trimestriels d'exécution budgétaire et les transmettrons à l'Assemblée Nationale. Nous établirons également un cadre légal et institutionnel pour la gestion des partenariats public-privé (PPP), notamment la préparation d'une législation spécifique sur les PPP (loi sur les PPP) pour faire en sorte que les PPP ne présentent pas de risques pour les finances publiques ; nous nous assurerons que l'unité PPP au sein de la direction de la dette publique sera dotée des outils légaux et institutionnels nécessaires et sera rendue fonctionnelle. Nous élargirons davantage la couverture du compte unique du Trésor (CUT), notamment en achevant, après les études appropriées, l'intégration des comptes bancaires du Trésor à la BCEAO, des comptes des organismes autonomes et des collectivités locales, et des comptes de projets des bailleurs de fonds (en concertation avec ces derniers).

## Politiques d'emprunt et gestion de la dette

**16. La réduction de la dette demeure notre principale priorité pour préserver la viabilité budgétaire et extérieure à long terme.** En raison du niveau élevé de la dette intérieure, le Togo présente un risque modéré de surendettement extérieur et un risque global élevé de surendettement public<sup>10</sup>. Notre stratégie budgétaire vise à ramener la dette publique totale sous le seuil initial d'ici 2027-2028 (c'est-à-dire à 38 % du PIB en valeur actualisée (VA), soit environ 45 % du PIB en valeur nominale). En outre, nous nous efforçons d'améliorer la gestion de la dette. Ainsi, la nouvelle direction chargée de la gestion de la dette a été réorganisée et est en train d'être pourvue en personnel. Nous nous efforcerons à le rendre opérationnel rapidement et à renforcer ses pratiques de gestion de la dette. Les prévisions du service de la dette seront intégrées pleinement

<sup>10</sup> Le terme "surendettement" se réfère à une terminologie utilisée par FMI et de la Banque mondiale dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette.

avec les prévisions budgétaires afin de réduire les écarts entre les prévisions et les réalisations. Par ailleurs, nous mettrons en place un site web pour améliorer l'enregistrement et la transparence de la dette.

**17. L'amélioration des prévisions du service de la dette constitue une priorité et nécessitera une meilleure coordination pour s'assurer que l'ensemble de l'administration utilise les mêmes prévisions consolidées.** La Direction de la dette s'efforcera de maintenir un contact régulier avec les coordonnateurs de projets et avec la Direction générale du Budget et des Finances (DGBF) pour vérifier que leurs prévisions de décaissement correspondent aux informations contenues dans la base de données sur la dette. De même, la direction de la planification des politiques de développement (DPPD) et la DGBF informeront la Direction de la dette de tout changement dans leurs prévisions de décaissement. La Direction de la dette validera également la base de données sur la dette avec les bailleurs de fonds de façon régulière et procèdera à un rapprochement annuel de tous les prêts. Nous sommes également en train de prendre des mesures pour rendre les données sur la dette plus accessibles, notamment en créant un nouveau site internet contenant des renseignements sur la dette publique. Cela donnera aux investisseurs des informations supplémentaires sur la situation économique du Togo et rendra le gouvernement plus responsable devant les citoyens.

**18. Nous progressons dans l'opération de reprofilage de la dette dans le but de réduire la valeur actualisée de l'encours de la dette publique et d'atténuer le risque de refinancement.** Cette opération, qui bénéficie d'un appui de la Banque mondiale sous la forme d'une garantie à l'appui de réformes et éventuellement d'une garantie de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ATI), consiste à emprunter à l'extérieur à des conditions plus favorables pour rembourser l'encours de la dette intérieure/régionale. En outre, le nouveau prêt aura une maturité plus longue, ce qui réduit le risque de refinancement à moyen terme. L'opération réduira le risque d'assèchement de financement pour le secteur privé et accroîtra les réserves de change régionales. Néanmoins, nous reconnaissons les risques inhérents à cette opération et nous prendrons les mesures de sauvegarde nécessaires. Nous choisirons les titres de créance à rembourser avec l'objectif de réduire au maximum la valeur actualisée et d'éviter des primes élevées de remboursement. Nous renforcerons notre capacité de gestion de la dette en tenant compte des nouveaux risques découlant d'une exposition accrue aux marchés internationaux. Nous plafonnerons le montant de l'opération afin de ne pas aggraver le degré de vulnérabilité lié à notre niveau d'endettement extérieur. Nous accorderons une attention particulière aux risques potentiels liés à cette opération.

### **Politiques relatives au secteur financier**

**19. Nous poursuivons nos efforts afin de rétablir la stabilité financière en finalisant la privatisation des deux banques publiques.** Nous restons déterminés à faire des progrès décisifs dans la résolution des problèmes de ces deux banques publiques afin de préserver la stabilité du secteur financier et de minimiser le coût pour le budget de l'État tout en assurant la transparence du processus. Pour la première banque publique, la vente directe prévue n'a pu être réalisée. Nous n'avons pas pu trouver un accord avec l'acheteur potentiel. Nous avons décidé de passer à un

processus d'appel d'offres ouvert, comme convenu avec le FMI lors de la quatrième revue du programme soutenu par la FEC. Ainsi, nous avons lancé les appels d'offres pour les deux banques publiques en septembre, légèrement en retard par rapport au calendrier convenu de fin août (mesure préalable). Nous nous assurerons que les directions générales de ces deux banques publiques tiennent la BCEAO et la Commission bancaire informées de toute évolution. En outre, nous assurerons un suivi étroit de la situation de liquidité des banques en étroite collaboration avec la BCEAO et la Commission bancaire.

**20. Nous restons conscients de l'importance de suivre de près les risques liés au secteur financier, en particulier ceux liés au respect des nouvelles exigences de fonds propres et de gestion des risques, auxquelles s'ajoute un niveau déjà élevé de concentration des crédits.**

Nous suivons de près l'évolution du secteur financier dans son ensemble et prendrons immédiatement les mesures correctives qui s'imposent. Le ratio global d'adéquation des fonds propres (selon la nouvelle réglementation de la BCEAO sur les fonds propres, qui est alignée sur les normes internationales de Bâle II/III) est passé de 8,4 % fin 2017 à 2,9 % à fin décembre 2018. En excluant les deux banques publiques, ce ratio est de 15,8%. Au-delà des deux banques publiques, des appels ont été lancés pour la restauration des fonds propres de deux banques privées non-systémiques qui font actuellement l'objet d'une restructuration, après avoir été rachetées par des investisseurs stratégiques privés.

**21. Nous nous engageons à prendre des mesures pour lutter contre le taux élevé de créances en souffrance,** notamment en appliquant l'instruction de la BCEAO relative à la comptabilisation et à l'évaluation des engagements en souffrance, en finalisant l'application

intégrale du plan comptable révisé, en particulier le point concernant la comptabilisation en créances irrécouvrables des créances douteuses non recouvrées après 5 ans ; en renforçant les pouvoirs des organismes de recouvrement de créances. Il s'agit également d'appuyer le bureau d'information sur le crédit (BIC) et de renforcer les capacités des tribunaux de commerce. Concernant le BIC, nous amènerons les clients, à travers des campagnes de communication à donner leur consentement préalable au partage des informations sur leur crédit ; et nous mettrons en place un cadre de travail entre les banques et le BIC pour remonter des informations pertinentes. En décembre 2018, le taux de créances improductives dans notre système bancaire demeure élevé (17,8 %) et ces créances sont concentrées dans quelques banques, dont les deux banques publiques.

## **Réformes structurelles et croissance inclusive**

**22. Nos efforts pour améliorer l'environnement des affaires ont commencé à produire des résultats tangibles et nous sommes déterminés à maintenir ce cap.**

Le Togo a fait de grands progrès ces dernières années pour améliorer l'environnement des affaires et a été l'un des pays où l'amélioration des indicateurs Doing Business a été la plus marquée. Nous avons amélioré notre classement, passant de la 156e place en 2017 à la 137e place en 2018, progressant de 19 places en un an. Récemment, nous avons mis en place des mécanismes et des procédures pour faciliter l'enregistrement foncier. Nous continuerons à mener des réformes foncières et à améliorer le système de gestion des terres. Nous accélérerons la mise en œuvre des réformes décrites dans le

Plan national de développement (PND) et le Pacte avec l'Afrique pour soutenir l'investissement privé et promouvoir une croissance inclusive. Nous prendrons des mesures pour faire respecter les cadres juridiques de gouvernance et de lutte contre la corruption et pour rendre opérationnelles les institutions mises en place ces dernières années, notamment les nouveaux tribunaux de commerce. Nous étudierons de près le cadre légal relatif à la déclaration de patrimoine et la transposition de la convention des Nations Unies sur la corruption.

**23. Nous continuerons la lutte contre le blanchiment des capitaux/le financement du terrorisme (LBC/FT), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur au sein de l'UEMOA.** L'évaluation nationale multisectorielle des risques en matière de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme réalisée avec le soutien de la Banque mondiale a été finalisée. Nous nous tenons prêts à publier le résumé de cette évaluation et d'appliquer le plan d'action recommandé pour remédier aux vulnérabilités recensées, particulièrement en vue de la prochaine évaluation par le GIABA. Nous nous engageons à adopter tous les textes d'application de la loi de 2018 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux/le financement du terrorisme (LBC/FT) et à formaliser le comité national de coordination. Nous allons également mettre en œuvre les recommandations du rapport de 2018 de la direction exécutive des Nations Unies contre le terrorisme (DET) et encourager le renforcement de la supervision des banques relative à la LBC/FT par la commission bancaire de l'UMOA.

## QUESTIONS LIÉES AU SUIVI DU PROGRAMME ET À LA PRODUCTION DE DONNÉES

**24. Le programme continuera d'être examiné à l'aune des critères de réalisation quantitatifs, des cibles indicatives et des repères structurels (tableaux 1 et 2).** Tous les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels demeurent inchangés par rapport au MEFP de la quatrième revue du programme soutenu par la FEC, à l'exception du repère structurel de fin décembre 2019 sur les banques qui a été révisé. Pour décembre 2019, il est proposé de modifier la cible indicative sur le solde primaire intérieur pour tenir compte des dépenses liées aux élections ; il est également proposé de modifier la cible indicative sur le financement intérieur net pour tenir compte des dépenses liées aux élections et du report du dernier décaissement de la FEC pour le début de 2020. Les critères et indicateurs de réalisation sont définis dans le mémorandum d'accord technique ci-joint, de même les ajusteurs correspondants. Comme convenu précédemment, le programme se terminera au début de l'année 2020 et les derniers critères de réalisation quantitatifs seront évalués par rapport à la date d'examen final à fin septembre 2019.

**25. Nous continuerons de renforcer les capacités institutionnelles pour garantir un suivi adéquat du programme.** Le Secrétariat permanent chargé des politiques de réforme et des programmes financiers (SP-PRPF) assurera : i) le suivi technique des programmes et la production des rapports d'exécution trimestriels ; ii) la liaison entre les structures nationales et les partenaires techniques et financiers ; et iii) la coordination de l'assistance technique. Nous reconnaissons les faiblesses de nos données statistiques et prendrons des mesures correctives à cet égard, notamment en renforçant les effectifs de l'Institut national de la statistique et des études

économiques et démographiques (INSEED). Nous avons déjà réduit les retards dans la production des comptes nationaux définitifs. Nous prendrons des mesures pour éviter tout retard dans la production des comptes nationaux définitifs. En outre, nous nous efforçons d'améliorer les estimations du PIB en révisant la base de calcul du PIB en nous fondant sur le SCN 2008 des comptes pour la nouvelle année de base (2016). Nous continuerons d'améliorer la qualité des données. Nous avons progressé dans l'élaboration et la production de rapports budgétaires, en particulier le Tableau des opérations financières de l'État. Nous veillerons à ce que les projections budgétaires pour l'année suivante soient fondées sur des estimations de l'exécution du budget pour l'année en cours.

**26. Nous mettrons pleinement à profit l'assistance technique provenant de différentes sources pour renforcer nos capacités institutionnelles.** Nos efforts de renforcement de capacité sont cohérents et en synergie avec les objectifs du programme appuyé par la FEC. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'assistance technique du FMI dans les domaines suivants : administration fiscale et douanière, gestion des finances publiques (dont le budget programme et la sélection des investissements publics), gestion de la dette, et la production et publication des statistiques.

**27. Nous sommes convaincus que les mesures de politiques économiques décrites dans le présent mémorandum permettront d'atteindre les objectifs de notre programme appuyé par la FEC.** Nous sommes toutefois prêts à prendre toute autre mesure qui pourrait s'avérer nécessaire pour assurer le succès de ces politiques, après consultation avec le FMI. Pendant la durée du programme, nous n'introduirons ni n'intensifierons de restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes. Nous n'introduirons ni ne modifierons des pratiques de taux de change multiples sans l'approbation préalable du FMI, ni ne conclurons d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII des Statuts du FMI. Nous n'introduirons ni n'intensifierons de restrictions sur les importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements

**Tableau 1. Togo: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, mars et juin 2019**  
(en milliards de FCFA)

	2019							
	Fin mars			Fin juin				
	Objectifs indicatifs	Ajusté	Réel	Statut	Critères de réalisation	Ajusté	Réel	Statut
<b>Critères de réalisation</b>								
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)	-21.9	-5.1	Réalisé		-38.0	47.1	Réalisé	
Non-accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure <sup>1</sup>	0.0	0.0	Réalisé		0.0	0.0	Réalisé	
Financement intérieur net (plafond) <sup>2</sup>	75.0	75.0	Réalisé		72.4	-13.1	Réalisé	
Dettes extérieures nominales non-concessionnelles contractées ou garanties par l'État (plafond) <sup>1</sup>	0.0	0.0	Réalisé		0.0	0.0	Réalisé	
Prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services garantis par l'État (plafond) <sup>1</sup>	0.0	0.0	Réalisé		0.0	0.0	Réalisé	
Préfinancement bancaire des projets d'investissements publics garanti par l'État (plafond) <sup>1</sup>	0.0	0.0	Réalisé		0.0	0.0	Réalisé	
<b>Objectifs indicatifs</b>								
Recettes budgétaires globales (plancher)	127.2	133.9	Réalisé		286.1	303.0	Réalisé	
Total des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher)	37.2	49.4	Réalisé		109.3	87.8	Non réalisé	
Accumulation nette d'arriérés intérieurs (plafond) <sup>3</sup>	0.0	0.0	Réalisé		0.0	-17.9	Réalisé	
<b>Pour mémoire</b>								
Solde budgétaire global primaire <sup>3</sup>	-41.5	-33.0			-77.2	-6.5		
Dettes extérieures nominales concessionnelles contractées ou garanties par l'État	19.6	7.6			39.2	17.0		
Valeur actuelle nette des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées à la suite des opérations de gestion de la dette (maximum)	260.3	0.0			260.3	0.0		

Sources : Autorités togolaises et prévisions des services du FMI.

<sup>1</sup> Critère de réalisation continu et cumulé depuis l'approbation de la Facilité, le 5 mai 2017.

<sup>2</sup> Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs seront ajustés à la hausse afin de compenser les écarts par rapport aux financements externes projetés, sous réserve d'un plafond de 10 milliards de FCFA.

<sup>3</sup> Cible indicative calculée de manière cumulative à partir du début de 2019. La cible sera ajustée pour la moitié de l'écart par rapport au financement externe prévu du programme.

<sup>4</sup> Avec remboursement des arriérés, comme prévu dans le budget 2019.

**Tableau 2. Togo: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, septembre et décembre 2019**  
(en milliards de FCFA)

	2019		Objectifs indicatifs proposés
	Fin septembre	Fin décembre	
	Critères de réalisation	Objectifs indicatifs	Objectifs indicatifs
<b>Critères de réalisation</b>			
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)	-3.2	51.0	44.0
Non-accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure <sup>1</sup>	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur net (plafond) <sup>2</sup>	53.3	-22.7	5.2
Dettes extérieures nominales non-concessionnelles contractées ou garanties par l'État (plafond) <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0
Prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services garantis par l'État (plafond) <sup>1</sup>	0.0	0.0	0.0
Préfinancement bancaire des projets d'investissements publics garanti par l'État (plafond) <sup>1</sup>	0.0	0.0	0.0
<b>Objectifs indicatifs</b>			
Recettes budgétaires globales (plancher)	445.1	635.9	635.9
Total des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher)	164.0	218.6	218.6
Accumulation nette d'arriérés intérieurs (plafond) <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0
<b>Pour mémoire</b>			
Solde budgétaire global primaire	-61.9	-7.0	-13.9
Dettes extérieures nominales concessionnelles contractées ou garanties par l'État <sup>5</sup>	58.8	78.3	78.3
Valeur actuelle nette des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées à la suite des opérations de gestion de la dette (maximum)	260.3	260.3	260.3

Sources : Autorités togolaises et prévisions des services du FMI.

<sup>1</sup> Critère de réalisation continu et cumulé depuis l'approbation de la Facilité, le 5 mai 2017.

<sup>2</sup> Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs seront ajustés à la baisse en fonction du montant des opérations de reprofilage de la dette, tel que décrit dans le PAT, et sous réserve que ces opérations n'augmentent pas la valeur actuelle nette de l'encours de la dette publique. L'ajusteur est plafonné à l'équivalent nominal de 260,3 milliards de francs CFA en valeur nette actuelle. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs seront également ajustés à la hausse afin de compenser les écarts par rapport aux financements externes projetés, sous réserve d'un plafond de 10 milliards de FCFA.

<sup>3</sup> Critère de réalisation continu. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs seront ajustés à la hausse du montant correspondant aux opérations de gestion de la dette décrites dans le PAT et sous réserve que ces opérations n'augmentent pas la valeur actuelle nette de l'encours de la dette publique. L'ajusteur est plafonné à l'équivalent nominal de 260,3 milliards de francs CFA en valeur nette actuelle.

<sup>4</sup> Cible indicative cumulée à partir du début de chaque année civile. Les objectifs indicatifs seront ajustés de la moitié de l'écart par rapport au financement externe prévu du programme.

<sup>5</sup> Cumulé à partir du début de chaque année civile.

Tableau 3. Togo : Repères structurels pour la 5<sup>e</sup> revue

Mesures	Justification	Délai	État d'exécution
<b>Administration fiscale</b>			
Instaurer un dépôt forfaitaire de 10 à 15 % sur les importations effectuées par des opérateurs jugés inactifs par l'OTR par rapport à d'autres taxes.	Améliorer le recouvrement des recettes fiscales	Fin juin 2019	Réalisé
Interdire le dédouanement des marchandises importées par les opérateurs et/ou les propriétaires ayant des arriérés d'impôts.	Améliorer le recouvrement des recettes fiscales	Fin juin 2019	Réalisé
<b>Gestion des dépenses</b>			
Élaborer un document relatif au budget-programme couvrant la période 2020-2022.	Améliorer l'efficacité générale des dépenses publiques	Fin juin 2019	Réalisé
<b>Secteur financier</b>			
Soumettre, pour la privatisation de la première banque publique, une stratégie révisée consistant à lancer d'ici à la fin août 2019 un appel d'offres et à achever le processus de privatisation d'ici à la fin décembre 2019.	Assurer la stabilité financière et prévenir les risques pour le budget	Fin juin 2019	Réalisé
Lancer les appels d'offres pour les deux banques publiques	Assurer la stabilité financière et prévenir les risques pour le budget	Mesure préalable	Réalisé

Tableau 4. Togo : Repères structurels pour la 6<sup>e</sup> revue

Mesures	Justification	Date limite
<b>Régie fiscale</b>		
Officialiser la création de l'Unité de recouvrement des recettes et créances fiscales et renforcer son rôle d'analyse des risques afin d'accroître le taux de recouvrement des arriérés d'impôt (de 66 % en 2017 à 70 % en 2019 pour l'unité des grands contribuables et de 48 % en 2017 à 60 % en 2019 pour l'unité des moyennes entreprises).	Améliorer le recouvrement des recettes fiscales.	Fin octobre 2019
i) Démarrer l'installation des matériels et logiciels pour la mise en place des caisses enregistreuses ; ii) élaborer une stratégie de sélection des vérifications ponctuelles fondées sur les risques ; et iii) nommer des points focaux au sein de l'unité des grandes et moyennes entreprises en vue de centraliser les résultats des vérifications ponctuelles.	Réduire les déclarations de TVA sans paiement (montant zéro ou à crédit) pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales.	Fin octobre 2019
Rendre obligatoire la soumission en ligne des déclarations et des pièces justificatives pour le dédouanement des importations pour les 30 importateurs ou déclarants les plus importants.	Améliorer la perception des droits de douane et les procédures aux frontières et réduire les risques à la corruption.	Fin octobre 2019
<b>Gestion des dépenses et des investissements</b>		
Réviser et appliquer le programme pluriannuel d'investissement public.	Améliorer l'efficacité des investissements.	Fin octobre 2019
En vue de la transition vers l'instauration du budget-programme, élaborer un cadre normalisé d'indicateurs de réalisation pour définir les principes directeurs et former les parties prenantes au sein des ministères et les institutions.	Optimiser l'utilisation des ressources budgétaires.	Fin octobre 2019
<b>Secteur financier</b>		
Clôturer la soumission des documents préliminaires d'appel d'offres pour la privatisation des deux banques publiques.	Garantir la stabilité du secteur financier et prévenir les risques pour le budget	Fin décembre 2019

## Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les repères structurels et les critères de réalisation établis pour assurer le suivi du programme soutenu par la Facilité élargie de crédit à partir de la fin de la cinquième revue jusqu'à la fin du programme. Ce PAT précise également la périodicité et les dates limites de transmission des données aux services du FMI aux fins du suivi du programme.
2. Sauf indication contraire, « État » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale de la République togolaise. Il ne comprend aucune subdivision politique, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute entité publique dotée d'une personnalité juridique distincte.
3. Sauf indication contraire également, les entités publiques sont définies dans le présent PAT comme étant des sociétés détenues majoritairement par le gouvernement et autres entités publiques percevant des recettes fiscales et quasi-fiscales affectées.

### DEFINITION DES TERMES

Aux fins du programme, la définition de la **dette** est énoncée au paragraphe 8 a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014<sup>11</sup>.

a) Aux fins des présentes directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de

<sup>11</sup> <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>

rachats ou accords officiels d'échange);

ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et

iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

**4.** La **dette publique** comprend les obligations du gouvernement central et des entités publiques.

**5.** La **dette intérieure** est définie comme la dette contractée ou réglée en franc de la Communauté financière d'Afrique (FCFA), tandis que la **dette extérieure** est définie comme la dette contractée ou réglée dans une devise autre que le FCFA.

Une dette est considérée comme contractée aux fins du programme à partir du moment où un avis de « non-objection » est émis par la Cour suprême si cet avis est requis par la législation nationale. Lorsque ce n'est pas le cas, une dette sera considérée comme contractée à partir du moment où elle entre en vigueur.

## CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS ET OBJECTIFS INDICATIFS

**6.** Aux fins du suivi du programme, les objectifs indicatifs (OI) sont fixés pour fin décembre 2019.

Les objectifs indicatifs (OI) comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire primaire intérieur ;
- (b) un plafonnement du financement intérieur net ;
- (c) un plancher pour les recettes budgétaires globales ;

- (d) un plancher pour les dépenses sociales totales financées sur ressources intérieures.
- (e) un plafond pour l'accumulation nette d'arriérés intérieurs.

Les objectifs de réalisation continus sont les suivants :

- (f) un plafond de zéro pour l'accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ;
- (g) un plafond de zéro pour la prise ou la garantie par Etat de dettes extérieures nominales non concessionnelles ;
- (h) un plafonnement nul pour l'Etat garantissant les prêts intérieurs aux fournisseurs et aux prestataires de services ;
- (i) un plafonnement de zéro des garanties de l'Etat sur le préfinancement bancaire des projets d'investissement publics.

## A. Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)

### Définition

**7. Le solde budgétaire primaire intérieur** est défini comme la différence entre i) les recettes budgétaires de l'État et ii) les dépenses budgétaires globales, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées par les bailleurs de fonds et les prêteurs. Les soldes de fin décembre 2019 (objectifs indicatifs) doivent se conformer aux objectifs indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF). Les données sont tirées du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) préparé chaque mois par la Direction de l'Économie du ministère de l'Économie et des Finances (TOFE statistique). Le TOFE statistique sera établi par la Direction Générale des Études et Analyses Économiques en étroite collaboration avec les régies financières et le Trésor. Les données fournies par la Direction de l'Économie feront foi aux fins du programme.

### Délais de transmission

**8.** Les données détaillées concernant le solde budgétaire primaire intérieur seront transmises sur une base mensuelle dans un délai de huit semaines à compter de la fin du mois.

## B. Arriérés sur la dette publique extérieure

### Définition

**9.** Le gouvernement n'accumulera pas d'arriérés de paiement sur la dette publique extérieure (critère de réalisation continu). Aux fins du critère de réalisation (CR) sur la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs, les arriérés sont définis comme des dettes extérieures du gouvernement qui n'ont pas été payées lorsqu'elles sont dues conformément aux termes

contractuels applicables (en tenant compte des délais de grâce contractuels). Ce CR exclut les arriérés sur les obligations financières extérieures du gouvernement soumises au rééchelonnement. Ce critère exclut également les arriérés sur des dettes contestées ou faisant l'objet de renégociations. La source de ces données est la Direction de la Dette publique.

## C. Financement intérieur net

### Définition

**10.** Le **financement intérieur net de l'État** est défini comme étant la somme i) du crédit net du secteur bancaire à l'État ; ii) du financement intérieur net non bancaire de l'État ; et iii) des financements non identifiés. Le financement intérieur net de la période de fin décembre 2018 à fin décembre 2019 (objectif indicatif) doit être inférieur ou égal au montant indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF).

**11. Ajusteurs.** Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la baisse en fonction du montant de la dette intérieure remboursée à la suite des opérations de gestion de la dette. Aux fins du présent critère de réalisation, la définition des « opérations de gestion de la dette » figurant au paragraphe 20 ci-dessous s'applique. L'ajusteur lié aux opérations de gestion de la dette est plafonné à l'équivalent nominal de la valeur actuelle nette de 260,3 milliards de FCFA après conversion de la dette extérieure non concessionnelle en francs CFA en utilisant le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Le plafond du financement intérieur net sera également ajusté à la hausse pour combler les écarts entre le financement extérieur prévu et effectif du programme, sous réserve d'un plafonnement à 10 milliards FCFA.

**12.** Le **crédit net du secteur bancaire à l'État** est égal au solde des créances et des dettes de l'État vis-à-vis des établissements bancaires installés au Togo. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor togolais, les dépôts du Trésor à la banque centrale, les dépôts du Trésor dans les banques commerciales (à l'exclusion des dépôts des autres démembrés de l'État comme les dépôts des projets financés sur ressources extérieures et les comptes de la CNSS) et les comptes bloqués. Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (à l'exclusion des crédits de la BCEAO à l'État liés aux financements du FMI), les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État libellés en francs CFA détenus par les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.

**13.** Le **financement intérieur net non bancaire** de l'État comprend : i) la variation de l'encours des titres d'État émis en FCFA (y compris sur le marché financier régional de l'UEMOA) non détenus par les banques commerciales togolaises, calculée sur la base de la souscription initiale ; ii) la variation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor ; iii) la variation sur les divers comptes de dépôt (y compris comptes de consignation) au Trésor et des comptes des amendes et condamnations à répartir ; iv) le remboursement d'autres dettes publiques intérieures (y compris des créances des banques sur l'économie prises en charge par l'État et les arriérés titrisés) à des entités non bancaires (y compris non résidentes) ; et les produits de privatisations. La prise en charge ou titrisation par l'État de dettes et arriérés est exclue de la définition du financement intérieur net,

tandis que l'amortissement de cette dette par l'État y est inclus.

**14.** Le **financement non identifié** est la différence entre le financement total (financement intérieur net plus financement exceptionnel) et le solde global sur base caisse (y compris dons et variation des arriérés).

**15.** Le **crédit net du secteur bancaire** à l'État est calculé par la BCEAO. Le montant des bons et obligations du Trésor est déterminé par l'Agence UMOA-Titre. Le financement intérieur net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor togolais. Leurs données feront foi aux fins du programme. Les données sont communiquées dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) préparé mensuellement par la direction de l'Économie au ministère de l'Économie et des Finances.

### Délais de transmission

**16.** Les données concernant le financement intérieur net de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans un délai de huit semaines à compter de la fin du mois.

**17.** Les détails concernant tout emprunt intérieur de l'État seront communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. Les données sur les emprunts intérieurs seront regroupées en court terme (moins d'un an) et long terme (un an ou plus). Cette règle s'appliquera également aux garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs à ses fournisseurs et prestataires de services. Les données sur les emprunts intérieurs seront principalement établies à partir des estimations de la cellule de la dette.

## D. Dettes extérieures nominales non concessionnelles contractées ou garanties par l'État

### Définition

**18.** Autre que spécifié ci-dessous, L'État s'engage à ne contracter ni garantir financièrement aucun nouvel emprunt extérieur non concessionnel d'une échéance initiale égale ou supérieure à un an (critère de réalisation continu). La dette extérieure non concessionnelle est définie comme l'ensemble des dettes ayant un élément de don inférieur à 35 % (<http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>). Le niveau de concessionnalité des emprunts est calculé avec un taux d'actualisation de 5 %. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie préalablement au paragraphe 8 a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Ce critère ne s'applique toutefois pas aux rééchelonnements sous forme de nouvelles dettes, ni aux emprunts obligataires, aux bons du Trésor, et aux Sukuk et autres instruments émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA. Aux fins de ce critère de réalisation, « l'État » s'entend non seulement au sens qui lui est donné dans la définition au paragraphe 2 ci-

dessus, mais également des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), des établissements publics administratifs (EPA), des établissements publics à caractère scientifique et technique, des établissements publics à caractère professionnel, des établissements publics de santé, des collectivités locales, des entreprises publiques, des sociétés d'Etat, et des sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 % du capital) et des agences de l'État.

**19.** Ce critère de réalisation sera ajusté à la hausse en fonction du montant des emprunts extérieurs non concessionnels utilisés pour les opérations de gestion de la dette qui amélioreront le profil global de la dette publique. Pour les opérations de gestion de la dette exécutées en 2019 et 2020, cet ajustement sera plafonné à l'équivalent nominal de la valeur actuelle nette de 260,3 milliards de francs CFA après conversion de la dette extérieure non concessionnelle en francs CFA au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Pour les besoins de ce critère de réalisation, les « opérations de gestion de la dette » se limiteront à l'échange de la dette intérieure pour la dette extérieure non concessionnelle. La VAN de la dette intérieure à reporter est calculée comme la somme des flux de service de la dette actualisés en utilisant un taux d'actualisation de 5%. La VAN de la dette extérieure à acquérir est calculée de la même manière. L'effet net d'une opération de gestion de la dette sera calculé comme la différence entre, d'une part, la VAN de la dette intérieure à reprofiler, et d'autre part la somme du coût net du rachat de dette intérieure, la VAN de la dette extérieure à acquérir, et les frais éventuels associée à l'émission de dette extérieure. L'effet net d'une opération de gestion de la dette doit être de réduire ou de laisser inchangé le stock total de dette publique en VAN. Au cas où une opération impliquant la contractualisation ou la garantie d'une dette extérieure non concessionnelle entraînerait une augmentation de l'encours de la dette en VAN, l'opération ne sera pas considérée comme une opération de gestion de la dette et constituerait un non-respect de ce critère de réalisation. Avant d'entreprendre des opérations de gestion de la dette, le gouvernement consultera le personnel du FMI et fournira au personnel du FMI des données sur les conditions de la dette à échanger et les conditions de la nouvelle dette non concessionnelle à contracter, ainsi que des données sur tous les frais et coûts associés à la transaction, ainsi que les coûts et les frais associés à l'indemnisation des porteurs d'obligations et des prêteurs actuels pour ne pas détenir la dette qui leur sera retirée jusqu'à l'échéance.

## **E. Emprunts intérieurs garantis par l'État à ses fournisseurs et prestataires de services**

### **Définition**

**20.** L'État s'engage à ne pas fournir de nouvelles garanties sur les prêts intérieurs à ses fournisseurs ou prestataires de services (critère de réalisation continu). Le concept « d'État » utilisé pour ce critère de réalisation inclut l'État comme défini au paragraphe 2, les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'Etat, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie

financière dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État.

## F. Garanties de l'État portant sur les préfinancements bancaires des investissements publics

**21.** L'État s'engage à ne pas garantir de nouveaux préfinancements bancaires pour des investissements publics (critère de réalisation continu). Dans un arrangement de préfinancement typique, une entreprise privée à laquelle l'État octroie un contrat de travaux publics obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère de l'Economie et des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de *substitution au débiteur* pour honorer l'ensemble du principal et des intérêts qui sont automatiquement acquittés à partir du compte du Trésor à la BCEAO. Le concept « d'État » utilisé pour ce critère de réalisation comprend la définition d'État du paragraphe 2, les institutions publiques à caractère industriel ou commercial (EPIC), les organismes publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les organismes publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'Etat, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière, dont le gouvernement détient au moins 50% du capital) et les agences de l'État.

## G. Recettes budgétaires globales (plancher)

### Définition

**22.** Les recettes budgétaires globales comprennent les recettes fiscales et non fiscales et n'intègrent pas les dons extérieurs, les recettes des agences autonomes et les produits de privatisations. Les données sont calculées par les régies financières et sont reportées dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) préparé mensuellement par la Direction de l'Économie du ministère de l'Économie et des Finances. Les recettes s'entendent sur base caisse.

**23.** Les recettes seront calculées de façon cumulative à compter du début de l'année civile. Le recouvrement des recettes durant la période allant de fin décembre 2018 à fin décembre 2019, doit être supérieur ou égal aux montant indiqué au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Le plancher des recettes est un objectif indicatif pour toute la durée du programme.

### Délais de transmission

**24.** Ces informations seront communiquées mensuellement au FMI, dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

## H. Dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher)

### Définition

**25.** Les dépenses sociales totales (courantes et en capital) financées sur ressources intérieures sont calculées, pour chaque catégorie de dépenses courantes et des dépenses en capital (salaires, biens et services, transferts et subventions, autres) et du compte de capital et financées sur ressources intérieures. Dans le contexte national, sont considérées comme dépenses sociales, les dépenses publiques qui sont orientées vers les secteurs sociaux à savoir : (1) le ministère de l'éducation : enseignements primaire et secondaire, enseignement technique et formation professionnelle, enseignement supérieur pour ce qui concerne les bourses et allocations de secours : (i) les bourses sont attribuées aux étudiants de cas sociaux en parcours licence (article 21 du décret n° 2011-173/PR du 30 novembre 2011 portant réforme du régime des bourses d'études, de stages et des allocations de secours et article 1er du décret n° 2011-174/PR du 30 novembre 2011 fixant les taux des bourses d'études, de stage et des allocations de secours) ; (ii) les allocations de secours sont accordées aux étudiants reconnus comme relevant d'une catégorie défavorisée ou vulnérable (article 31 du décret n° 2011-173/PR du 30 novembre 2011 portant réforme du régime des bourses d'études, de stages et des allocations de secours et article 2 du décret n° 2011-174/PR du 30 novembre 2011 fixant les taux des bourses d'études, de stage et des allocations de secours) ; (2) le ministère de la Santé ; (3) le ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation ; (4) Le ministère du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes ; (5) Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique ; (6) Le ministère des Mines et de l'Énergie (projets de l'électrification rurale) ; (7) Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) : il intervient dans le financement des actions de développement socio-économique de base à travers la réalisation des projets et infrastructures socio-économiques en milieu rural et semi-urbain (écoles, centres de santé, points d'eau potable et d'assainissement de base, pistes rurales, aménagements hydro-agricoles, infrastructures de stockage et de transformation des produits agricoles, électrification rurale et plus généralement accès à toutes les sources d'énergie) ; (8) le Programme d'Appui aux Populations Vulnérables. Les dépenses sociales totales courantes et en capital financées sur ressources propres comprennent les dépenses sociales financées sur ressources intérieures, y compris les recettes, le financement intérieur, et l'appui budgétaire général extérieur, et excluent toutes les dépenses sociales financées par les dons ou les prêts spécifiques à un projet. Les données proviennent de la Direction Générale du Budget et des Finances tirées du SIGFiP (du ministère de l'Economie et des Finances) et sont préparées à intervalle mensuel.

**26.** Les dépenses sociales financées sur ressources intérieures pour les périodes allant de fin décembre 2018 à fin décembre 2019 doit être supérieur ou égal au montant indiqué au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Les données fournies par Direction Générale du Budget et des Finances et la Direction Générale des Études et Analyses Économiques feront foi aux fins du programme. Le plancher des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (courantes et en capital) est un objectif indicatif pendant toute la période du programme.

## Délais de transmission

**27.** Les données sur les dépenses sociales financées sur ressources intérieures seront transmises mensuellement dans les huit semaines de la fin du mois.

## I. Accumulation nette d'arriérés intérieurs (plafond)

### Définition

**28.** Les arriérés de paiement intérieurs comprennent les créances intérieures sur l'Etat d'entités publiques ou privées non financières et le service de la dette intérieure (hors BCEAO) non réglés dans les 90 jours de l'échéance contractuelle (compte tenu des différés d'amortissement contractuels). Cette définition inclut, sans que cette liste soit exhaustive : (i) les anciens arriérés financiers ou commerciaux intérieurs (envers des fournisseurs privés nationaux), (ii) les anciens arriérés envers la CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale) et la CRT (Caisse de retraite du Togo), (iii) l'encours des dettes des sociétés liquidées (TOGOPHARMA, SOTOCO, OTP, IFG, FER, FICAO et LIMUSCO) et (iv) les instances de paiement inscrites au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) non réglées dans les 90 jours de leur échéance.

**29.** L'accumulation nette d'arriérés intérieurs sera calculée de façon cumulative à compter du début de chaque année civile. Le montant à la fin décembre 2019 doit être inférieur ou au plus égal à celui indiqué au tableau 1 joint au MPEF. Le plafond des arriérés est un objectif indicatif pour la durée du programme restant à courir après l'achèvement de la cinquième revue.

**30. Ajusteurs.** Le plafond de l'accumulation nette d'arriérés intérieurs sera ajusté à la hausse à hauteur de la moitié du montant de toute différence entre le niveau prévu et le niveau effectif du financement extérieur dans le programme. Au cas où le financement extérieur effectif du programme dépasse les niveaux prévus, le plafond de l'accumulation nette d'arriérés intérieurs sera ajusté à la baisse à hauteur de la moitié du montant de tout financement excédentaire.

## Délais de transmission

**31.** Les données sur l'accumulation nette d'arriérés intérieurs seront communiquées mensuellement dans les quatre semaines de la fin du mois.

## RÉPÈRES STRUCTURELS

**32.** Pour le repère structurel à fin octobre 2019 visant à améliorer le recouvrement des recettes fiscales, les autorités formaliseront la création, par acte du Commissaire Général, et renforceront le rôle d'analyse-risques de la Cellule de Recouvrement des Recettes et des Restes à Recouvrer afin d'accroître le taux de recouvrement des arriérés d'impôt (de 66% en 2017 à 70 % en octobre 2019 pour la direction des grandes entreprises (DGE) et de 48% en 2017 à 60 % en octobre 2019 pour la direction des moyennes entreprises (DME). Le taux de recouvrement est calculé comme le montant des arriérés d'impôts collectés à fin octobre 2019 divisé par le montant des arriérés d'impôt restant

à collecter à fin octobre 2019. Les montants collectés à intégrer au numérateur pour calculer le taux de recouvrement proviendra des statistiques de collecte des arriérés d'impôt recouverts à fin octobre. Les montants restant à collecter à intégrer au dénominateur proviendra des statistiques des arriérés d'impôt restant à collecter à fin octobre, auparavant audités par l'unité de collecte et de recouvrement des recettes.

**33.** Pour le repère structurel à fin octobre 2019 visant à réduire les déclarations TVA non payante (nulle ou créditrice) pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales, l'Office Togolais des recettes (i) commencera à déployer les matériels et les logiciels pour la mise en place des caisses enregistreuses ; (ii) formulera une stratégie de sélection des contrôles ponctuels en fonction des risques ; et (iii) nommera des points focaux dans la DGE /DME pour centraliser les résultats des contrôles ponctuels.

**34.** Pour le repère structurel à fin octobre 2019 visant à améliorer la collecte des droits de douane et les procédures aux frontières, l'administration des douanes rendra obligatoire la soumission en ligne des déclarations et pièces jointes pour la mise en consommation des importations pour les 30 plus grands importateurs ou déclarants, en activant cette fonctionnalité dans SYDONIA World. Les autorités procéderont également à une analyse de la capacité du système informatique douanier et préparera un plan d'action pour la dématérialisation complète de toutes les déclarations en douane.

**35.** Pour le repère structurel à fin octobre 2019 visant à améliorer l'efficacité des investissements, la programmation pluriannuelle des dépenses d'investissement public sera actualisée et mise en œuvre en assurant la cohérence avec les enveloppes de ressources réalistes du cadre budgétaire à moyen terme, ce qui le rendra contraignant pour l'année suivante et indicative pour les deux années après. Les autorités accéléreront également la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (« PIMA »).

**36.** Pour le repère structurel à fin octobre 2019 visant à optimiser l'utilisation des ressources budgétaires et le passage au budget-programme, les autorités élaboreront un canevas type d'indicateurs de performances permettant de définir les principes directeurs et formeront les acteurs des ministères et institutions. Des réflexions pour inclure des indicateurs spécifiques à une budgétisation sensible au genre seront également entamées.

**37.** Pour le repère à fin décembre 2019 concernant le processus de privatisation des deux banques publiques, les autorités auront clôturé la phase de soumission des documents préliminaires par les participants à l'appel d'offres.

### **Délais de transmission**

Les plans de trésorerie, d'engagement et de passation de marchés seront communiqués mensuellement dans les quatre semaines de la fin du mois.



## TOGO

30 septembre, 2019

### CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — MISE À JOUR DE L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE<sup>1</sup>

Approuvé par  
**Dominique Desruelle**  
(FMI) and **Marcello**  
**Estevão** (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement.

<b>Analyse conjointe Banque-FMI de viabilité de la dette</b>	
<b>Risque de surendettement extérieur</b>	Modéré <sup>2</sup>
<b>Risque global de surendettement</b>	Élevé
<b>Niveau de détail de la notation du risque</b>	Marge considérable pour absorber des chocs sur la dette extérieure
<b>Recours au jugement</b>	Oui : vulnérabilité historique à des chocs multiples

*La présente mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette confirme le risque modéré de surendettement extérieur et le risque global élevé de surendettement public du Togo, comme c'était déjà le cas dans la précédente AVD, publiée en juin 2019. Si les résultats mécaniques font état d'un faible risque de surendettement extérieur, un recours au jugement a été effectué sur la base des facteurs de vulnérabilité liés à la dette intérieure. Le risque de surendettement extérieur est donc jugé modéré. Le risque global de surendettement public est jugé élevé, car la valeur actuelle du ratio de dette contractée ou garantie par l'État (CGE) par rapport au PIB dépasse le repère de 55% jusqu'en 2022 dans le scénario de référence. La présente analyse souligne la nécessité d'assainir durablement les finances publiques, d'améliorer la gestion de la dette, et de prendre des mesures macroéconomiques fortes afin de ramener la dette publique à des niveaux prudents sur le moyen terme.*

<sup>1</sup> La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) a été conjointement réalisée par le FMI et la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités togolaises.

<sup>2</sup> L'indicateur composite du Togo est de 2,89, ce qui correspond à une capacité d'endettement moyenne, comme le confirment les *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) d'avril 2019 et l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de 2017.

## SCENARIO DE REFERENCE

**1. Les hypothèses macroéconomiques de référence pour la présente AVD sont les suivantes.** La croissance du PIB réel et l'inflation devraient légèrement dépasser les niveaux prévus en juin 2019 pendant la période de prévision. L'excédent budgétaire primaire se maintient autour de 1 % du PIB à moyen terme, ramenant ainsi la valeur actuelle nette (VAN) de la dette publique en-dessous du seuil pour les pays dont la capacité d'endettement est considérée comme moyenne. Le solde des transactions courantes est en hausse d'environ 0,4 point de pourcentage du PIB en 2019, principalement du fait de la révision à la baisse des importations. Il devrait se stabiliser autour d'un déficit de 5 % du PIB à moyen terme (tableau 1 du texte).

**2. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure du Togo restent en-dessous de leurs seuils respectifs (tableau 1, graphique 1).** La valeur

actuelle de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État devrait s'établir à 16,6 % du PIB en 2019 et tomber à environ 12,3 % du PIB d'ici à 2029. Selon les prévisions, le ratio VA de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État par rapport aux exportations sera de 51,6 % du PIB en 2019 et diminuera à 34,1 % du PIB d'ici à 2029, soit au-dessous du seuil applicable. De la même manière, les indicateurs du service de la dette demeurent de loin en-deçà de leurs seuils : le ratio service de la dette extérieure/exportations oscillerait entre 3 et 5 % et le ratio service de la dette extérieure/recettes entre 4 et 8 %. En outre, tous les indicateurs de la dette extérieure restent en-deçà de leurs seuils respectifs prévus dans les scénarios de résilience. L'amélioration des pratiques de gestion de la dette qui est envisagée dans le cadre du programme appuyé par le FMI et de l'assistance technique fournie par la Banque mondiale devrait accroître la résilience aux chocs ayant une incidence sur le service de la dette.

**Tableau du texte 1. Togo : Principales hypothèses macroéconomiques**

	2017-2019	2020-2029
<b>Croissance du PIB réel (en pourcentage)</b>		
AVD actualisée d'octobre 2019	4.9	5.5
AVD de juin 2019	4.8	5.4
<b>Inflation (moyenne, variation en pourcentage et en glissement annuel)</b>		
AVD actualisée d'octobre 2019	0.7	2.0
AVD de juin 2019	0.7	2.0
<b>Total des recettes (en pourcentage du PIB)<sup>1</sup></b>		
AVD actualisée d'octobre 2019	23.1	25.1
AVD de juin 2019	23.1	26.8
<b>Solde budgétaire primaire (base engagements, dons compris, en pourcentage du PIB)</b>		
AVD actualisée d'octobre 2019	0.9	1.0
AVD de juin 2019	0.9	1.0
<b>Exportations de biens et services (en pourcentage du PIB)</b>		
AVD actualisée d'octobre 2019	32.1	34.1
AVD de juin 2019	32.2	34.2
<b>Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)</b>		
AVD actualisée d'octobre 2019	-4.4	-4.7
AVD de juin 2019	-4.3	-4.6

Sources : autorités togolaises et calculs des services du FMI.

<sup>1</sup> Total des recettes, dons compris.

**3. Dans le scénario historique, plusieurs indicateurs de la dette extérieure dépassent leur seuil dans les dernières années de la période de prévision.** Le ratio VA de la dette/exportations dépasse le seuil à partir de 2028 et le ratio VA de la dette/PIB à partir de 2023. Le ratio service de la dette/recettes dépasse son seuil en 2029. Cependant, le ratio service de la dette/exportations reste en deçà du seuil pendant la

période de prévision. Tous les indicateurs de la dette extérieure dépassent leur seuil respectif dans le scénario du choc le plus extrême.

#### 4. Les hypothèses du scénario de référence s'écartent des résultats antérieurs dans des domaines importants.

- Déficit courant hors intérêts. Les déficits courants hors intérêts élevés que le Togo a affichés au cours des 10 dernières années tiennent principalement aux importations liées à de gros projets d'investissement public, qui ont entraîné une accumulation excessive de dette publique. Le rééquilibrage budgétaire en cours et les réformes visant à améliorer les capacités de gestion de l'investissement et de la dette ont pour but de maintenir l'investissement public dans des limites qui ne compromettraient pas la viabilité de la dette.
- Croissance des exportations. La croissance des exportations dépasse celle figurant dans le scénario de référence, en raison des engagements pris dans le plan de développement national, qui vise à faire du Togo une plaque tournante régionale du commerce et des transports et un pôle de l'industrie manufacturière. Ces réformes commencent à porter leurs fruits, comme en témoignent les progrès majeurs du Togo dans le récent rapport de la Banque mondiale sur la pratique des affaires (*Doing Business*).
- Flux non générateurs d'endettement. Le scénario de référence prévoit des entrées d'investissement direct étranger (IDE) de 3,5 % du PIB en moyenne, contre des sorties de 2,6 % du PIB en moyenne par le passé. La fiabilité des chiffres antérieurs est en doute parce que les années où des sorties d'IDE considérables ont été déclarées coïncident avec des résidus négatifs élevés, ce qui pourrait indiquer que certaines entrées de capitaux non génératrices d'endettement n'auraient pas été déclarées pendant ces années.

5. **La dynamique globale de la dette publique togolaise révèle une vulnérabilité accrue, avec un ratio de la dette/PIB qui demeure supérieur au seuil applicable jusqu'en 2022 (graphique 2).** Le scénario de référence prévoit désormais une dette publique globale représentant 73,1 % du PIB en 2019, puis reculant à moins de 70 % à partir de 2020. Le remboursement des arriérés, conjugué à un important assainissement des finances publiques, devrait considérablement réduire la dette intérieure et la dette contractée ou garantie par l'État d'ici 2039. Dans le scénario du choc le plus extrême, le ratio VA de la dette publique/PIB augmenterait rapidement en 2021, puis passerait en-dessous du repère indicatif en 2026. Dans le scénario historique, il resterait supérieur au seuil indicatif pendant toute la période de prévision.

## ALTERNATIVE SCENARIOS

### A. Reprofilage de la dette

6. **Les autorités prévoient de procéder à une opération de reprofilage de la dette au cours du deuxième semestre de l'année 2019.** Cette opération, soutenue par une garantie de soutien aux réformes de la Banque mondiale, devrait se dérouler d'ici à la fin de l'année 2019. Il est actuellement considéré d'émettre de la nouvelle dette extérieure à des conditions plus favorables en vue de rembourser l'encours de

la dette intérieure ou régionale. L'accord au titre de la FEC (deuxième revue) permet un reprofilage de la dette à hauteur de 8 % environ du PIB, ce montant maintenant inchangé le risque modéré de surendettement extérieur. Selon le scénario de reprofilage présenté dans les tableaux 5 et 6, les services du FMI supposent que les autorités rembourseront un montant total de 316 millions de dollars (5,8 % du PIB) de dette intérieure. Le taux d'intérêt des nouveaux emprunts devrait être inférieur de 300 points de base à celui des prêts intérieurs ou régionaux à rembourser, pour une durée deux fois plus longue. Dans ce scénario, la viabilité de la dette togolaise s'améliore quelque peu. La valeur actuelle de la dette publique baisserait à 22,8 % du PIB en 2039, contre 25,3 % du PIB dans le scénario de référence. La valeur actuelle de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État augmenterait légèrement, à 14,6 % du PIB en 2039, contre 13,6 % du PIB dans le scénario de référence. Les autres scénarios font apparaître des dépassements dans les tests de résilience normalisés. Dans le scénario du choc le plus extrême, le ratio VA de la dette extérieure CGE/PIB se rapprocherait sensiblement du seuil, mais seulement de façon temporaire (graphique 6). En raison du reprofilage de la dette, le ratio service de la dette/recettes diminuerait l'année prochaine, puis chuterait progressivement de 45 % en 2021 à 19 % d'ici à 2029 (graphique 7).

**7. Si l'opération de reprofilage de la dette présente plusieurs avantages potentiels, elle comporte également des risques.** Outre les avantages évoqués plus haut (baisse du taux d'intérêt et allongement de la maturité qui réduit le risque de refinancement à moyen terme), le prêt diminue le risque d'effet d'éviction et accroît les réserves de change régionales. Cependant, l'opération présente divers risques, notamment : i) une hausse des ratios relatifs à la dette extérieure et ii) une augmentation des risques de change. Ces risques sont maîtrisables, compte tenu de la faible part de la dette publique extérieure du Togo (22 % du PIB) et du fait que le prêt commercial extérieur est libellé en euros. Des procédures sont en place pour gérer les risques d'exécution liés à cette opération.

**8. Pour tirer pleinement parti de l'opération de reprofilage de la dette et réduire au minimum les risques qui y sont associés, il convient d'établir des garde-fous.** L'ampleur de l'opération devrait être plafonnée en deçà d'une certaine limite afin de ne pas entraîner une détérioration de la notation du risque de surendettement extérieur. L'opération ne devrait être menée qu'à des fins de gestion de la dette, c'est-à-dire qu'elle devrait conduire à une réduction de la valeur actuelle de la dette. L'opération devrait cibler les prêts intérieurs ou régionaux les moins favorables (en termes de taux d'intérêt et de maturité) et les prêts qui ne sont pas assortis de pénalités pour remboursement anticipé. Enfin, il convient de renforcer la capacité de gestion de la dette des autorités afin d'assurer une gestion saine de la dette à moyen et long terme, compte tenu de l'exposition accrue aux risques des marchés internationaux (notamment les risques liés aux taux de change, aux taux d'intérêt et à la base d'investisseurs).

## B. Scénario alternatif relatif au secteur financier

**9. Les faiblesses du secteur financier, notamment celles liées aux deux banques publiques, pourraient entraîner des coûts budgétaires.** Les services du FMI ont mis au point un scénario intégrant ces coûts budgétaires, étalés sur deux années (2020–21) (graphique 8). Dans ce scénario, la baisse prévue de la dette publique est retardée d'environ un an et les futurs paiements au titre du service de la dette sont plus élevés, en particulier en 2024–26.

## NOTATION DU RISQUE ET VULNERABILITE

**10. Le risque de surendettement public global du Togo reste modéré.** Le Togo présentait le ratio dette globale/PIB le plus élevé de l'UEMOA en 2018, à 76,2 % du PIB (73,2 % en excluant la dette des entreprises publiques). D'après le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique globale/PIB reste supérieur au seuil applicable jusqu'en 2022, mais diminue constamment, dans l'hypothèse d'un excédent primaire d'environ 1 % du PIB et d'une baisse sensible de la dette intérieure. L'analyse souligne la nécessité d'assainir durablement les finances publiques, d'améliorer la gestion de la dette, et de mettre en place des politiques macroéconomiques pour ramener la dette publique à des niveaux prudents à moyen terme.

**11. De l'avis des services du FMI et de la Banque mondiale, le risque de surendettement extérieur devrait rester modéré, c'est-à-dire inchangé par rapport à l'AVD de juin 2019.** Tous les indicateurs de viabilité de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État devraient rester au-dessous de leurs seuils indicatifs tout au long de la période de prévision (2019–39) dans le scénario de référence, le scénario de test de résilience le plus extrême et le scénario de reprofilage de la dette. Toutefois, bien que ces résultats mécaniques indiquent un faible risque de surendettement extérieur, un recours au jugement a été effectué étant donné la vulnérabilité liée à une dette intérieure élevée. Ceci pourrait, par exemple, entraîner une opération de reprofilage de plus grande envergure que celle prévue par le scénario de reprofilage actuel. La présente analyse souligne également la nécessité d'assainir durablement les finances publiques, d'améliorer la gestion de la dette, et de prendre des mesures macroéconomiques énergiques afin de ramener la dette publique à des niveaux prudents sur le moyen terme.

## POINT DE VUE DES AUTORITÉS

**12. Les autorités togolaises souscrivent globalement à l'évaluation de la situation de la dette publique et aux recommandations.** Elles sont d'accord avec l'évaluation des notations du risque de surendettement par les services du FMI et de la Banque mondiale. Étant donné que le niveau d'endettement actuel du Togo reste le plus élevé parmi les membres de l'UEMOA et que le risque global de surendettement demeure élevé, elles estiment qu'il convient de poursuivre l'assainissement des finances publiques pour ramener la dette publique en-deçà du seuil de référence. Les autorités s'efforcent d'améliorer la gestion de la dette, notamment en assurant que la nouvelle direction de la dette devienne pleinement opérationnelle et soit dotée du personnel adéquat.

**Tableau 2 du texte. Togo : couverture des données sur la dette publique et conception du test de résistance pour les passifs conditionnels**

Sous-secteurs du secteur public		Sub-sectors covered	
1 Administration centrale		X	
2 Administrations d'États fédérés et locales			
3 Autres éléments des administrations publiques			
4 dont : administrations de sécurité sociale			
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)			
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X	
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)			
8 Dette non garantie des entreprises publiques		X	

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, Dette garantie par l'État, Dette non garantie des entreprises publiques		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0.0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	0.0	Toutes les dettes des entreprises publiques sont déjà incluses dans la couverture de la dette publique du pays.
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	6.8	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+6) (en pourcentage du PIB)		11.8	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

**Tableau 3 du texte. Togo : calcul de la note de l'indice composite**

Composants	Coefficients (A)	Moyenne sur 10 ans (B)	Score IC des composantes (A*B) = (C)	Contribution des composantes
EPIN	0.4	3.1	1.2	41%
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.7	5.3	0.1	5%
Reserves de change en part des importations (en pourcentage)	4.1	39.1	1.6	55%
Reserves de change en part des importations^2 (en pourcentage)	-4.0	15.3	-0.6	-21%
Envoi de fonds (en pourcentage)	2.0	5.3	0.1	4%
Croissance mondiale réelle (en pourcentage)	13.5	3.6	0.5	17%
<b>Indicateur Composite</b>			<b>2.89</b>	<b>100%</b>
<b>Note IC</b>			<b>Moyenne</b>	

**Tableau 1. Togo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, scénario de référence, 2016-39**  
(en % du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif		Prévisions										Moyenne 8/			
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Scénario historique	Prévisions
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b> <i>donc : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	20.2	20.1	20.5	22.2	21.9	21.5	21.1	20.5	19.8	17.7	19.8	19.8	19.8	19.8	20.7	19.8
Variation de la dette extérieure	-1.5	0.0	0.3	1.7	-0.2	-0.4	-0.4	-0.6	-0.7	-0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Flux générateurs d'endettement net identifiés	15.2	-1.9	0.3	1.8	1.9	1.2	0.6	0.6	0.4	0.8	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Déficit extérieur courant hors intérêts	9.4	1.6	4.6	5.3	5.7	5.3	4.9	5.0	4.8	5.2	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7
Déficit extérieur courant biens et services	18.4	10.5	12.3	12.5	12.9	12.4	11.9	11.9	11.8	12.1	12.4	12.4	12.4	12.4	12.4	12.4
Exportations	35.3	33.1	31.3	32.1	32.0	32.5	33.1	33.5	34.0	35.9	40.6	40.6	40.6	40.6	40.6	40.6
Importations	53.7	43.5	43.6	44.6	45.0	44.9	45.0	45.5	45.8	48.0	53.0	53.0	53.0	53.0	53.0	53.0
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-7.6	-8.3	-7.0	-6.8	-6.6	-6.6	-6.4	-6.4	-6.4	-6.3	-5.9	-5.9	-5.9	-5.9	-5.9	-5.9
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	-1.3	-0.5	-0.7	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7
<b>IDÉ nets (négatifs = entrées)</b>	<b>6.8</b>	<b>-2.5</b>	<b>-2.5</b>	<b>-2.7</b>	<b>-3.0</b>	<b>-3.2</b>	<b>-3.5</b>	<b>-3.6</b>	<b>-3.7</b>	<b>-3.8</b>	<b>-3.8</b>	<b>-3.8</b>	<b>-3.8</b>	<b>-3.8</b>	<b>2.6</b>	<b>-3.5</b>
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	<b>-1.0</b>	<b>-1.0</b>	<b>-1.8</b>	<b>-0.8</b>	<b>-0.9</b>	<b>-0.8</b>	<b>-0.8</b>	<b>-0.7</b>	<b>-0.7</b>	<b>-0.7</b>	<b>-0.6</b>	<b>-0.6</b>	<b>-0.6</b>	<b>-0.6</b>	<b>0.4</b>	<b>0.4</b>
Contribution au taux d'intérêt nominal	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.1	-0.8	-0.9	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0	-0.9	-0.9	-0.9	-1.0	-1.0	-1.0
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.3	-0.6	-1.2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	-13.2	-1.1
<b>Résidu 3/</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>														
<i>donc : financement exceptionnel</i>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Indicateurs de viabilité</b>																
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	15.1	16.6	16.6	16.3	15.9	15.4	14.7	12.3	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	...	...	48.2	51.6	51.8	50.1	48.2	46.0	43.3	34.1	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations</b>	4.9	5.9	4.9	3.9	3.9	3.6	3.8	4.4	4.8	3.8	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes</b>	9.3	10.7	7.5	6.3	6.3	5.7	6.1	7.1	7.8	5.8	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.2	0.3	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	1.3	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.6	4.4	4.9	5.3	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.7	5.5	5.5
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	1.3	2.9	6.4	-2.9	2.6	3.9	3.7	3.5	3.7	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1.8	2.0	1.7	1.3	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Croissance des exportations de biens & services (\$ en %)	5.3	0.6	5.5	4.8	8.1	11.2	11.4	10.6	11.0	9.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8
Croissance des importations de biens & services (\$ en %)	-0.7	-1.2	11.8	4.5	9.1	9.5	9.5	10.4	10.2	9.6	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4	10.4
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	37.1	33.2	34.0	34.0	34.0	34.0	34.0	34.0	34.0	34.0	34.0	...	...
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18.7	18.2	20.3	19.9	20.0	20.3	20.5	20.8	21.0	23.4	24.2	24.2	24.2	24.2	24.2	24.2
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0.3	0.4	0.4	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	...	...	...	5.5	4.5	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.2	4.2	4.2	4.2	...	...
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	70.1	71.8	74.1	74.1	74.1	74.1	74.1	72.8	72.8	72.8	72.8	...	...
PIB nominal (milliards de dollars EU)	4	5	5	5	6	6	7	8	8	13	29	29	29	29	...	...
Croissance du PIB nominal en dollars	6.9	7.4	11.6	2.2	8.2	9.6	9.4	9.2	9.4	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6
<b>Pour mémoire :</b>																
VA de la dette extérieure 7/	...	...	15.1	16.6	16.6	16.3	15.9	15.4	14.7	12.3	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6
En pourcentage des exportations	...	...	48.2	51.6	51.8	50.1	48.2	46.0	43.3	34.1	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5
Ratio service de la dette/exportations	4.9	5.9	4.9	3.9	3.9	3.6	3.8	4.4	4.8	3.8	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
(VA - VA-1)/PIB-1 (en pourcentage)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	10.9	1.7	4.3	3.6	6.0	5.7	5.3	5.6	5.5	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.

1/ Compris à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égal à  $(r - g) - p(1+g)/(1+g - p)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en SUD.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

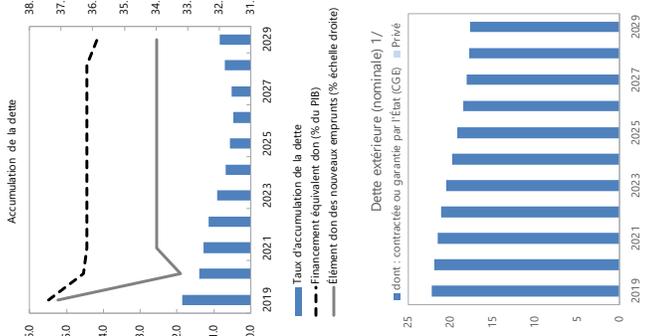
4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.



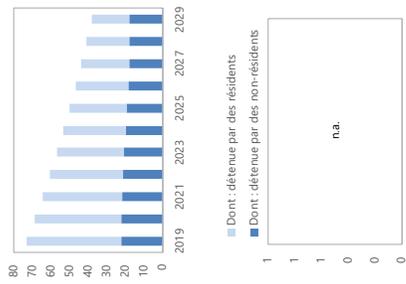
**Définition de la dette extérieure/intérieure** Sur la base de la nomenclature existante - il y a une grande différence entre les deux critères?

**Oui**

**Tableau 2. Togo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2016-39**  
(en % du PIB, sauf indication contraire)

	Prévisions											Moyenne 6/ historique	Prévisions						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026			2027	2028	2029			
<b>Dette du secteur public 1/</b> dont : libellée en devises	81.4	76.0	76.2	73.1	68.9	64.7	60.8	57.0	53.3	49.9	46.7	43.7	40.8	37.9	31.5	64.8	54.3	20.7	19.8
<b>Flux générateurs d'endettement Identifiés</b>																			
Déficit primaire	5.5	-5.7	-1.8	-2.8	-3.9	-4.0	-3.7	-3.6	-3.5	-3.2	-3.1	-2.9	-2.8	-2.7	-2.7	-6.0	-3.3	-0.9	-3.3
Recettes et dons	7.2	-1.5	-1.6	0.4	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	3.3	-0.9	20.5	25.0
Autres flux générateurs d'endettement	21.6	21.4	23.9	24.0	23.7	23.9	24.2	24.4	24.6	25.2	25.6	26.1	26.5	26.7	25.7	20.5	25.0	20.5	25.0
dont : dons	2.9	3.2	3.6	4.1	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.4	20.5	25.0	20.5	25.0
Dépenses primaires (hors intérêts)	28.7	19.9	22.3	24.4	22.7	22.9	23.2	23.4	23.6	24.2	24.6	25.1	25.5	25.7	27.6	23.8	24.1	23.8	24.1
<b>Dynamique automatique de la dette</b>																			
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2.2	-2.3	-2.3	-2.4	-2.6	-2.6	-2.4	-2.3	-2.2	-2.2	-2.1	-1.9	-1.8	-1.7	-1.5	-6.8	-0.1	-6.8	-0.1
dont : contribution de la croissance du PIB réel	1.6	1.1	1.2	1.4	1.2	1.0	1.0	0.9	0.8	1.1	1.1	1.0	0.9	0.9	0.6	4.4	-0.5	4.4	-0.5
dont : contribution de la dépréciation du PIB réel	-3.8	-3.4	-3.6	-3.8	-3.8	-3.6	-3.4	-3.2	-3.0	-2.8	-2.6	-2.4	-2.3	-2.1	-1.6	4.4	-0.5	4.4	-0.5
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.5	-1.9	0.9	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4.4	-0.5	4.4	-0.5
<b>Autres flux générateurs d'endettement Identifiés</b>																			
Produit des privatisations (négligé)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulés de recettes de 2019 payés en 2019	0.0	0.0	1.2	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Résiduel	3.7	0.3	2.0	0.0	-0.3	-0.6	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.7	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6	4.4	-0.5	4.4	-0.5
<b>Indicateurs de viabilité</b>																			
<b>VA de la dette du secteur public 2/</b>	...	...	713	675	635	594	556	519	482	448	416	385	354	325	253	64.8	54.3	20.7	19.8
<b>Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)</b>	...	...	298.4	281.6	268.1	248.3	230.0	212.2	195.8	177.9	162.2	147.6	133.6	121.5	98.7	64.8	54.3	20.7	19.8
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons (en %)/3/</b>	...	...	55.5	101.7	57.7	38.6	47.3	50.1	34.8	35.6	35.1	32.0	27.9	26.6	21.8	64.8	54.3	20.7	19.8
Besoin de financement brut 4/	19.1	20.3	13.4	8.6	10.2	11.0	7.4	7.7	7.6	7.4	7.2	6.3	6.1	4.8	5.1	64.8	54.3	20.7	19.8
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>																			
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.6	4.4	4.9	5.3	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.7	5.5	5.7	5.5
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.8	2.1	1.6	1.3	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.8	1.9	2.0	2.0	2.0	1.5	1.7	1.5	1.7
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.0	1.9	2.6	2.9	2.8	2.5	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.4	2.6	1.5	2.6	1.5	2.6
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	2.7	-10.0	4.7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2.2	...	2.2	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB en pourcentage)	1.5	0.9	1.7	2.1	2.8	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	1.4	2.8	1.4	2.8
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	7.1	-27.7	17.6	15.3	-2.0	6.7	6.7	6.6	6.3	8.2	7.2	7.6	7.2	6.3	5.5	10.1	6.9	10.1	6.9
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-2.1	3.9	-1.8	3.5	3.1	3.2	2.9	2.8	2.7	2.4	2.2	2.1	1.9	1.8	1.5	0.0	2.6	0.0	2.6
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.  
 1/ Couverture de la dette : administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales, banque centrale, dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure est basée sur la monnaie.  
 2/ La ratio VA de la dette extérieure/PIB sous-jacent dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure, l'ampleur des différences variant en fonction des projections de taux de change.  
 3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente plus d'autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.  
 4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente plus d'autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.  
 5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.  
 6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, alors que les moyennes des projections sont calculées sur la première année de la projection et les 10 années suivantes.



Definition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Oui

**Tableau 3. Togo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2019-29 (en pourcentage)**

	Prévisions 1/										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	17	17	16	16	15	15	14	13	13	12	12
<b>A. Scénarios alternatifs</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	17	22	28	34	40	46	52	58	63	68	73
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	17	17	17	16	16	15	14	14	13	13	13
B2. Solde primaire	17	18	20	20	19	19	19	18	18	17	17
B3. Exportations	17	20	27	27	26	24	23	22	21	20	19
B4. Autres flux 3/	17	26	34	33	32	30	29	28	26	25	23
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	17	21	16	16	16	15	14	13	13	13	13
B6. Combinaison de B1-B5	17	27	32	30	29	28	27	26	24	23	22
<b>C. Tests spécifiques</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	17	20	19	19	18	18	18	17	17	16	16
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	52	52	50	48	46	43	41	39	37	35	34
<b>A. Scénarios alternatifs</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	52	69	87	104	121	136	152	167	180	192	204
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	52	52	50	48	46	43	41	39	37	35	34
B2. Solde primaire	52	57	61	59	57	55	55	53	50	49	48
B3. Exportations	52	73	116	110	105	98	93	88	83	78	73
B4. Autres flux 3/	52	81	106	100	95	89	85	80	75	70	65
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	52	52	40	38	37	35	33	31	29	28	28
B6. Combinaison de B1-B5	52	87	92	108	103	97	92	87	81	76	71
<b>C. Tests spécifiques</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	52	61	59	57	54	53	52	50	47	46	45
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	4	4	4	4	4	5	5	5	5	4	4
<b>A. Scénarios alternatifs</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	4	4	4	5	7	8	9	10	11	11	12
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	4	4	4	4	4	5	5	5	5	4	4
B2. Solde primaire	4	4	4	4	5	5	5	6	5	5	5
B3. Exportations	4	5	6	7	7	8	8	8	8	8	8
B4. Autres flux 3/	4	4	4	5	6	6	6	6	7	7	6
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	4	4	4	3	4	5	5	5	5	4	3
B6. Combinaison de B1-B5	4	4	5	6	7	7	7	8	8	8	7
<b>C. Tests spécifiques</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	4
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	6	6	6	6	7	8	8	8	8	7	6
<b>A. Scénarios alternatifs</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	6	6	7	8	11	13	14	15	17	17	18
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	6	6	6	6	7	8	8	8	8	7	6
B2. Solde primaire	6	6	6	7	8	8	9	9	9	8	7
B3. Exportations	6	6	6	8	9	9	10	10	9	9	8
B4. Autres flux 3/	6	6	7	9	10	10	10	10	11	11	10
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	6	8	7	7	8	9	10	10	9	7	6
B6. Combinaison de B1-B5	6	7	7	9	9	10	10	10	11	10	9
<b>C. Tests spécifiques</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	6	6	6	7	7	8	8	9	8	7	6
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$US), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Tableau 4. Togo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2019-29 (en pourcentage)**

	Prévisions 1/										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	<b>68</b>	<b>64</b>	<b>59</b>	<b>56</b>	52	48	45	42	38	35	32
<b>A. Scénarios alternatifs</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	68	67	67	67	66	66	65	65	65	64	64
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	68	64	61	58	54	51	48	45	42	39	36
B2. Solde primaire	68	70	73	69	65	60	56	53	49	46	42
B3. Exportations	68	67	70	65	61	57	53	50	46	42	39
B4. Autres flux 3/	68	73	77	73	68	64	60	56	52	48	44
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	68	64	58	53	48	43	39	34	30	26	22
B6. Combinaison de B1-B5	68	67	63	53	49	46	42	39	37	34	31
<b>C. Tests spécifiques</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	68	74	70	66	62	57	53	50	46	43	40
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Public debt benchmark</b>	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	<b>282</b>	<b>268</b>	<b>248</b>	<b>230</b>	212	196	178	162	148	134	122
<b>A. Scénarios alternatifs</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	282	284	279	274	269	264	257	251	245	239	235
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	282	271	255	238	221	206	189	174	160	147	136
B2. Solde primaire	282	296	303	283	264	246	224	206	189	173	159
B3. Exportations	282	283	290	270	250	231	211	193	177	160	145
B4. Autres flux 3/	282	307	324	301	279	259	237	218	199	180	163
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	282	272	244	221	198	176	155	135	117	99	84
B6. Combinaison de B1-B5	282	284	265	220	203	187	169	154	142	128	116
<b>C. Tests spécifiques</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	282	313	291	271	252	233	212	195	178	163	149
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	<b>39</b>	<b>47</b>	<b>50</b>	<b>35</b>	36	35	33	32	28	27	22
<b>A. Scénarios alternatifs</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	39	48	52	37	38	38	37	36	33	33	28
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	39	48	51	36	36	36	35	34	30	28	24
B2. Solde primaire	39	47	52	38	39	45	50	42	32	32	30
B3. Exportations	39	47	51	36	37	36	34	33	29	29	24
B4. Autres flux 3/	39	47	51	37	38	37	35	34	31	30	25
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	39	45	48	34	35	35	32	31	28	26	21
B6. Combinaison de B1-B5	39	46	49	34	34	34	32	31	29	27	22
<b>C. Tests spécifiques</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	39	47	52	37	38	48	45	35	30	31	28
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

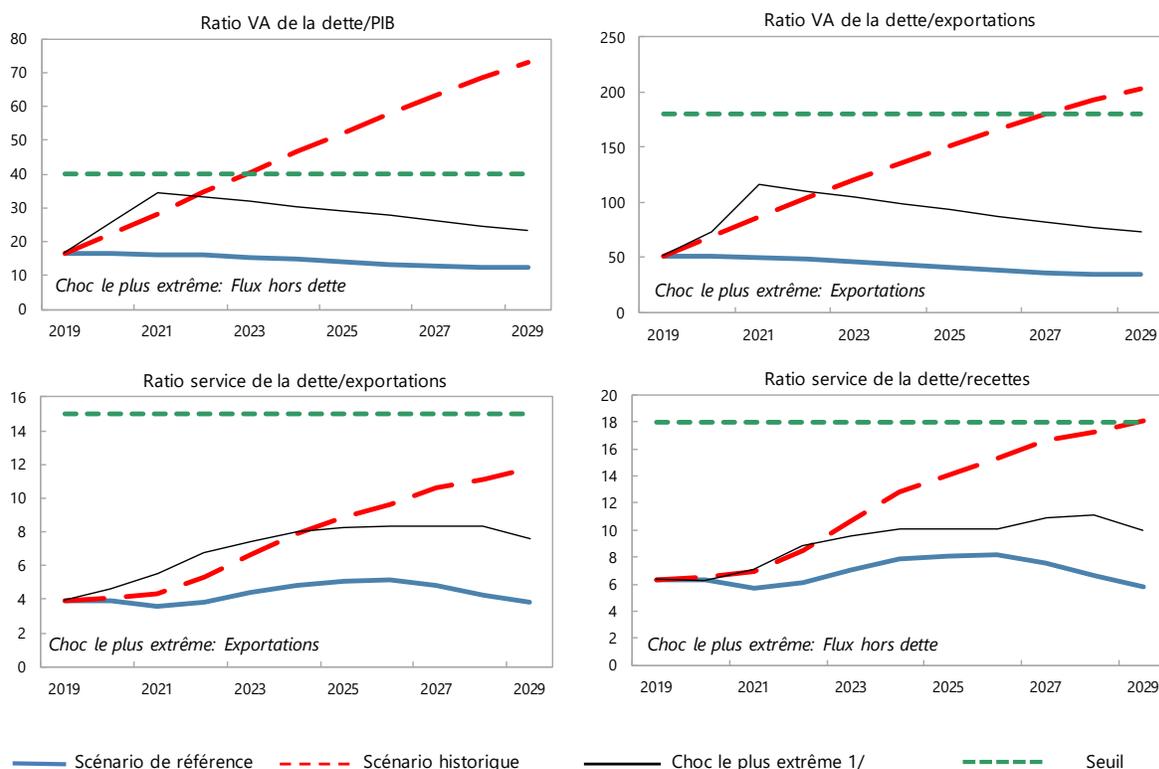
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$US), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Graphique 1. Togo : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2019–29 1/**



Adaptation des paramètres par défaut		
	Ampl eur	Interactions
<b>Choc d'engagements</b>		
Passifs éventuels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	n.a.	n.a.
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Oui" indique un changement d'ampleur ou d'interaction par rapport aux paramètres par défaut. "n.a." indique que le test de résistance n'est pas applicable.

Hypothèses sur les conditions d'emprunt pour les tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure publique et garantie à moyen long terme	100%	
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars US	2.4%	2.4%
Taux d'actualisation, dollars US	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	27	27
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6

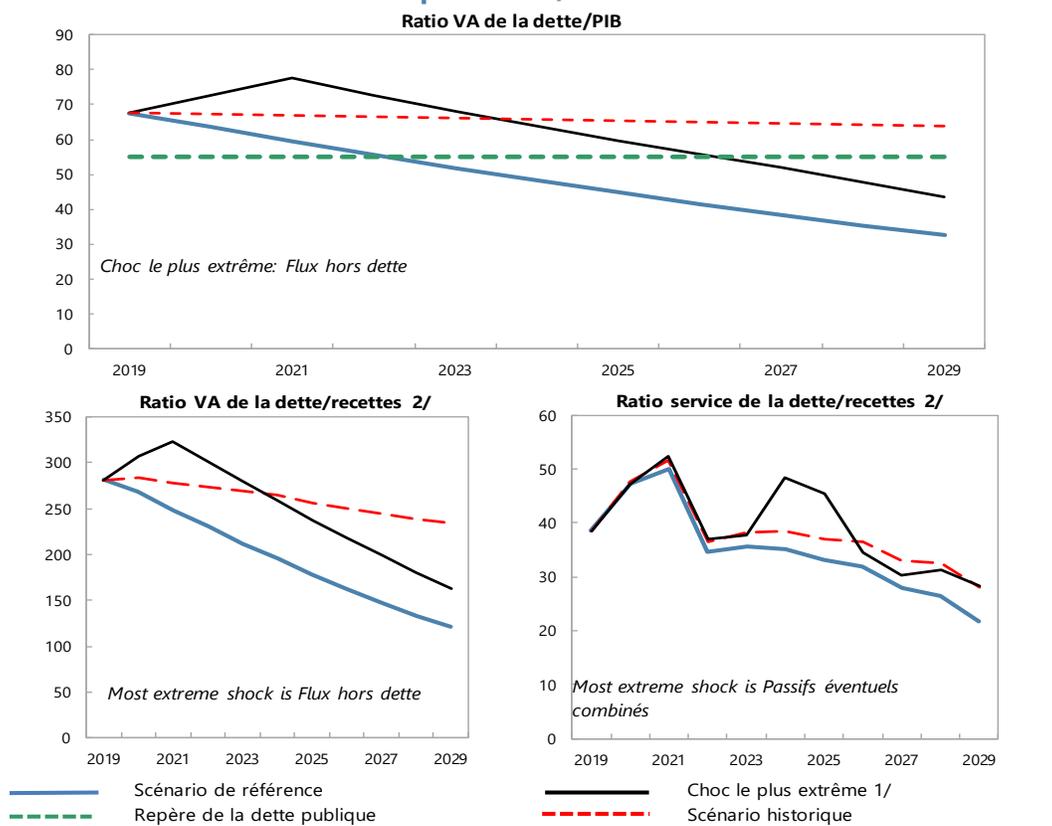
\* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des prévisions de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel n'est pas pris en compte pour établir le résultat mécanique de l'AVD. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

**Graphique 2. Togo : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios de remplacement, 2019–29**



Hypothèses sur les conditions d'emprunt pour les tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	35%	35%
Dette intérieure à moyen et long terme	65%	65%
Dette intérieure à court terme	0%	0%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
<b>Dette extérieure à MLT</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars US	2.4%	2.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	27	27
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
<b>Dette intérieure à MLT</b>		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.6%	3.6%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	5	5
Période de grâce moyenne	3	3
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3.7%	3.7%

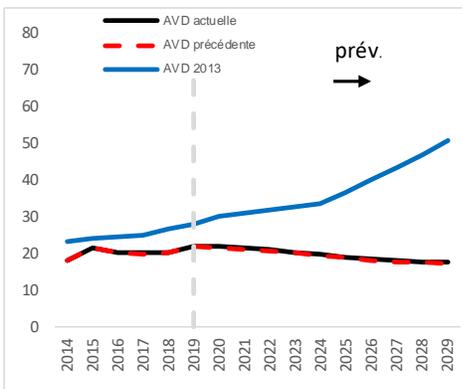
\* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les prévisions de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel n'est pas pris en compte pour établir le résultat mécanique de l'AVD. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

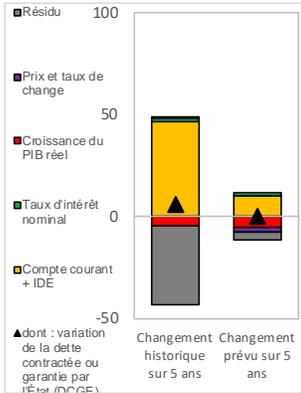
### Graphique 3. Togo : Moteurs de la dynamique de la dette - Scénario de référence

**De dette extérieure brute, nominale**  
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)

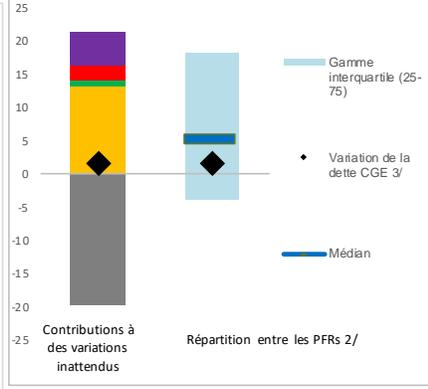


#### De dette extérieure

**Flux créateurs d'endettement**  
(en pourcentage du PIB)

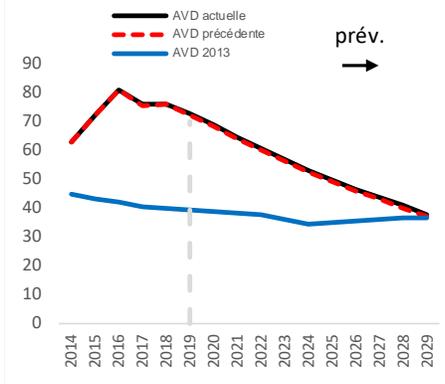


**Variations de la dette inattendues 1/**  
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)

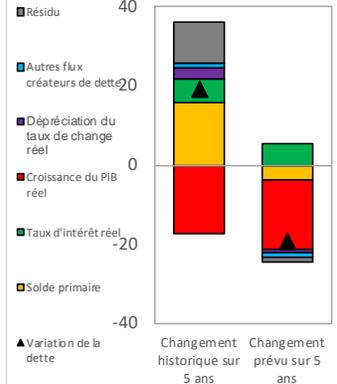


#### De dette publique

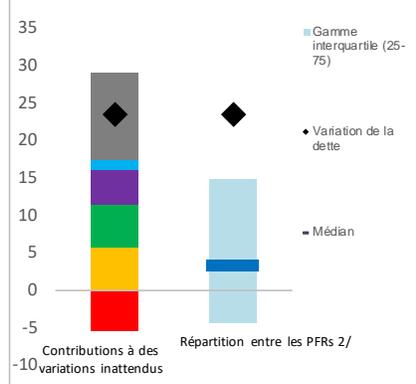
**De dette publique brute, nominale**  
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)



**Flux créateurs d'endettement**  
(en pourcentage du PIB)



**Variations de la dette inattendues 1/**  
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



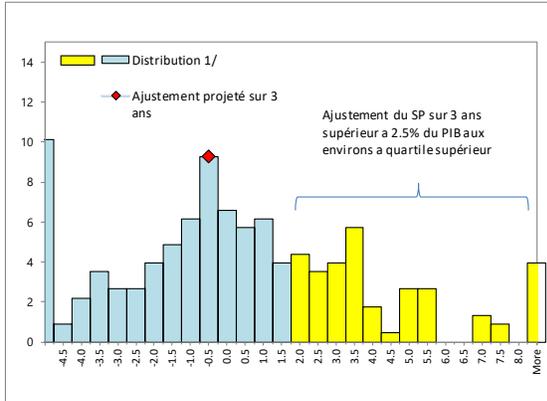
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

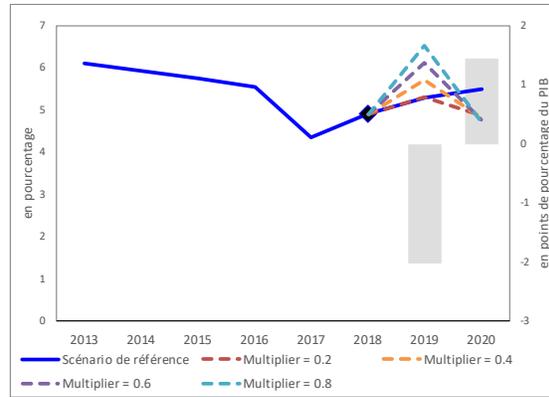
### Graphique 4. Togo : outils de réalisme

**Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)**



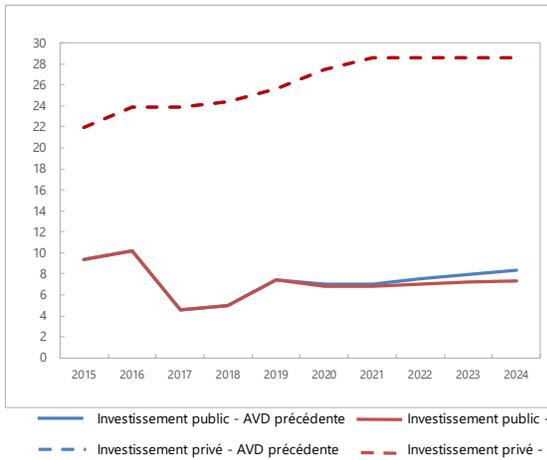
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

**Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/**

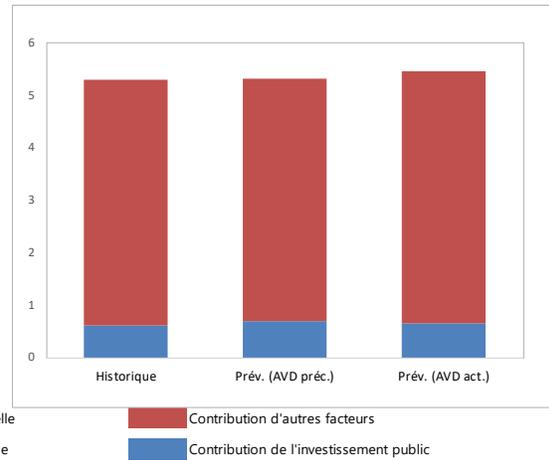


1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

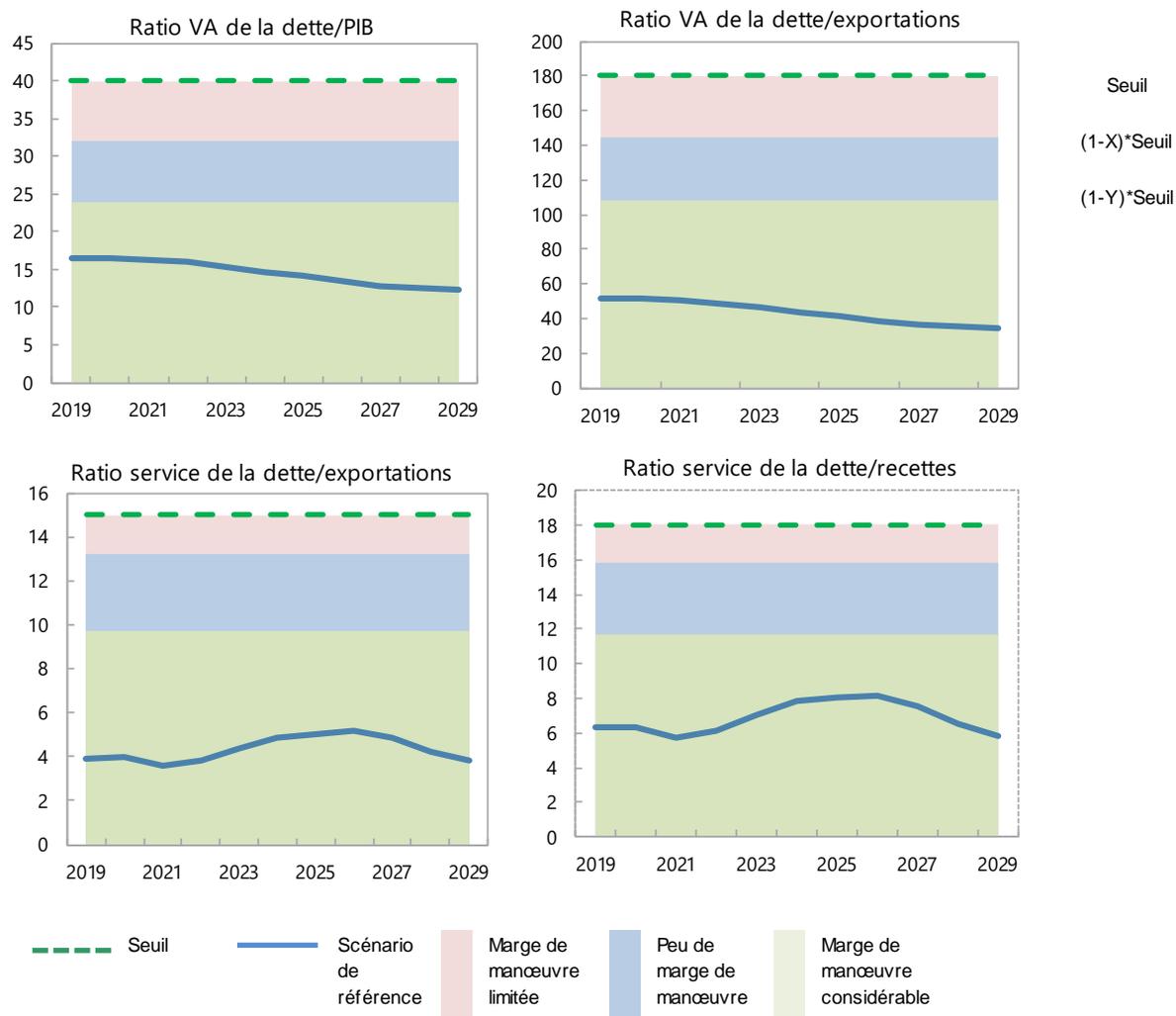
**Taux d'investissement public et privé (en pourcentage du PIB)**



**Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)**



**Graphique 5. Togo : critères de la catégorie de risque modéré, 2019–29 <sup>1/</sup>**



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %.

Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

**Tableau 5. Togo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de reprofilage de la dette, 2016-39**  
(en % du PIB, sauf indication contraire)

	Prévisions										Moyenne 8/ historique	Prévisions	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025			2026
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	20.2	20.1	20.5	28.2	27.7	27.0	26.3	25.4	24.4	21.1	21.1	20.7	24.5
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	20.2	20.1	20.5	28.2	27.7	27.0	26.3	25.4	24.4	21.1	21.1	20.7	24.5
Variation de la dette extérieure	-1.5	0.0	0.3	7.7	-0.5	-0.7	-0.7	-0.9	-1.0	-0.3	0.0	0.0	0.0
Flux générateurs d'endettement net identifiés	15.2	-1.9	0.3	1.8	1.8	1.1	0.5	0.2	0.2	0.7	1.2	9.4	0.7
Déficit extérieur courant hors intérêts	9.4	1.6	4.6	5.3	5.2	4.8	4.9	4.7	5.1	5.7	7.4	7.4	5.0
Déficit de la balance des biens et services	18.4	10.5	12.3	12.5	12.9	12.4	11.9	11.9	11.8	12.1	12.4	16.6	12.1
Exportations	35.3	33.1	31.3	32.1	32.0	32.5	33.1	33.5	34.0	35.9	40.6	33.5	34.0
Importations	53.7	43.5	43.6	44.6	45.0	44.9	45.0	45.5	45.8	48.0	53.0	47.7	46.5
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-7.6	-8.3	-7.0	-6.8	-6.6	-6.6	-6.4	-6.4	-6.3	-5.9	-5.9	-7.7	-6.5
<i>dont : officiels</i>	-1.6	-2.2	-1.1	-1.3	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.1	-0.5	-1.4	-0.6
<i>Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)</i>	-1.3	-0.5	-0.7	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.7	-1.4	-0.6
<b>IDÉ nets (négatifs = entrées)</b>	6.8	-2.5	-2.5	-2.7	-3.0	-3.2	-3.5	-3.6	-3.7	-3.8	-3.8	2.6	-3.5
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	-1.0	-1.0	-1.8	-0.8	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7	2.6	-3.5
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.1	-0.8	-0.9	-1.1	-1.4	-1.4	-1.4	-1.3	-1.3	-1.1	-1.1	0.4	0.4
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.3	-0.6	-1.2	...	...	...	...	...	...	...	...	-13.2	-0.7
<b>Residu 3/</b>	-16.6	1.9	0.0	6.0	-2.3	-1.8	-1.2	-1.3	-1.3	-1.0	-1.2	...	-0.7
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	15.1	22.4	22.1	21.5	20.7	19.7	18.6	14.6	14.6	5.7	5.5
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	...	...	48.2	69.7	69.0	66.2	62.4	58.3	54.7	40.8	35.9	-0.6	2.6
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations</b>	4.9	5.9	4.9	3.9	4.7	4.3	5.9	6.2	6.5	4.8	2.6	1.5	2.0
<b>Ratio service de la dette CGE/receives</b>	9.3	10.7	7.5	6.3	7.5	6.8	9.4	10.0	10.5	7.3	4.5	4.6	9.6
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.2	0.3	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	1.4	3.1	...	...
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.6	4.4	4.9	5.3	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.7	5.5
Déficit du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	1.3	2.9	6.4	-2.9	2.6	3.9	3.7	3.5	3.7	2.9	2.9	-0.6	2.6
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1.8	2.0	1.7	1.3	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1	2.1	2.0	1.5	2.0
Croissance des exportations de biens & services (\$ en %)	5.3	0.6	5.5	4.8	8.1	11.2	11.4	10.6	11.0	9.8	10.8	4.4	4.6
Croissance des importations de biens & services (\$ en %)	-0.7	-1.9	11.8	4.5	9.1	9.5	9.5	10.4	10.2	9.6	10.4	4.4	4.6
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	18.7	18.2	20.3	19.9	20.0	20.3	20.5	20.8	21.0	23.4	24.2	17.9	21.3
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	0.3	0.4	0.4	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	...	...
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
PIB nominal (milliards de dollars EU)	4	5	5	5	6	6	7	8	8	13	29	...	...
Croissance du PIB nominal en dollars	6.9	7.4	11.6	2.2	8.2	9.6	9.4	9.2	9.4	8.6	8.6	5.1	8.3
<b>Pour mémoire :</b>													
VA de la dette extérieure 7/	...	...	15.1	22.4	22.1	21.5	20.7	19.7	18.6	14.6	14.6	5.7	5.5
En pourcentage des exportations	...	...	48.2	69.7	69.0	66.2	62.4	58.3	54.7	40.8	35.9	-0.6	2.6
Ratio service de la dette/exportations	4.9	5.9	4.9	3.9	4.7	4.3	5.9	6.2	6.5	4.8	2.6	1.5	2.0
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	...	...	0.8	1.2	1.3	1.4	1.5	1.5	1.6	1.9	4.2	...	...
(VA - VA1)/PIB-1 (en pourcentage)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	10.9	1.7	4.3	-2.5	6.2	5.9	5.5	5.8	5.8	5.5	5.5	...	...

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $(1 - g - p + i) / (1 + g + p + i)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $g$  = taux de croissance du PIB réel, et  $p$  = taux de croissance du déficitaire du PIB en \$US.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'alègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'alègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

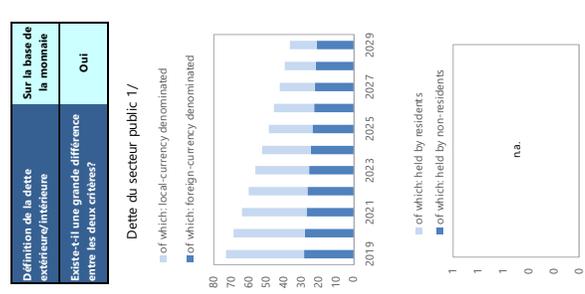
7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

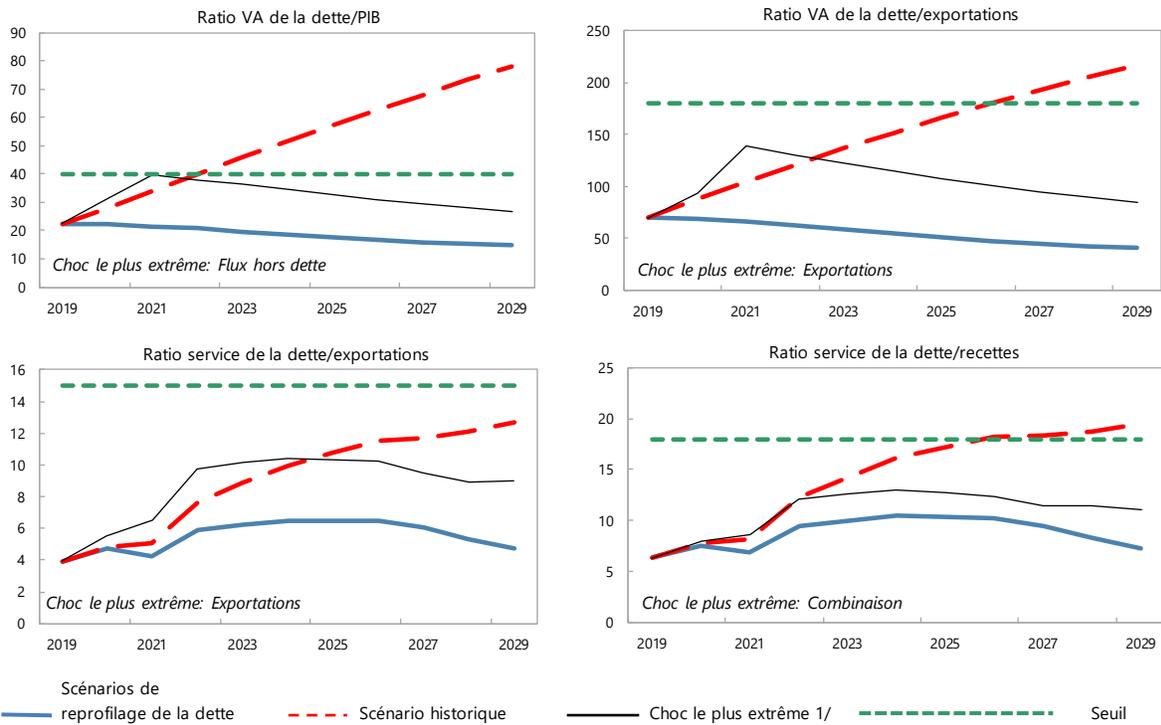
**Tableau 6. Togo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de reprofilage de la dette, 2016-39**  
(en % du PIB, sauf indication contraire)

	Prévisions												Moyenne 6/ Scénario historique	Prévisions	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027			2028
<b>Dette du secteur public 1/</b>	81.4	76.0	76.2	73.0	68.6	64.1	60.1	56.1	52.3	48.8	45.5	42.3	39.3	36.4	29.4
dont : libellée en devises	20.2	20.1	20.5	28.2	27.7	27.0	26.3	25.4	24.4	23.6	22.7	21.9	21.4	21.1	21.1
Variation de la dette du secteur public	9.2	-5.4	0.2	-3.1	-4.5	-4.4	-4.1	-4.0	-3.8	-3.5	-3.3	-3.1	-3.0	-2.9	0.4
Flux générateurs d'endettement identifiés	5.5	-5.7	-1.8	-2.8	-4.3	-4.2	-3.8	-3.8	-3.7	-3.3	-3.2	-3.0	-2.9	-2.9	0.4
Deficit primaire	7.2	-1.5	-1.6	0.4	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	2.0
Recettes et dons	21.6	21.4	23.9	24.0	23.7	23.9	24.2	24.4	24.6	25.2	25.6	26.1	26.5	26.7	25.7
Revenus des intérêts	2.9	3.2	3.6	4.1	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.4	1.5
Dépenses primaires (hors intérêts)	28.7	19.9	22.3	24.4	22.7	22.9	23.2	23.4	23.6	24.2	24.6	25.1	25.5	25.7	27.6
Dynamisme automatique de la dette	-1.7	-4.2	-1.4	-2.2	-3.2	-3.2	-2.9	-2.8	-2.6	-2.3	-2.2	-2.0	-1.9	-1.9	-1.5
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2.2	-2.3	-2.3	-2.5	-2.9	-2.7	-2.5	-2.4	-2.3	-1.6	-1.5	-1.4	-1.3	-1.3	-1.0
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	1.6	1.1	1.2	1.3	0.9	0.8	0.9	0.7	0.7	1.1	1.0	0.9	0.9	0.8	0.6
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-3.8	-3.4	-3.6	-3.8	-3.8	-3.6	-3.3	-3.1	-2.9	-2.7	-2.5	-2.4	-2.2	-2.0	-1.5
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.5	-1.9	0.9												
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	1.2	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Produit des privatisations (résultat)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compensation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette (intérêts PPE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avénants de recettes de 2018 (hors 2019)	0.0	0.0	1.2	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Résidu	3.7	0.3	2.0	0.1	-0.6	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7	-0.6
<b>Indicateurs de viabilité</b>															
VA de la dette du secteur public 2/	71.3	67.3	62.9	58.5	54.4	50.3	46.4	42.8	39.3	36.1	32.9	29.9	27.8	22.8	
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	298.4	290.6	265.4	244.6	224.8	205.9	188.4	169.8	153.6	138.5	124.2	111.8	88.9		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) <sup>3/</sup>	55.5	101.7	57.7	62.2	41.3	44.7	31.3	32.5	32.6	29.7	28.8	24.1	23.1	18.5	8.9
Besoin de financement brut 4/	19.1	20.3	13.4	14.2	8.8	9.7	6.6	6.9	7.0	6.5	6.4	5.3	5.1	4.0	4.3
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.6	4.4	4.9	5.3	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.8	2.1	1.6	1.3	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.0	
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.0	1.9	2.6	2.7	2.3	2.2	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.1	
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	2.7	-10.0	4.7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1.5	0.9	1.7	2.1	2.8	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	7.1	-27.7	17.6	15.3	-2.0	6.7	6.6	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	
Deficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-2.1	3.9	-1.8	3.6	3.4	3.4	3.1	3.0	2.8	2.5	2.3	2.2	2.0	1.5	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.  
 1/ Couverture de la dette : administration centrale, administrations locales, banques centrales, dettes garanties par l'Etat. La définition de la dette extérieure est basée sur la monnaie.  
 2/ La ratio VA de la dette extérieure/PIB sous-jacent dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure, l'ampleur des différences variant en fonction des projections de taux de change.  
 3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme et de la dette à court terme.  
 4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente plus d'autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.  
 5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (c'est-à-dire l'excédent primaire), qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.  
 6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, alors que les moyennes des projections sont calculées sur la première année de la projection et les 10 années suivantes.



**Graphique 6. Togo : indicateurs de la dette extérieure garantie par l'État selon divers scénarios de reprofilage de la dette, 2019–29 <sup>1/</sup>**



**Adaptation des paramètres par défaut**

	Ampleur	Interactions
<b>Choc d'engagements</b>		
Passifs éventuels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base 2/	n.a.	n.a.
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Oui" indique un changement d'ampleur ou d'interaction par rapport aux paramètres par défaut. "n.a." indique que le test de résistance n'est pas applicable.

**Hypothèses sur les conditions d'emprunt pour les tests de résilience \***

	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure publique et garantie à moyen long terme	100%	
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars US	2.5%	2.5%
Taux d'actualisation, dollars US	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	27	27
Période de grâce moyenne (minimum 1)	7	7

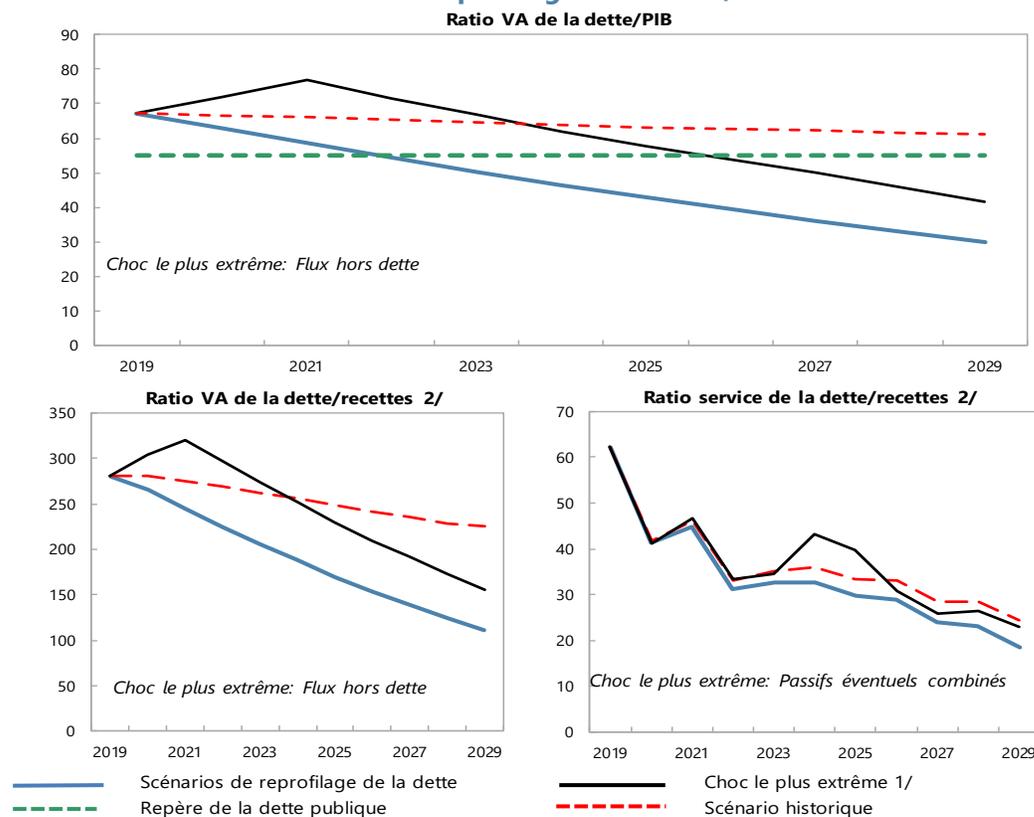
\* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette extérieure de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des prévisions de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel n'est pas pris en compte pour établir le résultat mécanique de l'AVD. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

**Graphique 7. Togo : indicateurs de la dette extérieure garantie par l'État selon divers scénarios de reprofilage de la dette, 2019-29**



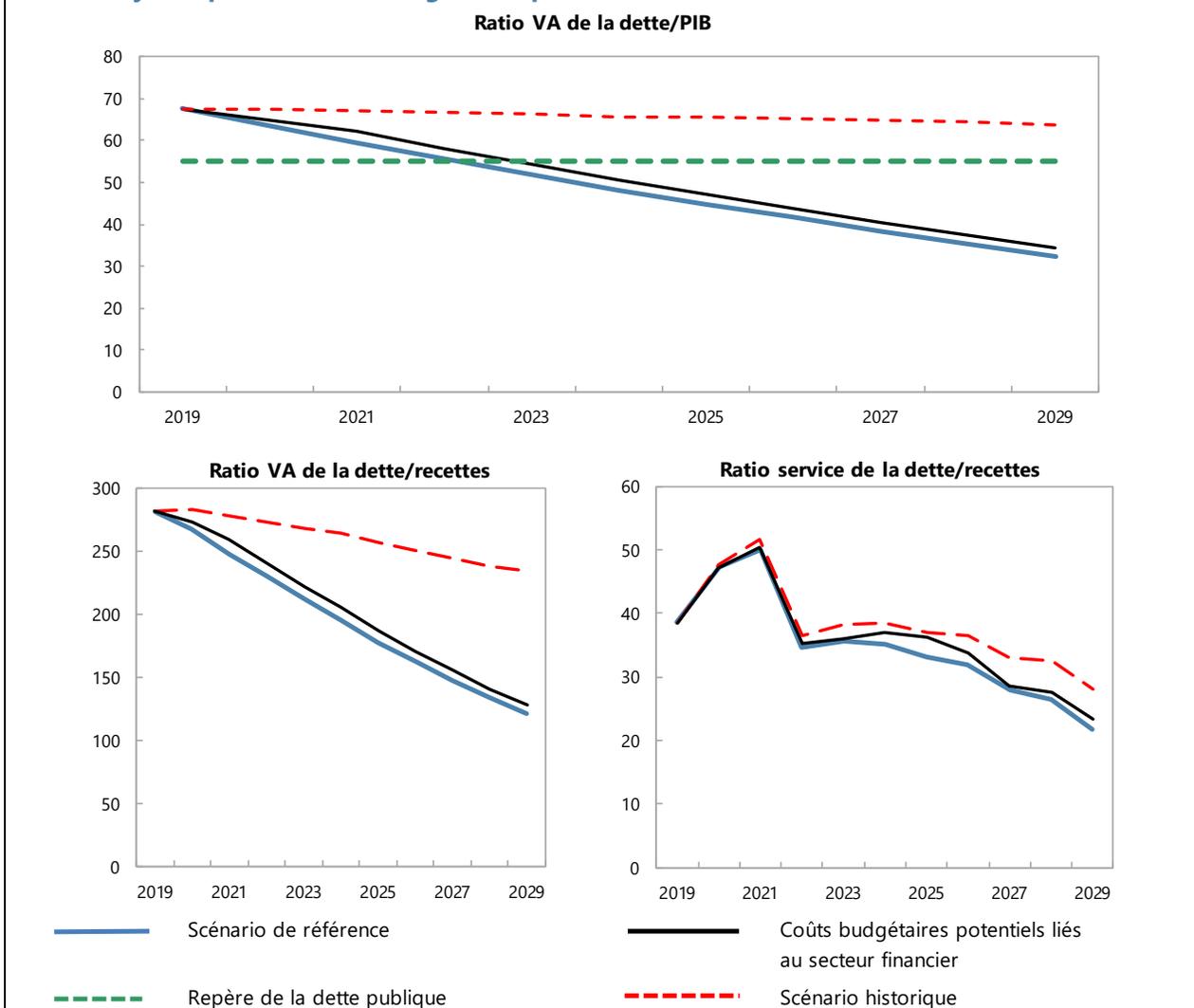
Hypothèses sur les conditions d'emprunt pour les tests de résilience *	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	48%	48%
Dette intérieure à moyen et long terme	52%	52%
Dette intérieure à court terme	0%	0%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars US	2.5%	2.5%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	27	27
Période de grâce moyenne (minimum 1)	7	7
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.6%	3.6%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	5	5
Période de grâce moyenne	3	3
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3.7%	3.7%

\* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les prévisions de référence pour une période de 10 ans.

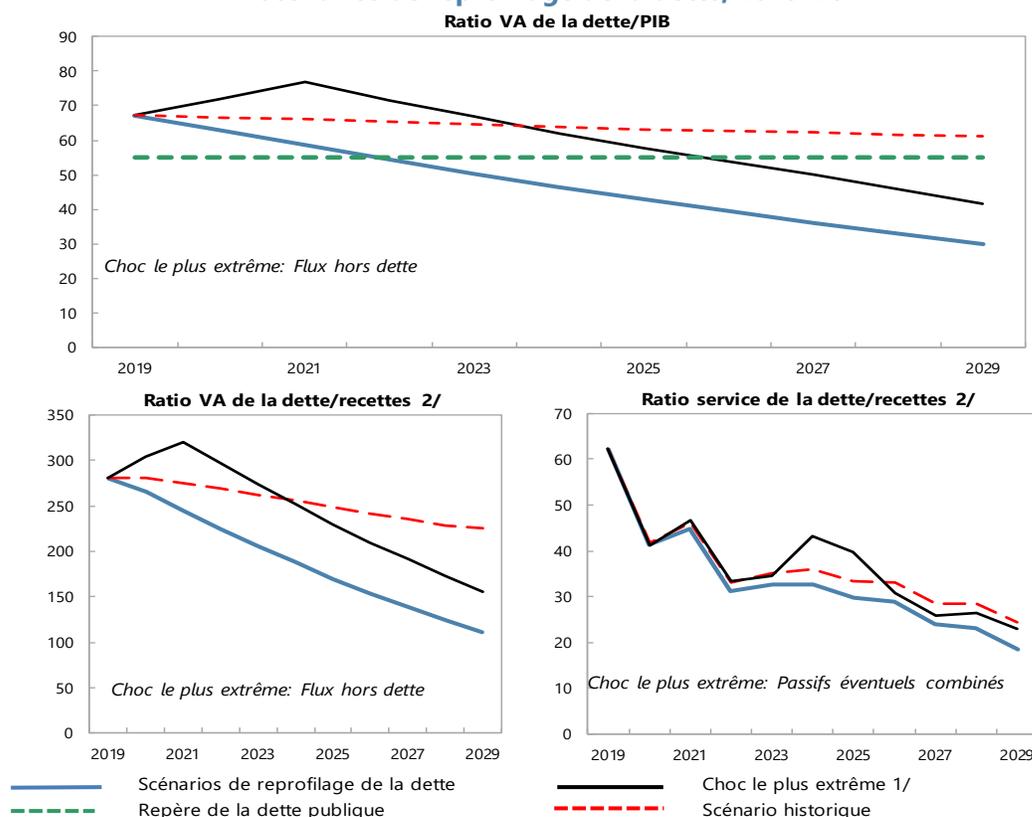
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel n'est pas pris en compte pour établir le résultat mécanique de l'AVD. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

**Graphique 8. Togo : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios de remplacement, y compris les coûts budgétaires potentiels liés au secteur financier, 2019–29**



**Graphique 7. Togo : indicateurs de la dette extérieure garantie par l'État selon divers scénarios de reprofilage de la dette, 2019–29**



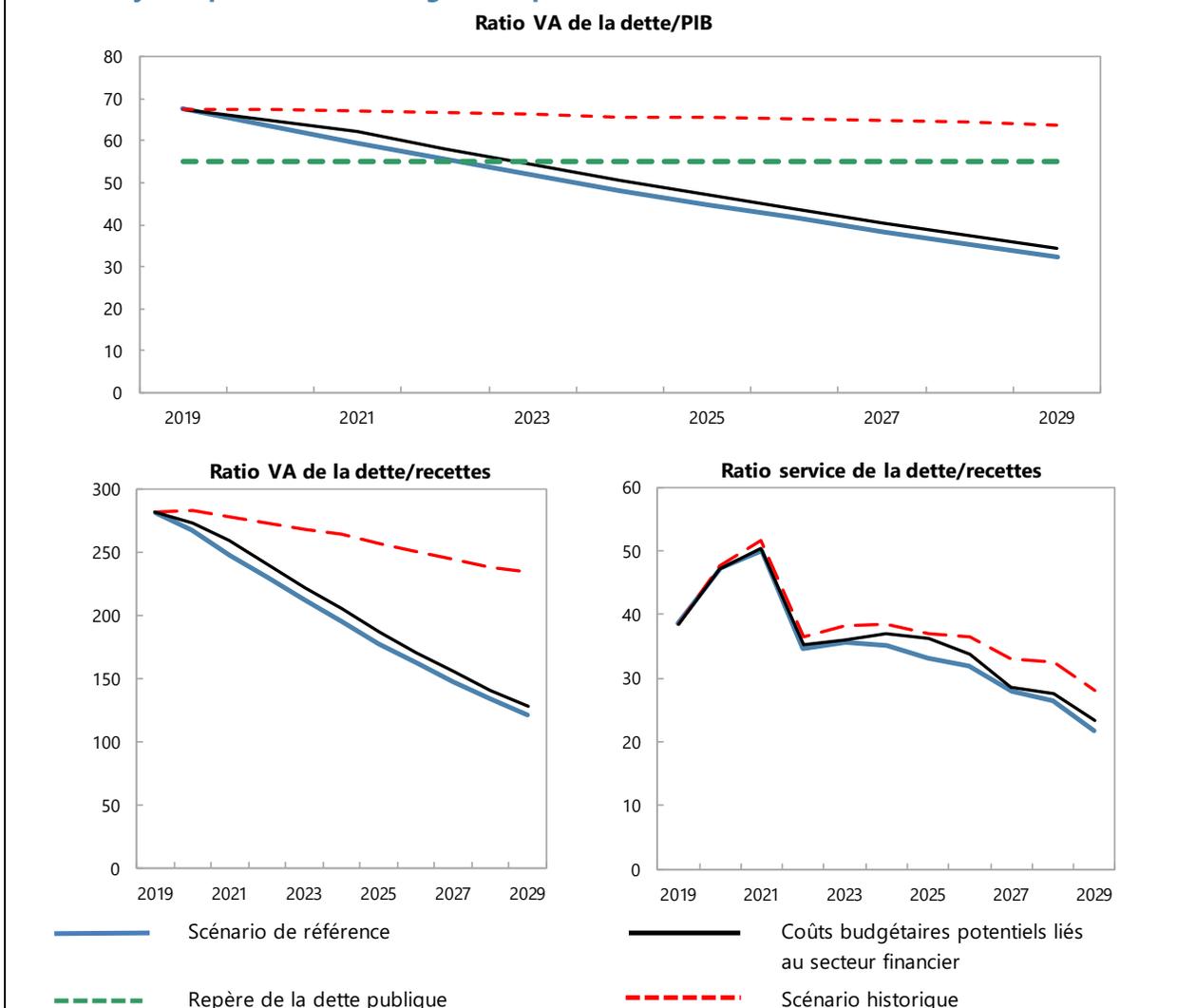
Hypothèses sur les conditions d'emprunt pour les tests de résilience *	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	48%	48%
Dette intérieure à moyen et long terme	52%	52%
Dette intérieure à court terme	0%	0%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars US	2.5%	2.5%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	27	27
Période de grâce moyenne (minimum 1)	7	7
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.6%	3.6%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	5	5
Période de grâce moyenne	3	3
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3.7%	3.7%

\* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les prévisions de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel n'est pas pris en compte pour établir le résultat mécanique de l'AVD. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

**Graphique 8. Togo : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios de remplacement, y compris les coûts budgétaires potentiels liés au secteur financier, 2019–29**



**Déclaration de M. Raghani et de Mme BoukpeSSI sur le Togo**  
**Réunion du conseil d'administration**  
**Le 25 octobre 2019**

1. Les autorités togolaises tiennent à remercier les services du FMI pour les entretiens sincères et constructifs tenus à Lomé dans le cadre de la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Elles remercient les services, la direction et le conseil d'administration du FMI de leur appui, qui a été décisif pour la bonne mise en œuvre de l'accord au titre de la FEC.
2. Le Togo continue d'afficher de bons résultats en ce qui concerne l'appropriation et la mise en œuvre du programme au titre de l'accord. Les autorités ont accompli des progrès notables pour ce qui est de la préservation de la stabilité macroéconomique et de la promotion de réformes structurelles ambitieuses, comme prévu dans le Plan national de développement (PND). Elles sont déterminées à s'appuyer sur les résultats satisfaisants obtenus dans le cadre de l'accord au titre de la FEC pour continuer de progresser vers la stabilité macroéconomique, pour remédier à la vulnérabilité du secteur financier et pour promouvoir une croissance plus soutenue et plus durable tout en répondant aux besoins du pays sur le plan social.
3. Compte tenu de la bonne mise en œuvre du programme et de leur détermination à atteindre les objectifs du programme, les autorités sollicitent l'achèvement de la cinquième revue et demandent au FMI de continuer de leur apporter son appui. Comme indiqué dans leur mémorandum de politique économique et financière (MEFP), tous les objectifs du programme pour la prochaine et dernière revue resteront inchangés, sauf : i) le repère structurel concernant les deux banques publiques, pour permettre la soumission des documents préliminaires à leur privatisation ; ii) deux objectifs indicatifs pour la fin décembre 2019 afin de tenir compte des dépenses liées aux élections et du report du dernier décaissement au titre de l'accord FEC au début de l'année 2020. Les autorités demandent la modification de ces objectifs indicatifs et du repère structurel en question pour la fin décembre 2019.

**Évolution récente et exécution du programme**

4. Les résultats macroéconomiques du Togo restent solides. La croissance du PIB réel devrait atteindre 5,3 % en 2019, contre 4,9 % en 2018, ce qui s'explique principalement par une production soutenue de produits de base, notamment les phosphates, le café, le cacao et le coton. Une forte activité dans le secteur des transports (port et aéroport) devrait également contribuer à la croissance de 2019. L'inflation est restée modérée, à 0,6 % à la fin juillet 2019.

5. Sur le plan budgétaire, le Togo continue de respecter le critère de convergence de l'UEMOA sur le déficit budgétaire global ne dépassant pas 3 % du PIB. En effet, le déficit budgétaire global a été réduit par rapport au niveau de 2016 (9,5 % du PIB) et devrait atteindre 2,9 % du PIB en 2019. Les objectifs en matière de recettes ont été atteints et les dépenses totales ont été inférieures aux prévisions, principalement en raison du retard pris dans l'exécution des projets d'investissement financés sur ressources intérieures ou extérieures. En outre, le ratio dette publique/PIB (hors dette des entreprises publiques) devrait passer de 73,6 % du PIB en 2018 à 70,9 % à la fin décembre 2019.

6. Les résultats obtenus dans le cadre du programme restent satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour la fin juin 2019 et les critères de réalisation continus ont été satisfaits. En ce qui concerne les objectifs indicatifs, le total des recettes budgétaires a dépassé le plancher fixé et aucune accumulation d'arriérés intérieurs n'a été enregistrée. Toutefois, l'objectif indicatif concernant les dépenses sociales prioritaires pour la fin juin 2019 a été manqué de 0,7 % du PIB, principalement en raison de la modification du cadre stratégique d'un programme social fondamental (le Programme d'urgence de développement communautaire) et de la sous-exécution de certains projets d'investissement. Sur le plan structurel, tous les repères structurels pour la fin juin ont été respectés, à l'exception de celui relatif à la stratégie révisée de privatisation de l'une des deux banques publiques. L'appel d'offres ouvert initialement prévu pour la fin août 2019 a été lancé avec succès en septembre 2019 avec la publication de l'avis d'appel de candidatures.

### **Perspectives à moyen terme et politiques macroéconomiques à venir**

7. Les perspectives économiques à moyen terme du Togo sont favorables, grâce à la détermination des autorités à prendre des mesures macroéconomiques et structurelles avisées. La croissance du PIB réel devrait se poursuivre, notamment sous l'effet des récents investissements dans les infrastructures publiques, de la poursuite de la mise en œuvre des projets du PND et de l'augmentation des investissements directs étrangers.

8. Les autorités sont conscientes des risques importants qui pèsent sur ces perspectives, notamment la montée du protectionnisme commercial, le ralentissement de la croissance mondiale, les menaces pour la sécurité régionale et le changement climatique. Dans ce contexte, elles s'efforceront de rendre l'économie plus résiliente face aux chocs. Elles continueront d'appliquer des mesures visant à accroître la viabilité des finances publiques, notamment par des efforts d'assainissement pour se conformer aux critères de convergence de l'UEMOA, à améliorer la viabilité de la dette, à remédier aux facteurs de vulnérabilité financière et à améliorer la gouvernance et le climat des affaires.

## *Préserver la viabilité des finances publiques et de la dette*

9. Les autorités sont déterminées à renforcer la viabilité des finances publiques par des mesures à long terme qui visent à accroître les recettes intérieures, à rationaliser les dépenses et, dans le même temps, à augmenter les dépenses sociales. Comme en témoigne la loi de finances rectificative de 2019 approuvée en septembre dernier, le déficit global devrait atteindre 2,9 % du PIB, contre 2,7 % lors de la quatrième revue, compte tenu des dépenses qui étaient initialement prévues pour 2020 et des dépenses urgentes approuvées à l'occasion de cette revue. Selon les projections, le déficit budgétaire global devrait être de 1,9 % du PIB en 2020 et rester inférieur au seuil de convergence de l'UEMOA au-delà de 2020.

10. En ce qui concerne les recettes, sur la base des recommandations de la récente évaluation menée de manière conjointe par le FMI et la Banque mondiale à l'aide de l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT), les autorités mettront en œuvre un plan d'action qui comprendra notamment des mesures visant à : i) étendre, d'ici à décembre 2019, le système de déclaration en ligne à la plupart des grandes entreprises ; ii) permettre aux moyennes entreprises d'effectuer leur déclaration d'impôt en ligne ; iii) accroître les incitations au paiement spontané de l'impôt ; et iv) parvenir à une dématérialisation totale des procédures et déclarations douanières. En outre, la mise en œuvre des mesures visant à renforcer davantage l'Office togolais des recettes et à en améliorer l'efficacité se poursuivra. De plus, les autorités déploient des efforts considérables pour maîtriser les dépenses fiscales, ce qui a déjà permis de les réduire à 1,9 % du PIB en 2018, alors qu'elles étaient de 4,3 % du PIB en 2016. L'ensemble de ces mesures permettra de passer des récentes recettes ponctuelles à des sources de recettes plus permanentes.

11. L'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques continue de figurer en bonne place à l'ordre du jour des autorités, comme en témoignent les mesures prises récemment à l'issue de l'examen global des dépenses de 2018. En outre, des mesures telles que la centralisation des passations de marchés, la rationalisation de la masse salariale dans la fonction publique et la réduction des dérogations permettront d'accroître l'efficacité et la qualité des dépenses publiques. Elles renforceront également de manière générale le système de gouvernance et la gestion des finances publiques. La directive de l'UEMOA sur la budgétisation par programme est en cours de mise en œuvre : le Conseil des ministres a adopté le premier budget-programme pour 2020-2022 en juin dernier. Afin d'améliorer la gestion du compte unique du Trésor et de réduire les coûts d'emprunt, les autorités ferment progressivement les comptes de l'État auprès des banques commerciales, transfèrent leur solde vers ce compte unique et élargissent sa couverture à d'autres entités publiques.

12. Pour assurer la viabilité budgétaire tout en surveillant les risques dans ce domaine, le secteur privé est également appelé à apporter une contribution essentielle au

financement des projets relevant du PND. Le cadre juridique et institutionnel pour le développement de partenariats public-privé (PPP) a été mis en place tandis que l'unité chargée des PPP a été créée au sein de la Direction de la dette publique et a été dotée des outils nécessaires pour devenir totalement opérationnelle.

13. Les autorités prennent note de l'analyse actualisée de la viabilité de la dette, selon laquelle le risque de surendettement extérieur du Togo reste modéré alors que le risque de surendettement public global est élevé. Elles poursuivront leurs efforts pour renforcer la viabilité à long terme des finances publiques et de la dette. Le ratio dette publique/PIB devrait continuer de diminuer et satisfaire d'ici à 2020 au critère de convergence de la dette fixé par l'UEMOA (70 % du PIB). Outre la poursuite d'un assainissement résolu des finances publiques, les autorités procéderont à une restructuration de la dette assortie de mesures de sauvegarde adéquates pour réduire la valeur actualisée de l'encours de la dette publique et atténuer les risques de refinancement. Elles réaffirment leur volonté de mettre en œuvre une stratégie d'emprunt prudente et continueront de renforcer les capacités de la Direction de la dette publique, compte tenu notamment des nouveaux risques liés à une exposition accrue aux marchés internationaux.

#### ***Renforcer la stabilité financière***

14. Comme elles s'efforcent de faire du Togo un centre financier sous-régional dans le cadre du PND, les autorités togolaises se sont résolument engagées à renforcer la stabilité financière, en coordination avec la Commission bancaire régionale, et à remédier au niveau élevé des prêts improductifs et aux autres facteurs de vulnérabilité financière. Il s'agit notamment des facteurs liés au respect des exigences en matière de fonds propres, à la concentration des prêts et à la gestion des risques.

15. Les autorités ont réalisé d'importantes avancées dans la privatisation des deux banques publiques tout en minimisant les risques futurs pour le budget. Avec l'aide d'un conseiller en transactions internationales, elles ont lancé en septembre 2019 un appel d'offres ouvert pour présélectionner des investisseurs pour les deux banques publiques.

#### ***Poursuivre la mise en œuvre de réformes structurelles pour stimuler l'investissement privé et promouvoir une croissance inclusive***

16. Le programme de développement à moyen terme du Togo repose sur le PND, lequel vise à transformer structurellement l'économie et à parvenir à une croissance plus forte, plus durable et inclusive, à créer des emplois et à améliorer le niveau de vie de la population. Le secteur privé, appuyé par des mesures visant à renforcer les institutions publiques et à poursuivre la mise en œuvre d'initiatives favorables aux entreprises, devrait jouer un rôle moteur à cet égard. Les réformes audacieuses lancées ces dernières années pour améliorer le climat des affaires et des investissements portent déjà leurs

fruits, comme l'illustre la forte progression du Togo au cours des deux dernières années dans le classement Doing Business de la Banque mondiale.

17. Les autorités sont conscientes de la nécessité de redoubler d'efforts pour améliorer encore le climat des affaires. Elles poursuivront la mise en œuvre de réformes structurelles de grande ampleur, notamment en matière d'immatriculation et gestion foncières, de procédures douanières et d'administration fiscale. Les réformes entreprises dans le cadre du Pacte avec l'Afrique continueront de stimuler l'investissement privé. Sous la supervision de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA), des mesures énergiques sont également prises pour renforcer les institutions, la gouvernance et le cadre juridique dans le domaine de la lutte contre la corruption. En ce qui concerne le régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, des progrès conformes aux dispositions réglementaires de l'UEMOA sont accomplis. Les autorités mettront en œuvre un plan d'action visant à remédier aux facteurs de vulnérabilité mis en évidence à l'occasion de l'évaluation nationale et multisectorielle des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme réalisée récemment en collaboration avec la Banque mondiale.

### ***Renforcement des capacités***

18. Il est essentiel de continuer de développer les capacités dans le pays afin de soutenir le programme de réforme des autorités. Celles-ci saluent l'assistance spécifique que leur apporte le FMI dans les domaines de l'administration des recettes, de la gestion des finances publiques et des statistiques. Elles souhaitent insister sur l'importance que revêtirait la présence d'un conseiller résident pour les aider à renforcer leur capacité de gestion de la dette.

### **Conclusion**

19. Les autorités togolaises réaffirment leur détermination à atteindre les objectifs du programme au titre de la FEC. Elles poursuivront leurs efforts d'assainissement des finances publiques et mettront en œuvre des réformes visant à renforcer la stabilité macroéconomique et financière, à ramener la dette publique à des niveaux viables et, dans le même temps, à augmenter les dépenses sociales et à promouvoir une croissance plus inclusive. Compte tenu des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre du programme, nous saurions gré au Conseil d'administration d'achever la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC.